En amour comme en affaires

consultez votre notaire

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

QUÉRIN mazda

Aujourd'hui: Mélange de nuages et de soleil
Minimum 7° Maximum 16°
Demain: Généralement nuageux DÉTAILS CAHIER SPORT

MONTRÉAL, MARDI 1er OCTOBRE 1991 107e ANNÉE Nº 337 76 PAGES, 6 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui

E 1 DIANE DUFRESNE

C'était une triple fête pour Diane Dufresne, hier: elle célébrait ses 47 ans, un premier rôle de concepteur et une grande rentrée, en 1992, marquant ses débuts d'auteur.

A 3 STCUM

Le président de la STCUM, Robert Perreault, effectuera une dernière démarche auprès de Montréal et des maires de banlieue avant de déposer le budget de l'entreprise.

B 1 RÉFÉRENDUM

Le gouvernement fédéral décide finalement de se doter d'une loi cadre sur les référendums, qui pourrait servir à ratifier une éventuelle réforme de la constitution.

D 1 ÉCONOMIE

Le ministre des Finances promet aux Canadiens qu'ils pourront bénéficier d'autres baisses des taux d'intérêt, ce qui permettra une reprise et une stabilisation des prix.

C 1 LA MODE

Les vêtements de laine souple, de tweed et de velours, les couleurs chaudes et les coupes douces annoncent le retour aux valeurs plus langoureuses de l'automne.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D13 à D16
marchandises D16
emplois D17
automobiles D17, E4, E5
propositions d'affaires D11
Arts et spectacles
informations ..... Cahier E
ciné-horaire E3
Télé-horaire E2
Bandes dessinées D17
Bridge E6
Décès E7
Économie ..... D1 à D11
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? . D13
Feuilleton D15
Horoscope D14
Le monde A10, D12
Loteries — résultats: A4
Mode ..... Cahier C
Mots croisés E4
Mot mystère D16

L'armée renverse Aristide

Le président d'Haïti doit s'exiler en France

d'après AFP, Reuter, AP et UPI
PORT-AU-PRINCE

Le président élu Jean-Bertrand Aristide a été renversé hier par un putsch militaire et conduit à l'aéroport de Port-au-Prince pour être envoyé en exil en France.

Au terme d'une journée de mutinerie et de fusillades qui ont fait au moins une trentaine de morts et 200 blessés, le général Raoul Cédras, commandant en chef des forces armées haïtiennes, a annoncé tard hier soir à la radio qu'il assumait le pouvoir en Haïti.

Le chef de l'État, qui avait été arrêté hier au Palais national par les militaires rebelles et emmené au quartier général de l'armée, «a choisi de se rendre en France», a indiqué une source informée, et s'apprêtait à quitter Port-au-Prince à bord d'un avion militaire vénézuélien.

Dans son intervention à la radio, le général Cédras a indiqué qu'il garantirait «les libertés démocratiques et l'ordre constitutionnel établi», et il a souhaité «l'établissement d'un climat propice au bon déroulement des prochaines élections».

«Les forces armées d'Haïti sont une institution apolitique, qui ne cautionneront aucun pillage et encore moins le supplice du collier» (qui consiste à enflammer un pneu placé sur le cou des victimes), a-t-il ajouté, en «regrettant la perte des vies humaines» des suites du soulèvement.

Vingt-six personnes au moins ont été tuées et 200 autres blessées par des coups de feu depuis le début de la rébellion, dimanche, selon diverses sources. Des témoins ont cependant affirmé avoir vu plusieurs corps gisant dans divers quartiers de Port-au-

VOIR ARISTIDE EN A 2

Le président Jean-Bertrand Aristide, photographié vendredi à l'ONU à New York PHOTO REUTER

■ Retour à la case départ. *Page A 10*

La loi spéciale sera adoptée d'ici une semaine

Le conflit reprend de plus belle entre le gouvernement et les fonctionnaires

d'après PC et CP
OTTAWA

L'Alliance de la Fonction publique du Canada annoncera demain si ses 110000 membres respecteront l'ordre de retour au travail faisant l'objet de la loi spéciale que le Parlement fédéral devrait avoir adoptée d'ici le début de la semaine prochaine.

Hier, la Chambre a repris l'étude de la mesure législative — la 19e en 25 ans — tandis que le gouvernement et la direction syndicale haussaient le ton, s'accusant mutuellement de mauvaise foi. Après une trêve stérile d'une semaine, le conflit a donc repris de plus belle entre l'État et ses employés, sur fond de campagne publicitaire du gouvernement.

Selon diverses sources, près de 60 p. cent des fonctionnaires ayant droit de grève ne sont pas entrés au travail hier, grippant la machine gouvernementale un peu partout au pays.

«Geste regrettable», a dit le président du Conseil du Trésor Gilles Loiselle, en soutenant que des services essentiels à la santé et à la sécurité des citoyens étaient touchés. Il a cité le cas d'une douzaine d'infirmières et de 51 employés qui étaient affectés aux services essentiels à l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue, dans la région de Montréal, et qui n'ont pas pu entrer au travail.

Ailleurs au pays, le trafic aux aéroports de Québec, Saint-Jean-de-Terre-Neuve et Victoria a été perturbé, tandis que le port de Vancouver était fermé. Des pi-

VOIR LOI EN A 2

■ A Montréal, rien ne laisse présager une accalmie. *Page A 4*

Parti pris en faveur du lobby des armes?

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le comité législatif étudiant le projet de loi sur le contrôle des armes est en train de tomber sous le joug de députés conservateurs issus de l'Ouest et de comtés ruraux, qui ont un parti pris en faveur des utilisateurs d'armes, affirme la Coalition pour le contrôle des armes.

«On dirait qu'ils profitent de la constitution pour faire ça en douce. Un cauchemar. Quatre des six membres conservateurs nommés la semaine dernière sont issus de comtés ruraux. Quatre sont de l'Ouest (le lobby des armes y est très influent). Il n'y qu'une seule femme...», lance Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes.

«Au point où on en est, on a non seulement peur que le projet de loi soit adouci, on a peur qu'il ne passe plus», ajoute Heidi Ratjen. Ancienne étudiante de Polytechnique, elle est directrice générale de cette coalition qui réunit plus de 4000 membres individuels et notamment une vingtaine d'organisations d'étudiants, d'enseignants, de médecins et de policiers.

La Coalition a été mise sur pied au lendemain du massacre de 14 femmes à l'École Polytechnique, le 6 décembre 1989. Cette date est d'ailleurs maintenant une journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Le projet de loi déposé en ce sens par la député néo-démocrate Dawn Black a en effet été adopté à l'unanimité, hier, par la Chambre des Communes.

Le groupe de lobby, lui, cherche à limiter les probabilités que de telles tragédies se reproduisent, en poussant le gouvernement à resserrer l'achat et l'utilisation des armes à feu.

La ministre de la Justice Kim Campbell se déclare tout à fait

VOIR ARMES EN A 2

LES GRANDES MANOEUVRES

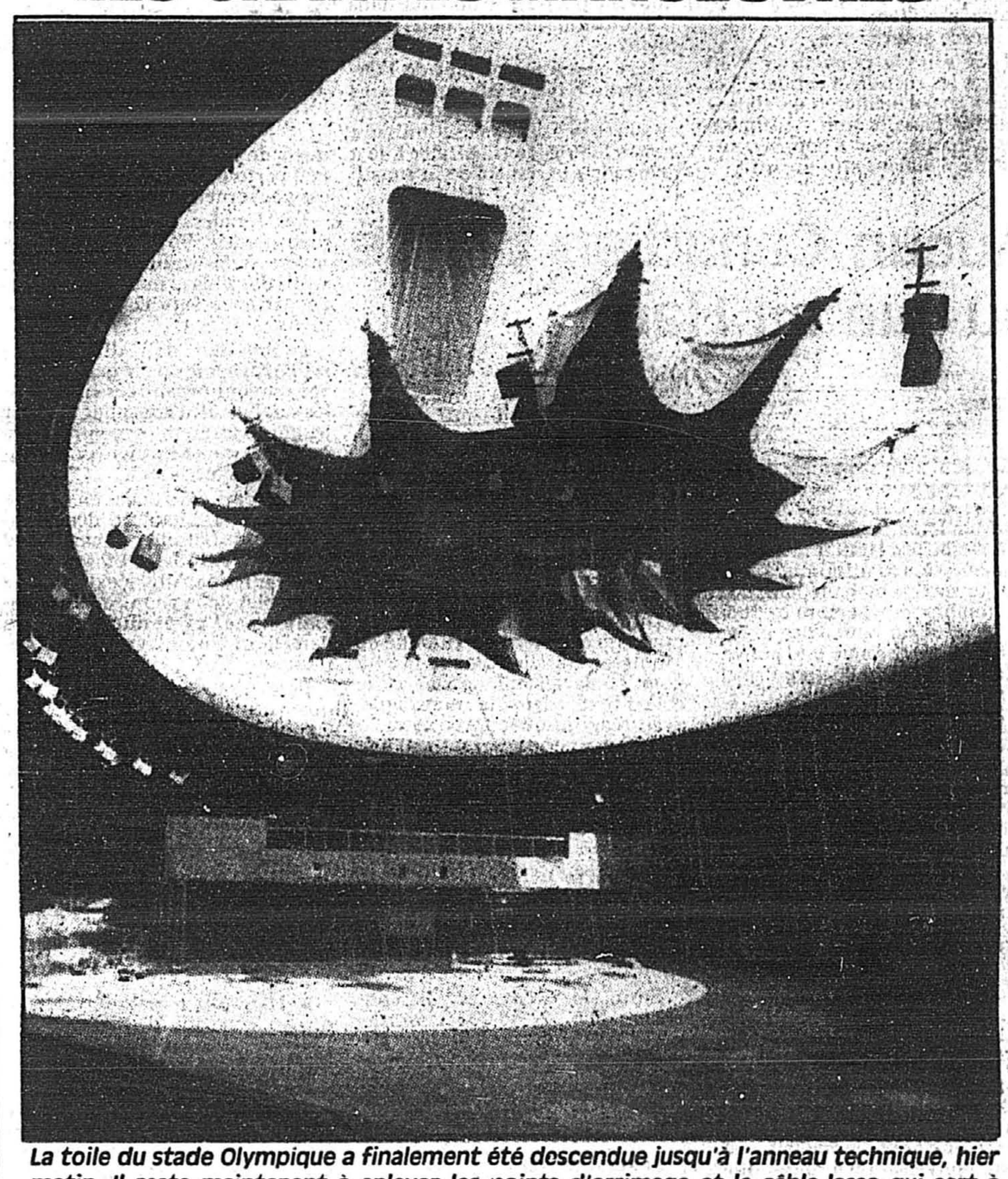

La toile du stade Olympique a finalement été descendue jusqu'à l'anneau technique, hier matin. Il reste maintenant à enlever les points d'arrimage et le câble-lasso qui sert à refermer la toile de 60 tonnes. Selon Marc Chartier, porte-parole de la RIO, la toile devrait être descendue au sol en fin de semaine, et l'on pourra alors entreprendre de recoudre les déchirures. D'autre part, les travaux de renforcement des 33 poutres en clé de sol se sont achevés vendredi, et il ne reste plus qu'à vérifier les 102 poutres ancrées aux consoles. À lire en page A 3 PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Le contrat signé avec Hydro n'a plus grand intérêt pour New York

ANDRÉ NOËL
NEW YORK

Les prix de l'électricité ont tellement baissé à New York que ceux demandés par Hydro-Québec ne sont plus du tout intéressants, a indiqué hier le représentant d'une compagnie qui devait importer de l'électricité du Québec.

«Pour l'instant, les clauses et les conditions de l'actuel contrat avec Hydro-Québec ne nous apparaissent plus avantageuses d'un point de vue économique», a déclaré Adam Madsen, vice-président à la planification pour la Long Island Lighting Company (LILCO).

M. Madsen témoignait à des audiences publiques sur le contrat entre Hydro-Québec et le New York Power Authority (NYPA), portant sur 1000 mégawatts. La ratification finale du contrat, signé en 1989, devait se faire cette année mais a été reportée d'un an.

Les audiences sont organisées par William B. Hoyt, président du comité de l'énergie à l'Assemblée législative de l'État de New York, et par le sénateur Franz Leichter. M. Hoyt a déclaré d'entrée de jeu qu'il s'opposait au projet hydro-électrique de Grande-Baleine, auquel il a lié le contrat de la NYPA.

John Deegan, vice-président de la Consolidated Edison, une autre compagnie d'électricité, a lui aussi déclaré vendredi que les prix demandés par le Québec sont trop élevés pour le marché new-yorkais. La ConEd et la LILCO sont les deux principales compagnies privées à qui le NYPA devait revendre l'électricité d'Hydro-Québec.

Ian Goodman, un analyste en énergie, a affirmé que la chute des prix n'est pas temporaire. D'un côté, les prix du pétrole et du gaz naturel ont augmenté moins vite que prévu, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix de l'électricité, a-t-il dit.

D'un autre côté, les programmes de conservation d'énergie coûtent aussi beaucoup moins cher que prévu, a ajouté M. Goodman.

La LILCO — qui s'était engagée à acheter 218 MW d'Hydro-Québec — a semblé lui donner raison. M. Madsen a indiqué que la LILCO n'avait plus besoin d'électricité québécoise pour les raisons suivantes:

- Des programmes énergiques de conservation de l'énergie ont permis à la compagnie de produire plus de 195 MW en «réduction cumulative aux périodes de pointe».
- L'achat d'électricité auprès de petites compagnies indépendantes — la plupart grâce à la cogénération — a libéré 170 MW.
- LILCO a complété une centrale au gaz naturel, d'une capacité de 240 MW. À cela s'ajoutent les effets de la récession et le fait que les prix du pétrole et du gaz naturel se stabilisent.

Compte tenu de tous ces facteurs, «nous croyons avoir la capacité de répondre à la demande, tout en nous gardant une marge de sécurité, d'ici la fin du siècle», a dit M. Madsen.

En fait, si les programmes de conservation se poursuivent au

VOIR HYDRO EN A 2

VANCOUVER Vol aller retour à partir de 399$ À compter du 16 décembre 1991 +69$ Aller simple 249$ +42$ Les Ailes de l'Ouest
Nombre de places limité
Permis du Québec
Consultez votre agent de voyages
HAITI départs tous les dimanches à partir de 399$ + 40$ à dates fixes à partir de 499$ + 40$ billet ouvert valide pour 1 an Haïti Tours
TURKS & CAICOS LA DESTINATION PAR EXCELLENCE
Vols directs tous les samedis à partir du 21 décembre 1991
1 semaine à partir de 815$ + 115$ tx 2 semaines à partir de 1 141$ + 148$ tx incluant avion, hôtel et transferts
Réduction de 150$ p.p. si la réservation et le paiement sont effectués 90 jours avant la date de départ.
Turks & Caicos Tours

SUITE DE LA UNE

ARISTIDE

L'armée renverse Aristide

Prince et le bilan des victimes pourrait être plus élevé, les fusillades se poursuivant durant la nuit.

Selon des témoignages, ces victimes — des civils — ont été la cible d'éléments armés en tenue vert olive, casqués et masqués, qui ont ouvert le feu sur les passants, depuis une jeep rouge, hier matin dans les rues de Port-au-Prince.

Parmi les morts figure également le pasteur Sylvio Claude, président du Parti démocrate-chrétien haïtien (PDCH), lynché par une foule dans la ville de Cayes.

«Aujourd'hui, les Forces armées d'Haïti se trouvent dans l'obligation d'assurer la lourde responsabilité de maintenir à flot la barque nationale. Avec tous les Haïtiens sans distinction d'idéologies, nous mènerons la barque au port», a-t-il également affirmé.

Le père Aristide et six autres personnes — des membres de sa famille ainsi que le chef de la police, le colonel Pierre Chérubin — se sont rendus dans la soirée à l'aéroport de Port-au-Prince d'où ils doivent, dans un premier temps, gagner le Venezuela à bord d'un appareil militaire envoyé par le gouvernement du président Carlos Andres Pérez, avant de partir pour la France.

Le Venezuela, la France et les États-Unis, qui ont sévèrement condamné le coup d'État, ont négocié avec les responsables militaires haïtiens ce départ, en échange de garanties sur la vie du prêtre président, a-t-on indiqué de source autorisée.

Hier soir, la population avait déserté les rues de la capitale. Les jeunes en particulier, qui s'étaient soulevés dans la nuit de dimanche à lundi pour s'opposer aux mutins, n'étaient plus présents.

Le ministre haïtien des Affaires étrangères, Jean Robert Sabalat, avait annoncé l'arrestation du président Aristide par des mutins et affirmé qu'il comptait «engager dès mardi une action diplomatique auprès des Nations unies».

Le chef de la diplomatie haïtienne a indiqué que, selon certaines informations, «le président Aristide aurait été battu et attaché avec des cordes au moment de son arrestation».

L'arrestation du chef de l'État s'est produite après la reddition des soldats du bataillon présidentiel chargé de sa protection qui lui étaient restés fidèles et dont le responsable, le capitaine Pierre-Louis, a été tué.

La maison où le père Aristide a passé la nuit avait été mitraillée en matinée. Mais le président avait pu gagner sain et sauf son palais en compagnie de l'ambassadeur de France Jean-Rafael Dufour, sous la protection de soldats fidèles dans l'après-midi. Le convoi avait cependant essuyé des coups de feu.

Des barricades avaient été érigées en ville auparavant par des jeunes des quartiers populaires à la suite d'un appel de la Radio nationale (gouvernementale) faisant état de rumeurs de tentative de coup d'État, après la rebellion d'unités militaires dans un camp situé à l'est de la capitale. Par la suite, toutes les radios ont été fermées par les putschistes.

Radio Antilles Internationale avait annoncé avant sa fermeture que le docteur Roger Lafontant, ancien chef des tontons macoutes, aurait été tué au Pénitencier national où il est détenu. Aucune confirmation officielle de cette nouvelle n'a pu être obtenue dans la confusion qui règne dans la capitale.

Le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) a fermement condamné en soirée le soulèvement militaire contre le président haïtien. Elle a demandé «le respect de la constitution et du gouvernement issu de la volonté du peuple librement exprimée» lors des élections de décembre dernier.

Le pasteur Sylvio Claude est au nombre des personnes mortes au cours de la rébellion militaire.

Sur proposition du Venezuela, le Conseil a convoqué une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères des pays membres pour adopter une position commune face à la rébellion. Les pays américains pourraient décider l'isolement total de tout gouvernement de facto qui prendrait le pouvoir en Haïti.

LOI

La loi spéciale sera adoptée d'ici une semaine

quets de grève étaient dressés un peu partout devant tous les édifices gouvernementaux.

Les fermiers de l'Ouest canadien perdent 36 millions par semaine si les grains ne sont pas sortis des silos et mis sur les trains en partance vers les ports canadiens.

Le président de l'Alliance, Daryl Bean, a fait savoir que des grèves seraient organisées «là où elles seraient efficaces pour amener le gouvernement à comprendre qu'il devrait négocier une convention collective».

À la reprise du débat en comité plénier à la Chambre des Communes, M. Loiselle a abandonné sa réserve habituelle et accusé les dirigeants de l'Alliance d'être responsables de la rupture des négociations. «J'ai perdu confiance dans la direction syndicale», a-t-il dit.

Plus tard, en réponse à une question du chef libéral Jean Chrétien, M. Loiselle a rejeté carrément la possibilité de nommer un médiateur, accusant le chef libéral de laisser voguer son imagination et de chercher à faire des gains avec de la basse politique. «Ce n'est pas à une tierce partie de décider de la politique fiscale du gouvernement», a-t-il dit.

Après 60 jours de négociations, 30 jours de conciliation et 30 séances de pourparlers pour la seule dernière semaine, le gouvernement, a-t-il dit, en a assez, et seule une législation pourra remettre de l'ordre dans les services publics fédéraux.

«Pourquoi avoir offert le boni de 500$ aux employés seulement la semaine dernière et pas au début des négociations?» a demandé M. Chrétien à sa sortie des Communes.

Le leader du Nouveau Parti démocratique, Mme Audrey McLaughlin, a exhorté les deux parties à reprendre les négociations. «Que le ministre s'entende avec le syndicat pour négocier pendant les 48 heures à venir, a-t-elle dit. Autrement, qu'il nomme un médiateur.»

En conférence de presse, hier après-midi, la direction de l'Alliance de la Fonction publique a accusé le gouvernement de ne pas avoir négocié de bonne foi et annoncé que des pourparlers avaient été entrepris avec les leaders libéraux au Sénat canadien pour retarder l'adoption de la loi.

La grève continue et la direction syndicale affirme profiter d'un appui «toujours aussi solide» de ses membres. Une plainte officielle sera officiellement déposée devant l'Organisation mondiale du travail, à Genève, qu'on pressera de venir faire enquête au Canada.

Selon la stratégie du gouvernement, la Chambre des Communes devrait terminer d'ici demain l'examen en troisième lecture de la mesure spéciale, qui sera acheminée prestement au Sénat pour approbation. Ce qui devrait prendre le reste de la semaine, de sorte que le Parlement aura adopté la loi d'ici une semaine. □

HYDRO

Le contrat signé avec Hydro n'a plus grand intérêt pour New York

Selon son contrat avec NYPA, Hydro-Québec aurait vendu son électricité environ 6 cents le kilowatt heure, en dollars de 1991. Hydro calcule aussi que la production de chaque kilowatt heure à Grande-Baleine coûtera 4,4 cents le kw-h.

Mais les compagnies américaines ont beau jeu, maintenant, de vouloir acheter cette électricité au prix coûtant, sinon en-dessous de ce prix, a dit Mme Castel, au cours d'un entretien. Selon M. Goodman, il faudra plusieurs années avant que les prix de l'électricité montent à 4,4 cents à New York.

«Si les Américains ne veulent plus de notre électricité, faudra-t-il construire quand même Grande-Baleine pour alimenter les alumineries à 2 cents le kw-h? a demandé Mme Castel. Cette subvention massive serait alors taxée de dumping par les alumineries américaines.»

Hydro-Québec a refusé de participer aux audiences publiques de l'État de New York. Claude Boivin, président et chef de l'exploitation de la société d'État, a toutefois envoyé une lettre.

«Le contrat NYPA-Hydro-Québec est utilisé par nos détracteurs pour remettre en question certains projets dans le nord du Québec, en particulier Grande-Baleine, mais en fait ce contrat n'a pas d'influence sur le choix de nos projets», explique M. Boivin.

«Jusqu'à maintenant, le contrat a tout au plus affecté les délais du projet Grande-Baleine.»

M. Boivin ajoute que ce projet est soumis à une procédure d'évaluation environnementale complète et complexe.

Vincent Tobin, vice-président aux affaires gouvernementales du NYPA, a exhorté le comité de l'Assemblée de l'État de New York à respecter les processus d'évaluation du Canada.

«Le Canada est une nation souveraine, a-t-il déclaré. Ce n'est pas un pays du Tiers monde, mais une démocratie, que nous connaissons bien.

«Ce n'est pas à nous de faire l'évaluation environnementale des projets canadiens. L'État de New York ne fait pas d'évaluation environnementale quand il achète du charbon en Pennsylvanie.»

«Faites-vous vraiment confiance à Hydro-Québec, alors qu'elle refuse de participer à l'évaluation du gouvernement fédéral?» a rétorqué le représentant William Hoyt.

«Est-ce que vous achèteriez des turbines faites par des esclaves à l'étranger?» a renchéri le sénateur Franz Leichter.

Un avocat d'Hydro-Québec, Me Michel Yergeau, a dit que les propos des organisateurs prouvaient que les audiences publiques étaient biaisées.

Une trentaine de manifestants ont crié des slogans contre le projet Grande-Baleine devant l'édifice où se tenaient les audiences, en plein coeur de Manhattan. □

ARMES

Parti pris en faveur du lobby des armes?

d'accord avec le principe, mais son dernier effort législatif à cet égard, l'an dernier, s'est soldé par un échec. Des députés conservateurs d'arrière ban, issus de comtés ruraux, ont en effet forcé le retrait du projet de loi qu'ils jugeaient trop restrictif pour les utilisateurs «légitimes» d'armes à feu.

La Coalition craint maintenant que la même chose se reproduise avec le nouveau projet de loi déposé par la ministre, le printemps dernier.

Cet après-midi, devant le comité législatif chargé d'étudier ce nouveau bill, la Coalition proposera une vingtaine d'amendements visant à resserrer l'achat et l'utilisation des armes. Elle demandera notamment l'enregistrement strict de toutes les armes à feu en circulation.

À midi, la Coalition doit aussi donner une conférence de presse pour dénoncer la nouvelle composition du comité.

Selon Mmes Ratjen et Cukier, les conservateurs ont en effet profité du peu d'intérêt public pour la question, ainsi que du départ de plusieurs députés pour le super comité constitutionnel, pour déséquilibrer la formation du comité législatif en faveur du lobby des armes.

L'hiver dernier, Me Pierrette Venne, ancienne député du Parti conservateur maintenant passée au Bloc québécois, avait dénoncé la composition du comité chargé d'étudier le défunt bill. Elle soulignait que la présence de trop de députés ruraux et de seulement une femme avait rendu impossible la rédaction de recommandations équitables et sensibles aux inquiétudes des femmes et des populations urbaines.

Aujourd'hui, Mme Venne, ainsi que Ian Waddell, membre du comité et député néo-démocrate favorisant lui aussi un contrôle plus strict des artmes à feu, s'inquiètent de la composition de la nouvelle équipe législative. «Ils sont en train d'empiler les députés ruraux. On ne peut pas continuer comme ça dans un tel déséquilibre», lance M. Waddell.

Le député conservateur de Calgary, Jim Hawkes, qui est le «whip» de son parti en Chambre (le député en charge de la discipline partisane), est l'un des nouveaux membres du comité.

Il admet aussi qu'il a lui-même veillé au recrutement des autres nouveaux membres. «Ce sont tous des députés qui ont de l'expérience et qui connaissent le dossier», dit-il. Interrogé hier sur les critiques exprimées par la Coalition, il a rétorqué: «Ils peuvent bien dire ce qu'ils veulent.»

La semaine dernière, les membres conservateurs du comité étaient en outre Blaine Thacker et Doug Fee de l'Alberta rurale, Dave Worthy de la Colombie-Britannique rurale, Ross Stevenson de l'Ontario rurale, et Nicole Roy-Arcelin, de Montréal.

M. Hawkes n'a pu dire qui serait au comité aujourd'hui. La liste des membres des comités législatifs est normalement fixe et décidée à l'avance. Mais les membres permanents peuvent choisir des substituts s'ils sont absents. C'est ainsi que les membres du comité chargé d'étudier le bill C-17 ont pu changer durant les deux dernières semaines. □

Aucun Canadien blessé ou tué en Haïti

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le ministère canadien des Affaires extérieures a conseillé fortement aux Canadiens, hier, de reporter leurs projets de voyages ou de séjour en Haïti. Par ailleurs, la même source a indiqué qu'aucun ressortissant canadien n'est au nombre des personnes tuées ou blessées au cours des événements qui ont secoué une nouvelle fois la capitale, Port-au-Prince, hier.

Quelque 2100 citoyens canadiens, pour la plupart des coopérants et des missionnaires, sont inscrits à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, a précisé M. Rodney Moore, des Affaires extérieures. La majorité de ses ressortissants, environ 1600, sont à l'oeuvre dans la capitale. Ils ont reçu comme consigne de la part des services consulaires de ne pas s'aventurer dans les rues, de rester chez eux tant que le calme ne sera pas complètement rétabli.

Il a été impossible hier de joindre l'ambassadeur du Canada à Port-au-Prince, M. Bernard Dussault. Un employé des services téléphoniques haïtiens, qui ne s'est pas identifié, a cependant fait savoir, d'une voix tendue, au cours d'une conversation impromptue, que «l'armée faisait pression» pour que le personnel de cette centrale cesse toute activité.

Toutefois, dans les circonstances, c'est de la résidence de M. Dussault, à Pétionville, en banlieue de Port-au-Prince, que les services consulaires canadiens ont fonctionné au cours de la journée d'hier.

À l'ambassade d'Haïti, à Ottawa, une secrétaire a indiqué que l'ambassadeur Emmanuel Ambroise n'était pas disponible pour le moment et tentait d'obtenir le plus de renseignements possibles sur les événements. «Au moment où je vous parle, s'est-elle contentée de dire, nous sommes à vrai dire dans le noir...»

Directeur du Bureau de la communauté chrétienne haïtienne de Montréal, M. Jean-Claude Icare a pour sa part souligné que cette collectivité, dans la métropole, avait réagi jusqu'ici avec calme à ce qui apparaissait comme une «tentative de duvaliéristes» de libérer Roger Lafontant, ancien chef des tontons macoutes, incarcéréau Pénitencier national. Comme en faisaient état des dépêches d'agences plus tôt dans la journée, M. Icare avait aussi été informépar des sources à Port-au-Prince que Lafontant avait été abattu à l'intérieur du centre de détention.

Enfin, M. Icare s'est dit convaincu que les 53 000 ressortissants haïtiens au Québec appuient le gouvernement démocratiquement élu du président Jean-Bertrand Aristide, officiellement investi le 7 février.

Condamnation

Dans un communiqué émis en soirée, hier, la ministre McDougall condamne de façon énergique «la tentative d'interférer dans le processus démocratique en Haïti, perpétrée par les éléments rebelles des forces armées haïtiennes.

Centraide tentera de recueillir 24,5 millions pour les démunis

■ Malgré la récession, Centraide est confiant d'atteindre son objectif : 24,5 millions, soit une augmentation de 8,5 p. cent.

Les chefs de file de la campagne de souscription, M. Guy Saint-Pierre, président et responsable de la direction du Groupe SNC-Lavalin, et John Lynch-Staunton, président du conseil de De Kuyper Canada, ont invité hier la population à soutenir davantage les plus démunis en ces temps difficiles.

Ils procédaient alors au lancement officiel de la campagne de financement en présence de centaines de bénévoles et de leaders des milieux d'affaires rassemblés sur l'avenue McGill Collège, à Montréal. Les ballons se sont dispersés dans le ciel pendant qu'on dévoilait le thermomètre géant.

Centraide finance un réseau de 200 organismes qui desservent un demi-million de personnes aux prises avec des problèmes multiples.

«Autant il importe de trouver des moyens de relancer l'économie et de créer des emplois, autant il est essentiel d'aider ceux et celles qui sont en difficulté à cause de cette situation. La population saura se montrer solidaire avec les plus démunis», déclarait Mme Michèle Thibodeau-DeGuire, présidente et directrice générale de Centraide.

Pour sa part, M. Saint-Pierre a demandé aux citoyens de soutenir ce réseau d'entraide que représente Centraide. L'organisme entend jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté. Il veut mobiliser les organismes pour ouvrir des centres de dépannage, des comptoirs alimentaires et des centres d'éducation populaire.

«Nous espérons que les solutions envisagées permettront de mobiliser des forces bénévoles et de créer davantage de solidarité là où l'entraide n'est ni plus ni moins qu'un moyen de survie», écrit la présidente dans le journal de Centraide.

L'organisme se préoccupe aussi de la situation des jeunes. Il a soumis des recommandations au groupe de travail formé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Selon Centraide, il faut créer des centres communautaires de quartier, qui sont des lieux d'appartenance, et soutenir les mouvements de jeunes.

Centraide alloue plus de 20 p. cent de ses budgets aux programmes destinés aux jeunes. L'aide à la vie de quartier, l'éducation populaire et les services d'entraide de toutes sortes représentent un autre 35 p. cent.

Chaque année, Centraide consacre plus de 10 millions aux organismes qui travaillent directement avec les jeunes, la famille et le quartier.

L'organisme apporte également une contribution d'un million, en plus d'un soutien technique, aux groupes communautaires qui font de la prévention et viennent en aide aux itinérants.

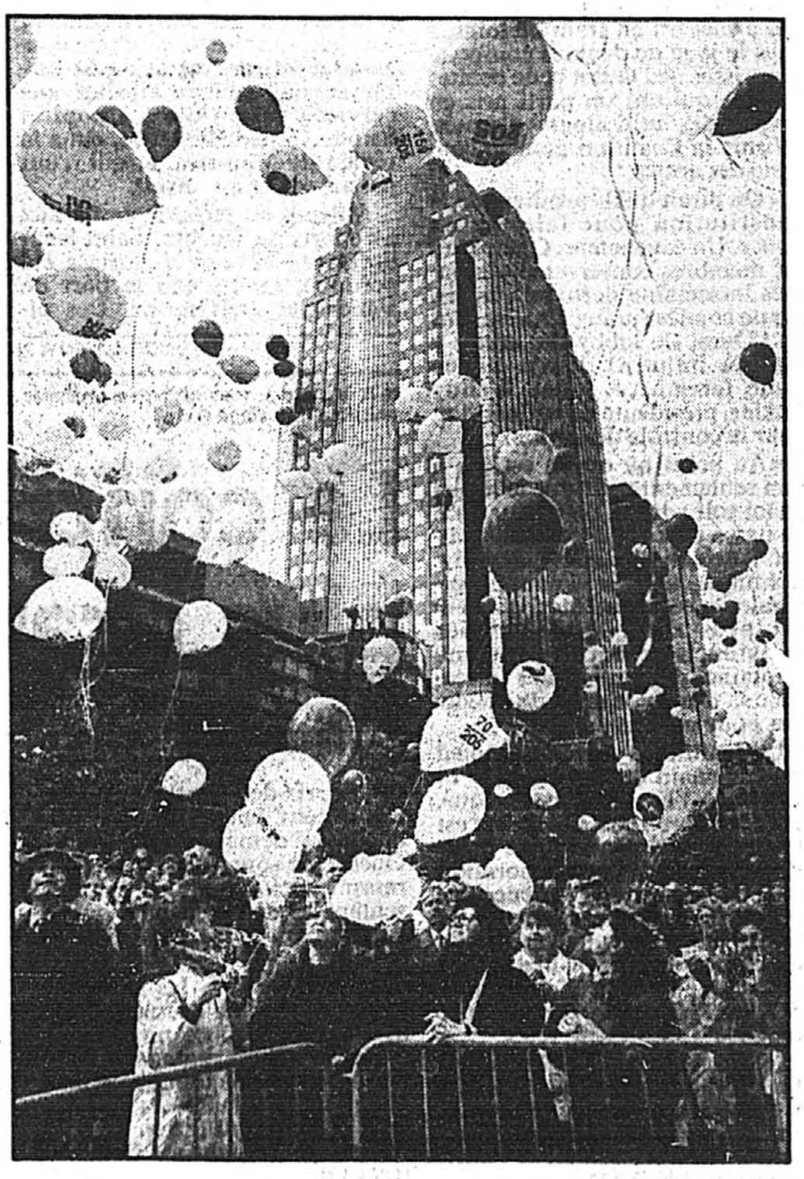

La campagne annuelle de Centraide a été lancée officiellement hier, à Montréal, en présence de centaines de bénévoles et de leaders des milieux d'affaires. PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, *La Presse*

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- Montréal : au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h; sur la grande place du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, 1455, rue Saint-Denis, de 10 h à 18 h;
- Joliette : au sous-sol de la cathédrale de la municipalité, rue Saint-Charles-Borromée, de 10 h à 20 h 30.

La Quotidienne tirage d'hier — à trois chiffres 475 — à quatre chiffres 1303

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

MARDI 1ER OCTOBRE 1991 40-2-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

L'estacade du pont Champlain rouverte très bientôt?

PIERRE BELLEMARE

■ Le ministère québécois des Transports pourrait permettre l'accès à l'estacade du pont Champlain jusqu'à la fin d'octobre, en vertu d'une entente avec les autorités fédérales, et la décision serait imminente.

Invoquant le précédent créé à l'été 1990, au plus fort de la crise amérindienne, les populations de Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Candiac et La Prairie obtiendraient ainsi gain de cause dans la lutte qu'elles mènent, depuis quelques semaines, pour faciliter les communications routières entre la Rive-Sud et l'île de Montréal.

Les interminables travaux de réparation sur les ponts enjambant le Saint-Laurent, particulièrement sur le pont Champlain, ont pour effet de perturber la circulation et de causer de longues files d'attente, aux heures de pointe.

Du reste, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain annonçait hier que les travaux allaient maintenant se poursuivre, de 20h jusqu'à 6h le matin. Il en sera ainsi durant tout le mois d'octobre et peut-être une partie de novembre, si le temps se montrait clément. Pendant cette période, une seule voie sera ouverte dans chaque direction, de 20h à 6h le matin.

Un porte-parole de la Société, tout en précisant que trois voies seront ouvertes jusqu'à 10h le matin sur le pont Jacques-Cartier, en direction de Montréal, a été incapable de confirmer la réouverture de l'estacade du pont Champlain.

«La décision appartient au ministère des Transports et elle ne nous a pas encore été communiquée», a-t-il laissé tomber. Un représentant de ce ministère a cependant observé que l'engorgement de la circulation sur les ponts l'obligeait à se pencher sur une solution — même temporaire — de façon à «ne pas abuser de la patience des automobilistes et des usagers du transport en commun».

En l'absence du maire de Delson, Georges Gagné, un des membres de son entourage a fait savoir que la population de la Rive-Sud, qui utilise généralement le pont Champlain, ne cessera pas de réclamer la réouverture de l'estacade. «Nos pressions semblent vouloir porter fruit», dit-il, énigmatique.

Une expérience concluante

Les utilisateurs du pont Champlain auront vécu des moments fort pénibles, ces dernières semaines. En plus d'avoir à subir les inconvénients «normaux» que supposent les travaux, ils auront également été victimes, dans les plans et devis, d'une erreur inusitée qui, à la grande surprise des ingénieurs, complique davantage le casse-tête.

On a découvert, en effet, que les plans faisaient état d'un tablier ayant une dalle de béton de huit pouces au lieu de dix. Cette dénivellation, propre évidemment à ralentir considérablement la circulation, pourrait provenir de l'irrégularité des couches de béton, étendues sur le tablier du pont, au fil des ans. Mais on a fait l'impossible pour corriger cette erreur.

De son côté, Norman Perry, président de la compagnie Locweld inc., maintient que l'ensemble des travaux, qui devraient être interrompus au début de novembre, reprendront vers avril prochain, pour être complètement terminés à la fin de l'automne 1992.

Il reste quand même un obstacle à contourner durant les prochaines semaines, celle de gêner la circulation le moins possible. La clé réside dans la réouverture de l'estacade et la réponse doit être communiquée, aujourd'hui ou demain, par les autorités québécoises.

Chose certaine, les maires de la Rive-Sud, qui sont vivement préoccupés par ce problème, osent espérer une réponse affirmative. D'autant plus que l'expérience de l'estacade, tentée lors de la crise amérindienne, a été pour le moins concluante.

L'affaire Marcellus François: un avocat met en doute les rapports de police

SUZANNE COLPRON

■ Le procureur Gérald La Haye a jeté des doutes hier sur l'authenticité des informations contenues dans les rapports des policiers qui ont pris part à l'opération du 3 juillet dernier qui a résulté en la mort de Marcellus François.

— Vous trouvez normal d'appeler dans les cellules du poste 24 à 20h le soir pour connaître la couleur des bermudas du U.M. 1 *(unidentified man)*? a demandé Me Laye au témoin.

— Oui, a répondu Yvon Morin, 27 ans, qui travaillait à la console du service d'intervention régional ouest, le soir du drame, assurant la communication entre la filature et l'enquêteur au dossier.

L'agent Morin a expliqué qu'il avait demandé ces précisions à la demande de son collègue André Marcoux. Entre-temps, le conducteur et deux des trois passagers de la Bonneville, prise en chasse par les policiers, avaient été conduits au poste de police 24 pour interrogatoire.

L'agent Marcoux, du service de filature, a tenu compte de ces informations sur la tenue vestimentaire du conducteur de la voiture au moment de rédiger son rapport. Le problème, c'est qu'il laisse entendre avoir noté ces détails vers 16h45, alors qu'il n'en est rien.

— Vous trouvez ça normal? a dit en insistant Me La Haye.

— Je ne sais pas... André Marcoux a peut-être une façon différente d'opérer, a bégayé le témoin, visiblement épuisé par les questions du procureur.

Notons que tous les policiers ayant pris part à l'opération ont assisté à une séance de «débriefing» d'une durée de deux heures, le soir 3 juillet.

Plus tôt, M. Morin avait été interrogé sur les photos des suspects Kirt Haywood et Carol Richards, recherchés pour tentative de meurtre. De tous les policiers, il était le seul à posséder des photos originales couleurs. Les autres devaient se contenter de photocopies réalisées à partir de photos du suspect datant de quelques années et transmises par télécopieur.

M. Morin a toutefois soutenu qu'il n'y avait pas eu de réel problème d'identification. «Il y avait des doutes sur l'identitié du suspect, mais on ne peut pas parler de problèmes», a-t-il déclaré. Les policiers estimaient à 75 p. cent la ressemblance entre le passager de la voiture et Kirt Haywood, lors de l'intervention.

Par la suite, M. Morin a dit s'être entretenu au téléphone avec le sergent responsable de l'équipe de filature, Pierre Sasseville. Cet échange explique le trou de quatre minutes qui figure dans la retranscription des conversations entre les policiers, le 3 juillet au soir. M. Sasseville voulait informer son collègue de la tournure des événements sans que ses paroles soient enregistrées.

«Ce n'est pas le genre d'informations bonnes à donner sur les ondes», a précisé M. Morin.

Nègres et Noirs

Deux autres agents affectés à la surveillance de la maison des suspects le jour du drame ont témoigné hier. Gaétan Lord, 27 ans, et André Neveu, 43 ans, ont été interrogés par le coroner sur leur usage de certains mots à connotation raciale: nègre, noir, tam-tam, couleur, négresse...

Tous deux ont affirmé qu'il s'agissait de termes fréquemment employés au SPCUM. Nègre, a dit M. Lord, est un mot que les policiers utilisent couramment. «En filature, on ne peut pas se permettre de dire: le sujet autre que blanc... On emploie des termes courts que tout le monde peut comprendre.»

— Ne croyez-vous pas que l'utilisation du mot nègre puisse signifier un manque de respect envers les gens de cette race? lui a demandé Me La Haye.

— Pour moi, non, a répondu le témoin.

Pourtant, a fait remarquer Me Jean-Paul Braun, représentant la veuve et les deux jeunes enfants de la victime, le policier Lord a préféré le mot noir au mot nègre dans son rapport.

— Est-ce que lorsqu'on a le temps on se rappelle qu'on ne doit pas utiliser ces termes? lui a suggéré Me Braun.

— Possible, a laissé tomber le policier.

Les mêmes questions ont été posées au policier André Neveu, qui a avoué que le SPCUM déconseillait l'emploi du mot nègre. «Mais, a ajouté M. Neveu, j'ai consulté deux dictionnaires Larousse en fin de semaine et il n'était pas écrit que ce terme était préjudiciable...»

L'enquête du coroner se poursuit aujourd'hui avec le témoignage du sergent Pierre Sasseville, responsable de l'équipe de filature.

Il n'a fallu qu'une heure pour amener la masse de 60 tonnes sur l'anneau technique. PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

La toile redescend... quatre mois plus tard

GEORGES LAMON

■ Pour la première fois depuis juin dernier, la toile du stade a finalement été descendue jusqu'à l'anneau technique, hier matin. Cette opération devait être effectuée dimanche matin, mais la force des vents avait forcé la Régie des installations olympiques (RIO) à la retarder d'une journée.

Selon le porte-parole de la RIO, Marc Chartier, tout s'est déroulé «impeccablement». En l'espace d'une heure, la toile a été descendue précautionneusement sur l'anneau technique du stade. Sans l'aide habituelle de l'informatique.

À présent, il reste à effectuer la préparation et l'enlèvement des points d'arrimage et du câble-lasso (le gros câble d'acier) de la toile, qui sert à refermer le toit de 60 tonnes.

Selon M. Chartier, la toile devrait être descendue au sol en fin de semaine. On pourra commencer dès la semaine prochaine la couture des déchirures causées par une forte bourrasque en juin, qui s'étendent sur une longueur globale de 120 mètres. Trois machines à coudre seront alors en activité et deux en disponibilité, prêtes à prendre la relève, si nécessaire.

Toute l'opération, qui est effectuée par la firme Socodec 1991, devrait durer de cinq à six semaines et coûter environ 1,5 million de dollars.

Quant aux travaux de renforcement des 33 poutres clé de sol, ils se sont terminés vendredi. Reste à décider si l'on réparera ou si l'on recoulera la poutre tombée qui a été à l'origine des derniers déboires du stade. Il s'agit à présent de vérifier les 102 poutres ancrées aux consoles. Ces travaux de vérification des corbeaux d'acier soutenant les poutres, ont commencé hier et devraient être terminés au début de novembre.

Du côté gouvernemental, même si l'on croit toujours pouvoir rouvrir en novembre, pour le Salon de l'agriculture, on insiste encore sur le fait que le stade n'ouvrira ses portes que si la sécurité des usagers est assurée. «La sécurité, c'est le premier critère et le ministre y tient mordicus, a précisé, hier à *La Presse*, André Ménard, porte-parole du ministre André Vallerand. Le ministre du Tourisme est confiant de pouvoir ouvrir vers cette date. Mais aucune date précise n'a vraiment été arrêtée. Nous n'avons du reste aucune raison de penser que la saison prochaine des Expos puisse être compromise.»

Le ministre Vallerand attend également le rapport des ingénieurs-conseils de la firme Beauchemin, Beaton, Lapointe, rapport qui doit lui être soumis d'ici une semaine. D'autre part, un plan d'entretien et de prévention du stade doit également lui être présenté sans délai.

Chez les Expos de Montréal, on attend toujours la décision de la RIO et la confiance demeure grande. Son porte-parole, Richard Morency, reste confiant que le club de baseball jouera l'an prochain au stade. En attendant la décision, une entente est intervenue avec la Ligue nationale, qui a accordé un délai jusqu'à la fin octobre pour établir le prochain calendrier de la Ligue.

Par ailleurs, l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale a pressé le ministre André Vallerand de tenir une commission parlementaire pour faire le point sur l'avenir des installations olympiques.

«Depuis déjà deux ans que nous réclamons une telle commission pour que les Québécois puissent connaître le sort réservé à ces infrastructures dans lesquelles des milliards de dollars ont été engloutis», a noté dans un communiqué, Mme Luce Dupuis, députée péquiste de Verchères.

À son avis, une telle commission permettrait à tous les intéressés de se faire entendre quant à l'utilisation de ces installations et aussi sur la pertinence de maintenir le toit rétractable sur le stade. Elle rappelle qu'à l'origine, le stade devait coûter 120 millions$ et s'autofinancer. Pourtant aujourd'hui, son coût dépasse les 2,5 milliards$ et ce n'est pas encore fini.

STCUM: une ultime démarche auprès de Montréal et des villes de banlieue

GILLES GAUTHIER

■ Le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, rencontrera au cours des prochains jours les comités exécutifs de la Ville de Montréal et de la Conférence des maires de banlieue pour s'assurer qu'ils ne veulent pas contribuer davantage au budget de l'organisme de transport en commun.

Il s'agira d'une dernière démarche avant que le budget de la STCUM pour 1992, qui comportera 500 mises à pied parmi les syndiqués et 125 chez les cadres, ne soit adopté par son conseil d'administration mercredi de la semaine prochaine. Il sera entériné par le conseil de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) le 14 octobre.

M. Perreault a précisé hier matin que les «coupures» de services seraient annoncées au cours des prochaines semaines et que les mises à pied seraient effectuées au début de janvier prochain. Les conventions collectives des plus gros syndicats viennent à échéance à la fin de 1992.

M. Perreault à indiqué hier que les syndicats avaient encore quelques jours pour accepter la proposition que la STCUM mettait de l'avant la semaine passée. Elle comportait notamment des compressions salariales et un «congé» de contributions de l'employeur aux caisses de retraite.

Le président du syndicat des employés d'entretien, Normand Lamoureux, s'en tenait à la contre-proposition qu'il avait rendue publique pendant le week-end et qu'il a expliquée hier après-midi lors d'une rencontre avec la direction de la STCUM, dont la présidente Louise Roy. Elle consistait essentiellement à effectuer 500 mises à la retraite plutôt que 500 mises à pied.

«On va les laisser réfléchir et mûrir notre proposition», déclarait-il plus tard. «On attend leur réponse et tout est possible», ajoutait-il.

Quant aux municipalités, elles avaient annoncé plus tôt cette année qu'elles refuseraient d'injecter des sommes supplémentaires si les syndicats ne faisaient pas de concessions.

La contre-proposition de la Fraternité des chauffeurs était bien différente de celle des employés d'entretien. Elle offrait de prêter à la STCUM 22 millions du surplus de la caisse de retraite, somme correspondant aux concessions que la société réclamait de ses employés syndiqués pour boucler son budget.

M. Perreault lui répondait hier que si la STCUM avait des problèmes de liquidités nécessitant un emprunt, «la Caisse populaire est toujours là».

Il a rejeté à nouveau toute idée de négociation avec les syndicats, répétant que la «solution» qu'il proposait la semaine dernière était à prendre ou à laisser.

Le «Manoir Le Corbusier» devra cesser de s'appeler ainsi, tranche la cour

YVES BOISVERT

■ Dans un jugement sans précédent au Québec, la Cour supérieure vient de limiter sérieusement l'utilisation que les commerçants peuvent faire des noms d'artistes ou de personnalités publiques.

Le juge Lyse Lemieux a en effet ordonné aux propriétaires du Manoir Le Corbusier, un complexe immobilier pour personnes âgées, de cesser d'utiliser le nom du célèbre architecte français.

Car on ne peut employer impunément le nom — ou même le pseudonyme — d'une personne connue, même après sa mort, a tranché la Cour.

Le Corbusier, de son vrai nom Charles Édouard Jeanneret (1887-1965), un des maîtres de l'architecture moderne, est mort, il y a 26 ans, sans laisser de famille derrière lui. Il avait décidé de léguer tous ses biens, par testament, à une fondation portant son nom. Il faut comprendre du jugement Lemieux que le défunt a aussi — par la force des choses — cédé son pseudonyme à la fondation.

Cette dernière, créée à la mort de l'architecte, a pour mission de promouvoir et de faire connaître l'oeuvre du célèbre architecte.

Il y a peu, la fondation, qui a pignon sur rue dans le XVIe arrondissement, à Paris, entendit parler de l'existence d'un Manoir Le Corbusier dans la région de Montréal.

Or, non seulement ces immeubles ne représenteraient pas la vision architecturale de Le Corbusier, mais, de toute manière, la fondation s'est imposée de ne jamais donner le «sceau» Le Corbusier à une construction.

Considérant qu'on usurpait du maître, la fondation a inscrit en Cour supérieure de Montréal une demande d'injonction pour protéger la réputation du maître.

Le Manoir Le Corbusier, qui a joui d'une grande publicité au Québec, est constitué de deux complexes immobiliers qui se trouvent à Saint-Laurent et Laval — tout près du boulevard Le Corbusier, du reste.

Les propriétaires, qui ont dépensé plus de deux millions de dollars en publicité ces trois dernières années, répliquaient que Le Corbusier n'était qu'un pseudonyme et que ce recours contre eux était complètement déraisonnable, étant donné que leur entreprise est connue sous ce nom depuis des années.

Mais le juge Lemieux, s'appuyant sur la jurisprudence française, a donné raison à la fondation, qui a le droit de défendre l'image de l'architecte et de «refuser à quiconque l'usage du nom qui y est associé pour fin promotionnelle ou autre», puisqu'il est «impossible» que Le Corbusier ait donné son nom à une oeuvre qui n'était pas sienne.

Pour Me Jean Robert, qui représentait la fondation, ce jugement aura un impact majeur au Québec, où des foules de commerces utilisent sans vergogne les noms d'artistes connus.

Le jugement sera exécutoire le mois prochain s'il n'y a pas appel.

FOURNAISE ET THERMOPOMPE LENNOX
SUBVENTION DISPONIBLE DE 2 140 $
BALANCE AUTO FINANCÉ
AUCUN PAIEMENT NI INTÉRÊT JUSQU'EN MAI 92
42 ANS DE FIABILITÉ ET QUALITÉ
Electro Aide & LENNOX
333-7460
VOTRE MEILLEUR CHOIX DE CONFORT AU FOYER
1630059 - 917

Ces grévistes de l'Alliance de la fonction publique s'amusaient, hier, à marcher au pas, pancartes en main, devant l'un des édifices du gouvernement fédéral. On s'attend à ce qu'Ottawa prépare une loi spéciale aujourd'hui, tandis que le syndicat promet de renforcer les piquets de grève. PHOTO REUTER

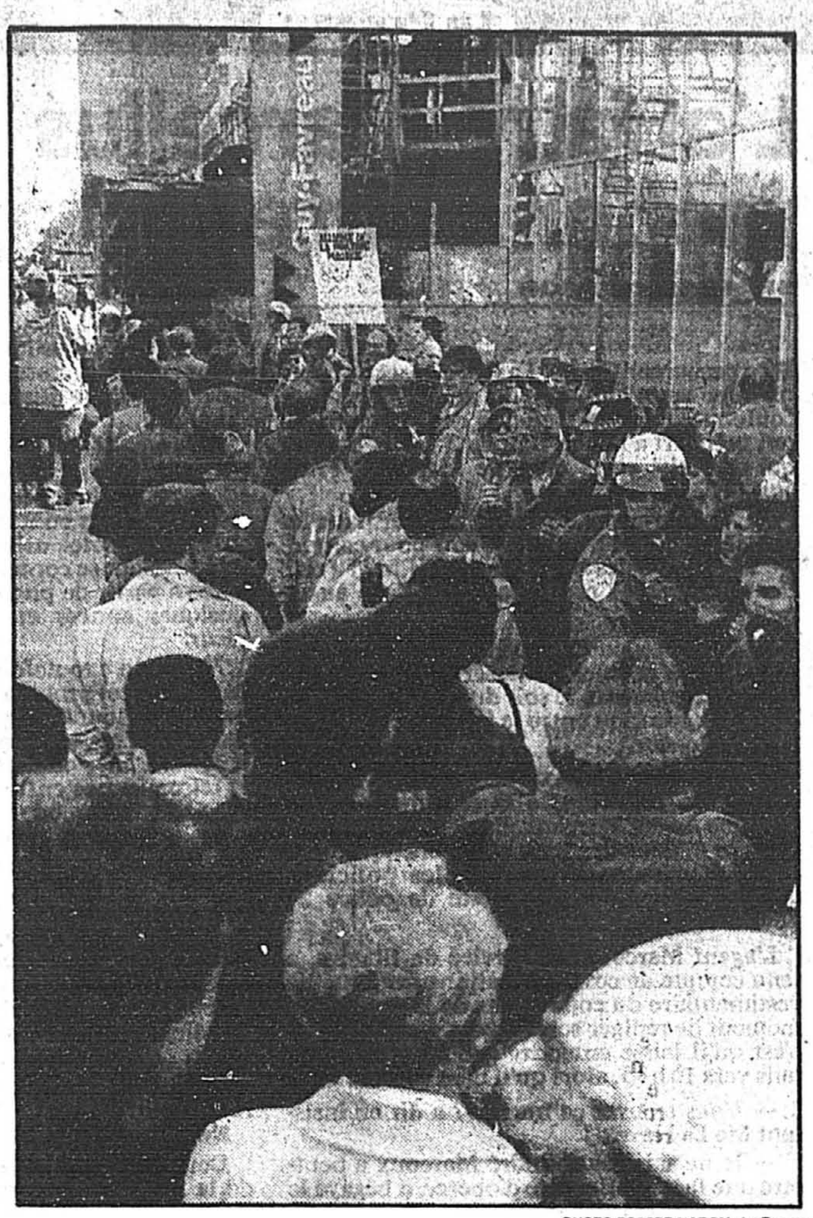

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

C'est par centaines que les fonctionnaires fédéraux se sont massés, hier matin, devant l'édifice Guy-Favreau pour empêcher les cadres d'entrer au travail. Les policiers de la CUM ont eu fort à faire pour maintenir le calme au sein du flot de grévistes décidés.

À Québec, les membres de l'Alliance bloquent la route menant à l'aéroport

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Plusieurs centaines de fonctionnaires fédéraux ont dressé, hier, des piquets de grève sur la route qui conduit à l'aéroport de Québec: aucun véhicule n'a pu franchir ce barrage de 6 h à 10 h 30.

Les voyageurs qui avaient un avion à prendre ont dû se rendre à pied, valise à la main, jusqu'à l'aérogare.

La police de Sainte-Foy y a procédé à quatre arrestations, a dit le lieutenant Jacques-André Leclerc: trois piqueteurs ont été accusés soit de méfaits, soit d'entrave au travail policier, et un chauffeur de taxi a été accusé d'avoir heurté des piqueteurs. Ces personnes ont été mises en liberté.

Quelques personnalités connues ont dû se plier aux conséquences de ce conflit de travail dans la fonction publique fédérale. C'est ainsi qu'on a vu Marcel Aubut, le grand manitou des Nordiques de Québec, et Michel Pagé, ministre de l'Éducation, porter leur valise jusqu'à l'avion.

Toutefois, les grévistes ont laissé passer les véhicules bien identifiés qui transportaient du sang pour les malades.

Tout au long de la journée d'hier, les fonctionnaires ont resserré les rangs devant les édifices fédéraux. Ainsi près des bureaux de la Garde côtière à Québec, les grévistes empêchaient toute personne de passer. Les fonctionnaires désignés pour assurer les tâches essentielles ne pouvaient se rendre à leur travail que sous la garde des policiers.

L'édifice de la Sécurité du revenu, près de la gare du Palais, les policiers de Québec ont dû demander l'aide de quelques collègues pour dégager la porte qu'obstruaient des piqueteurs. C'est au son de chansons à consonnance syndicale que les grévistes ont fait face aux policiers. À cet endroit, le syndicat a décidé d'établir des piquets de grève jour et nuit.

Le porte-parole syndical a déclaré que les clients qui se rendent aux bureaux du ministère de la Santé et du Bien-être social ne peuvent plus y pénétrer. Au cours des premiers jours de la grève des fonctionnaires, on se contentait de convaincre les clients de ne pas entrer. Maintenant, on les en empêche.

D'autre part, au bureau régional de Québec de l'Alliance de la fonction publique du Canada, on faisait savoir que d'autres endroits seraient la cible des piqueteurs ce matin et au cours des prochains jours.

Les fonctionnaires fédéraux dressent des piquets de grève partout à Montréal

Devant la menace d'une loi spéciale, l'Alliance, loin de désarmer, entend durcir le ton

GEORGES LAMON

■ C'est par des piquets de grève devant la majorité des édifices fédéraux ainsi que devant les pénitenciers et centres de formation fédéraux, que les membres de l'Alliance de la fonction publique ont répondu au gouvernement, à la suite de la rupture des pourparlers avec le Conseil du Trésor.

Ainsi hier matin, dès l'ouverture des bureaux au complexe Guy Favreau, au 305, boulevard René Lévesque, cible habituelle des grévistes, des centaines de fonctionnaires s'étaient massés pour empêcher l'entrée des cadres et des «briseurs de grève», perturbant du même coup le fonctionnement normal du système. Et rien ne laisse présager une accalmie.

Devant les pénitenciers, les grévistes ralentissaient considérablement le passage de la nourriture destinée aux détenus tout comme l'entrée des visiteurs.

Selon le coordonnateur régional de la grève à Montréal, Jean Morin, il faut s'attendre à une recrudescence des piquets de grève ce matin. Il a toutefois refusé de préciser quelle stratégie les grévistes avaient arrêtée.

Pour lui, la loi spéciale que le gouvernement veut décréter «vient de mettre en péril les relations de travail pour les dix années à venir».

D'autre part, le bureau de comté de Vaudreuil du Solliciteur général Pierre Cadieux, a reçu la visite de vandales. Des sacs d'ordures placés à la porte d'entrée ont été éventrés et des oeufs ont été lancés dans les fenêtres. Même si on n'a pu établir de lien entre ces actes et la grève, il n'est pas impossible qu'ils ne soient pas étrangers au conflit.

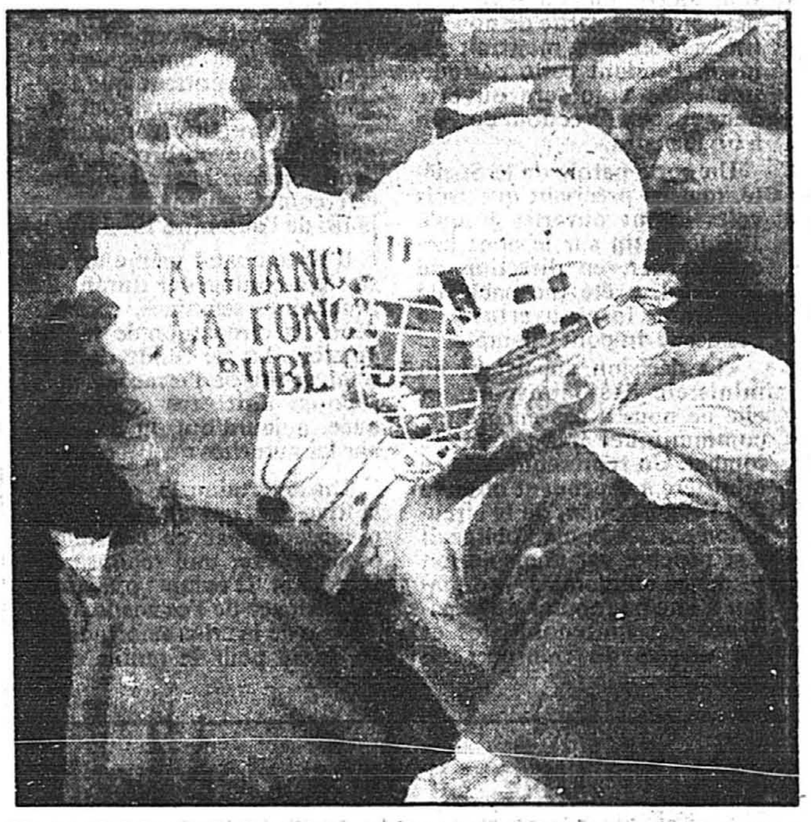

Une gréviste de la fonction publique canadienne, portant un casque protecteur de hockey, intercepte une femme qui voulait franchir les piquets de grève. PHOTO PC

Un orthopédiste montréalais réputé est accusé d'agression sexuelle contre une patiente mineure

MARTHA GAGNON

■ Accusé d'agression sexuelle contre une patiente mineure, un orthopédiste montréalais réputé, le docteur Michael Rosman, 52 ans, ne pratique plus à l'Hôpital de Montréal pour enfants et à l'hôpital Shriner's où il a été démis de ses fonctions de directeur médical, la semaine dernière.

Le médecin est accusé d'avoir profité de sa situation d'autorité pour agresser sexuellement une adolescente de 15 ans à l'Hôpital de Montréal pour enfants où il travaillait depuis 20 ans. Il devrait subir son procès le 4 novembre.

À la suite de cette plainte, un autre établissement, l'hôpital Schriner's pour enfants handicapés décidait de mener une enquête interne sur le docteur Rosman qui occupait le poste de directeur médical depuis huit ans. La semaine dernière, au terme de cette enquête, le conseil d'administration exigeait du médecin qu'il quitte ses fonctions de responsable médical.

Le directeur de l'hôpital, Allan Hicks, a confirmé hier que l'enquête interne avait permis de découvrir d'autres agissements douteux. Les conseillers juridiques de l'établissement étudient notamment cinq plaintes de nature sexuelle émanant du personnel, de familles et de patients. Ces informations avaient d'abord été rendues publiques à TVA lors d'un débat sur les rapports entre les thérapeutes et leurs clients, dimanche.

Selon M. Hicks, les cinq personnes ont signé des dénonciations dans le cadre de l'enquête interne. Mais on ignore, pour l'instant, si des plaintes seront portées à la police.

Le directeur a expliqué que la décision de congédier le docteur Rosman avait été longuement mûrie. On l'a d'abord suspendu à la fin d'août, huit mois après que des accusations aient été portées devant le tribunal. Certaines personnes se demandent, toutefois, pourquoi l'hôpital Schriner's a attendu aussi longtemps avant de réagir?

M. Hicks précise qu'en décembre l'enquête policière ne concernait que l'Hôpital de Montréal pour enfants. «Au début, nous n'avions aucune raison de craindre pour la sécurité de nos patients. Mais des rumeurs ont aussi commencé à circuler dans notre établissement. On a décidé de mener une enquête pour tenter de savoir si elles étaient fondées ou non. Voilà où nous en sommes. Il s'agit d'une situation extrêmement délicate.» Le directeur estime que l'hôpital a suivi les procédures dans le respect des individus et des lois:

«Le docteur Rosman est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, rappelle le directeur. Le tribunal ne lui a pas interdit de pratiquer.» En attendant son procès, le médecin doit cependant respecter une condition de la cour qui l'oblige à se faire accompagner d'un adulte s'il a à voir des patientes mineures au bureau ou à l'hôpital.

Selon M. Hicks, le docteur Rosman jouit d'une excellente réputation en tant que médecin et professeur à l'Université McGill. «C'est un grand spécialiste et son comportement n'a jamais fait l'objet de plaintes avant aujourd'hui.» En raison de la gravité des accusations et des autres soupçons, l'hôpital a jugé préférable de le démettre de ses fonctions.

Par ailleurs, à l'Hôpital de Montréal pour enfants, une porte-parole, Elisabeth Hirst, a déclaré que le médecin n'était pas congédié, mais qu'il était en congé pour une période indéterminée. La direction a attendu un mois avant de prendre une décision. «Il fallait s'assurer que toute cette affaire était bien sérieuse. C'est la police qui mène l'enquête, pas l'hôpital.»

La Corporation professionnelle des médecins n'est pas intervenue dans le dossier; elle attend l'issue du procès.

C'est la deuxième fois en l'espace de quelques mois qu'un médecin est accusé d'agression sexuelle sur une patiente. Le psychiatre, Claude Saint-Laurent, subira son enquête préliminaire en décembre.

La Corporation professionnelle des médecins a reçu 120 plaintes relatives à des comportements sexuels depuis 1980. De 10 à 15 en moyenne annuellement. Cela va de l'attouchement à l'agression, en passant par le flirt et les paroles suggestives.

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

Banco

Tirage du 91-09-30

6	7	8	9	12
21	23	25	34	36
39	43	52	54	55
57	58	61	62	66

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 91-10-02

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

RAPIDAIR : CLASSE AFFAIRES

Toronto? Pour 10$ vous ne trouverez pas meilleure affaire.

De nos jours, avec 10 $ on ne va plus tellement loin. Sauf si vous avez déjà payé le plein tarif économique vers Toronto. Il n'en coûte alors que 10 $, à chaque trajet, pour bénéficier de tous les petits plus de la classe Affaires d'Air Canada. Comme le calme d'une cabine privée à l'avant de l'avion, l'avantage d'être «derniers à bord, premiers débarqués», le confort d'un fauteuil plus large avec repose-pied et plus d'espace pour les jambes. Au menu? Un repas servi dans un couvert de porcelaine et de verre ou, entre les heures de repas, une collation. À cela s'ajoute un bar complet garni de grandes marques. Alors, soyez d'affaires! Il en coûte vraiment peu pour profiter de tous les plus de la classe Affaires.

Aéroplan^MC

Vous partez toujours gagnant avec Air Canada.

Air Canada

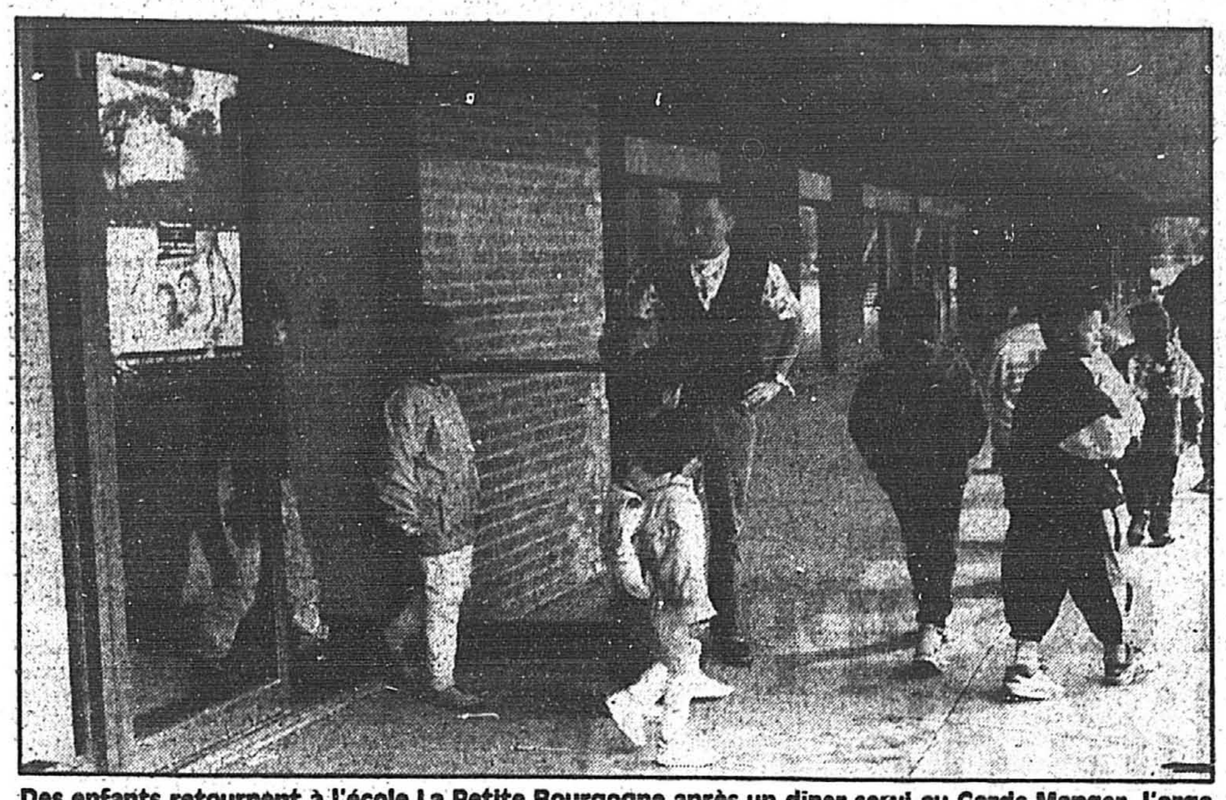

Des enfants retournent à l'école La Petite Bourgogne après un dîner servi au Garde-Manger, l'organisme populaire qui leur assure le programme de nutrition. PHOTO ROBERT NADON *La Presse*

Environ le tiers des élèves visés dans l'île ont profité des repas nutritifs

Ils préfèrent la soupe et le dessert et laissent de côté le lait et les fruits

FRANÇOIS FOREST

■ À peine trente-trois écoles visées par le «programme alimentaire» du ministère de l'Éducation, sur l'île de Montréal, ont pu offrir, hier, aux enfants de parents démunis déjeuners, collations ou dîners.

Le programme gouvernemental, annoncé par le ministre Michel Pagé, il y a deux semaines, devait débuter hier dans 93 écoles primaires et secondaires de l'île de Montréal.

Décevant? Le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, Jacques Mongeau, a répondu que ça ne le surprenait pas et qu'il faudrait attendre quelques jours, dans certains cas quelques semaines, avant de voir le programme appliqué intégralement.

«Ça ne m'étonne pas parce que le programme a été lancé très tard (6 septembre). Le ministre n'a probablement pas pu l'annoncer avant, parce qu'il n'avait pas les crédits.»

Selon lui, ce retard dans la mise en place d'un programme voué à la nutrition d'enfants pauvrement alimentés, s'explique de multiples façons: il y a manque de matériel de base dans certains locaux désignés (tables, cuisinières), mais de plus certains quartiers manquent de groupes sociaux qui pourraient soutenir un tel projet.

Pierre Côté, porte-parole de Toujours Ensemble, un organisme populaire à Verdun, affirme qu'il n'a reçu la documentation pertinente que mercredi dernier. Il n'était pas question pour l'organisation d'investir dans l'achat de matériel de base (chaises et grille-pain) sans savoir ce qu'il en retournait financièrement de ce programme. Il estime qu'il lui faudra quelques jours pour mettre sur pied un programme adapté aux jeunes de l'école Levis-Sauvé.

On devance

Hier, le «Garde-Manger pour tous», non loin de l'école La Petite Bourgogne, était obligé de devancer, sous la pression des parents, son ouverture, qui dans ce cas ne devait avoir lieu qu'aujourd'hui. Une trentaine d'enfants, de la maternelle à la sixième année, ont quitté à midi l'école La Petite Bourgogne pour aller «luncher» deux rues plus loin sous la surveillance de parents-bénévoles.

Le succès nutritif ne fut pas parfait: la majorité ignorant le verre de lait, les sandwichs à la moutarde, les fruits ou les crudités. Ils ont surtout pris de la soupe... et du dessert.

Il faut savoir que ces enfants ont l'habitude de rentrer chez eux à l'heure du dîner. Qu'il y ait ou non quelqu'un. Ils n'ont donc pas l'habitude de manger en groupe comme c'était le cas, hier. «Au surplus, il faisait chaud dans le local et nous n'étions pas parfaitement préparés», précise Gisèle Leblanc de Garde-Manger.

Il y a aussi ,reconnaît-elle, que si les enfants en manque de soins nutritifs ont été identifiés, leurs habitudes alimentaires ne l'ont pas été. Il n'était effectivement pas évident, hier, que des enfants nourris à la culture alimentaire du Pakistan, du Vietnam, des Antilles ou d'un quelconque pays d'Afrique trouvaient particulièrement invitants les sandwichs au «baloney» de Garde-Manger: «Nous nous adapterons, dit Mme Leblanc. S'il faut du riz et du poisson, nous en servirons. Entretemps, et pour être conséquent, il nous faut de l'argent pour aménager une chambre froide, acheter une cuisinière, un congélateur pour conserver ce que l'on nous envoie.»

L'identification d'enfants mal nourris n'a pas posé de problèmes d'éthique à l'école La Petite Bourgogne: «D'abord parce que tous les enfants rentrent chez eux pour dîner», dit Robert Trudeau, le directeur, et parce qu'aussi, ajoute Gisèle Leblanc, « le Garde-Manger est ouvert à tout le monde: pour les enfants démunis mais aussi pour les autres dont les parents paient (2$) afin qu'ils aient un dîner nutritif».

Aujourd'hui, le Garde-Manger accueillera 76 enfants. C'est la rentrée, officielle, à deux rues de l'école, sous bonne garde de parents-bénévoles qui assurent l'aller-retour entre l'école et la soupe populaire.

Des parents mécontents retirent leurs 128 enfants de l'école

JULES BÉLIVEAU

■ Cent vingt-huit écoliers de Saint-Rémi d'Amherst, dans les Laurentides, bénéficient depuis hier, et ce pour une durée indéterminée, d'un «congé non prévu au calendrier scolaire»: leurs parents ont décidé en bloc de les retenir à la maison pour protester contre l'abolition du poste d'une enseignante dans l'école de leur village et le transfert «forcé» de six élèves de 6e année dans une autre école de la région.

Cela fait déjà quelques semaines que les parents de Saint-Rémi d'Amherst ont décidé de passer à l'action contre la Commission scolaire des Laurentides: ils ont d'abord ramené à l'école Le Carrefour, le 16 septembre, les six écoliers qui avaient été obligés d'entreprendre la présente année scolaire à l'école primaire d'Huberdeau. Personne à Saint-Rémi d'Amherst ne semble avoir vraiment apprécié que l'assemblée des commissaires ait décidé de demander à la Cour supérieure du Québec une injonction forçant les parents à retourner les six jeunes de 6e année à l'école du village voisin. Mais la goutte qui a fait déborder le vase, peut-on croire, est le fait que la commission scolaire ait choisi de faire livrer par huissier une lettre au domicile des parents récalcitrants.

«Les parents n'ont aucun moyen financier pour s'opposer à cette injonction», s'indignait hier le conseil d'orientation de l'école Le Carrefour. Et l'organisme signalait du même souffle qu'un appel était lancé au ministre de l'Éducation du Québec, Michel Pagé, afin qu'il leur fournisse une aide légale. «Si cette injonction devait être gagnée par la Commission scolaire des Laurentides, ajoutait-on, cela signifierait la perte d'un droit important pour tous les parents de toutes les écoles du Québec.»

Toute cette affaire, comme de bien entendu, n'est pas aussi simple qu'elle n'y paraît. Elle se complique notamment du fait que la Commission scolaire des Laurentides a institué cette année dans l'école Le Carrefour deux classes à niveaux multiples, ce qui se traduit par la réunion dans une même salle de cours (et avec un unique professeur) d'enfants de 4e et de 5e années et dans une autre salle de cours d'écoliers de 5e et de 6e années.

Le président de la commission scolaire, Roch Bergeron, fait valoir qu'une telle formule n'est ni nouvelle ni très originale encore aujourd'hui au Québec et qu'elle est même utilisée «dans toutes les régions de la province».

Les parents de Saint-Rémi d'Amherst ne voient cependant pas les choses du même oeil: ils craignent que la diminution du nombre des professeurs dans leur école et le transfert de quelques élèves dans le village voisin, malgré toutes les dénégations de la commission scolaire, ne soient en réalité le début de l'annonce plus ou moins lointaine de la fermeture de l'école de leur village. Ils n'ont par ailleurs qu'une confiance limitée dans la formule des classes à niveaux multiples. Et ils acceptent mal que des enfants ayant fréquenté depuis leur maternelle l'école de leur village, même si cela ne touche qu'une petite poignée d'enfants, soient obligés de terminer ailleurs leur cours primaire.

Hier soir, des représentants de la Commission scolaire des Laurentides devaient chercher à s'entretenir de toute cette affaire avec le ministre de l'Éducation au cours d'une rencontre à Laval. Des parents de Saint-Rémi d'Amherst leur réservaient une surprise: ils devaient être là aussi.

Le chanteur rock Paul Simon ne témoignera pas pour Cedras

■ L'avocat du claviériste Anthony Cedras, reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement une femme de 40 ans prendant le festival de jazz de Montréal de 1990, a annoncé hier qu'il a renoncé à faire témoigner le chanteur rock Paul Simon en faveur de son client.

Me Raphaël Schachter a fait savoir hier que les avocats en sont venus à la conclusion qu'il serait préférable de ne pas faire témoigner Paul Simon, pour qui travaille Cedras, afin de ne pas détourner inutilement l'attention sur la star.

Le juge Gilles Cadieux, de la Cour du Québec, a déclaré Cedras coupable le mois dernier, et c'est aujourd'hui que les avocats livreront leurs arguments quant à la peine à imposer au musicien.

L'agression s'est produite le 30 juin 1990, dans un hôtel du centre-ville, après un spectacle du groupe de jazz Masekela Band, au Spectrum, groupe pour lequel Cedras jouait.

La victime est une Américaine de 40 ans, mère de deux enfants, qui était en visite à Montréal à l'occasion du festival.

Cedras, 39 ans, avait rencontré la victime dans l'après-midi, au bar de l'hôtel Méridien. Il l'avait invitée à assister à son spectacle, et après, il l'avait invitée dans sa chambre, où ils ont consommé de la drogue et pris un verre. C'est à ce moment que Cedras a forcé la femme à avoir des relations sexuelles avec lui.

On s'attend à ce que d'autres musiciens du groupe de Simon viennent témoigner en faveur de Cedras, ce matin.

Il accordait des visas en échange de faveurs sexuelles

Presse Canadienne

SAINT-JEAN, Terre-Neuve

■ Un ex-agent d'immigration qui avait admis avoir eu des relations sexuelles avec trois femmes avant de leur accorder un visa d'entrée au Canada, a été condamné hier à neuf mois de prison.

Il s'agit de John Ronald MacInnis, âgé de 50 ans, qui s'était reconnu coupable la semaine dernière de ces délits, commis en 1988 alors qu'il était en poste à l'ambassade du Canada à Georgetown, Guyana.

MacInnis a expliqué, devant la Cour suprême de Terre-Neuve, que le stress et l'ennui l'avaient amené à fréquenter des éléments indésirables, qui avaient ensuite profité de lui.

«Cette excuse est très peu valable, a rétorqué le juge David Russell, si l'on considère que la conduite de l'accusé a causé un tort énorme à l'intégrité du ministère de l'Immigration.»

MacInnis, qui est marié et a deux enfants d'âge adulte, pourra demander sa libération conditionnelle après avoir passé un mois et demi en prison, et son pardon après trois mois.

Il a été établi en cour que l'accusé avait eu des relations sexuelles avec trois femmes âgées de 19, 25 et 27 ans. Il aurait de plus eu des rapports simultanés avec deux d'entre elles. Il n'aurait revu les trois femmes que lorsqu'elles se présentèrent à son bureau, un mois plus tard, pour demander des visas d'entrée au Canada, qu'il leur aurait accordés sans prendre la peine d'étudier leur cas.

Avis présente une offre élégante.

Avis vous offre un tarif spécial pour attirer votre attention sur le luxe de la Cadillac Sedan de Ville : 54 $ par jour. Ce prix incroyable comprend 200 km gratuits par jour (20 ¢ par km supplémentaire). Adressez-vous à toute succursale participante Avis au Canada, en réservant 24 heures à l'avance (sous réserve de disponibilité). La voiture doit être retournée dans la ville où elle a été louée. Ce prix ne comprend pas les assurances facultatives, les taxes et les frais de service pour faire le plein. C'est parce que "nous y mettons du coeur plus que jamais" que nous pouvons, vous offrir l'élégance d'une Cadillac à un tel prix. Notre but, comme toujours : vous louer la voiture qui vous convient à un prix raisonnable. **Tarifs disponibles jusqu'au 31 octobre 1991.**

200 KM GRATUITS
54 $ par jour
Aux succursales participantes
CADILLAC SEDAN DE VILLE

Pour renseignements et réservations, appelez aujourd'hui :
1-800-321-3652
ou votre agent de voyages

AVIS MD
Nous y mettons du coeur plus que jamais. MD

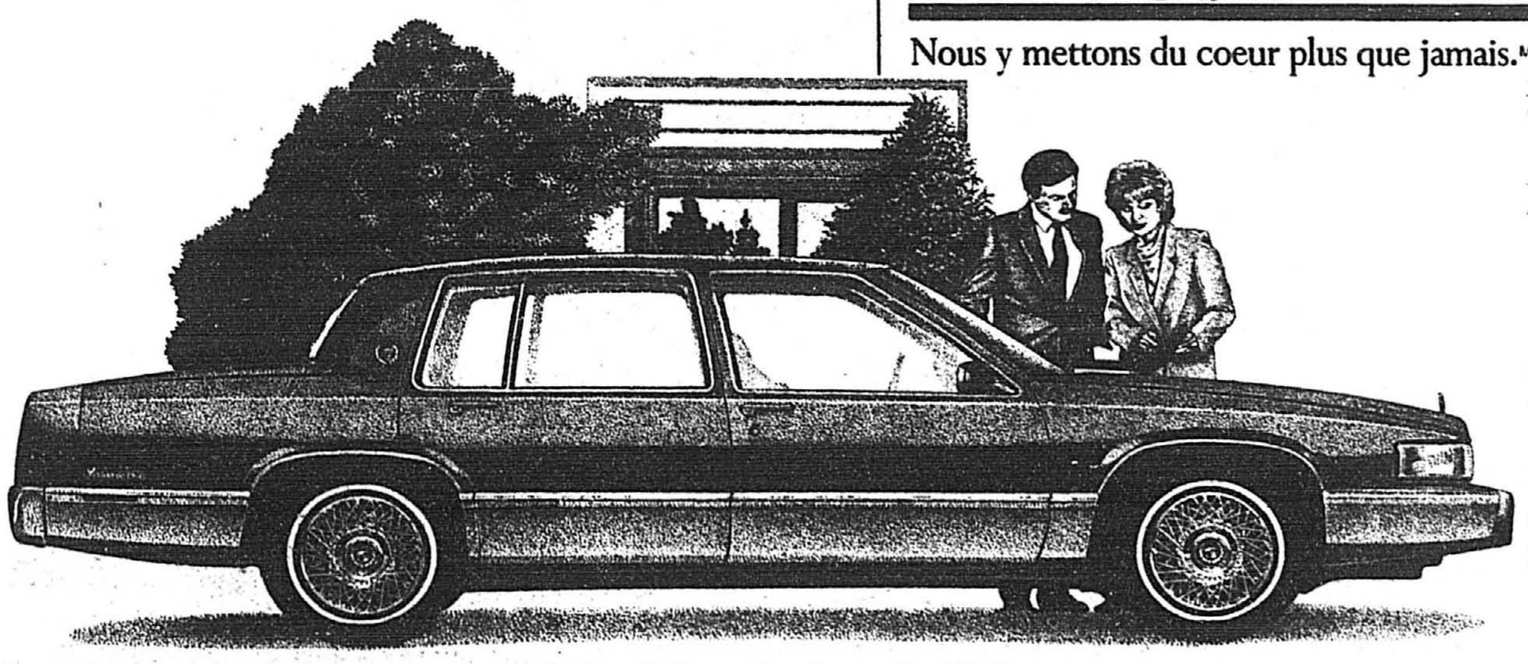

Avis loue des voitures GM. Cadillac Sedan de Ville. © Aviscar Inc.

FORFAIT COULEURS

À nouveau cette année, le Manoir vous offre son forfait automne haut en couleurs. Entre le lac et la montagne, à quelques minutes seulement de Québec, vous vivrez un séjour inoubliable. Dans ce décor reposant vous profiterez d'un hébergement de classe et d'un traitement particulier comprenant: la chambre, le repas du soir, le petit déjeuner, l'accès à la piscine intérieure, à la salle de détente et aux activités sportives dont la randonnée pédestre, le tennis, la bicyclette et le golf miniature.

LE MANOIR DU LAC DELAGE
HOTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRES
40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage. (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS (418) 848-2551, 1-800-463-2841

Aucun frais d'hébergement pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.
Prix par personne par jour en occupation double.
(Taxe et service en sus)

72 $

Portage : seulement 10 % des toxicomanes terminent la thérapie

MARTHA GAGNON

■ Pour les toxicomanes, le chemin de la réhabilitation est tortueux. Au centre Portage du lac Écho, seulement 10,6 p. cent de la clientèle se rend jusqu'au bout de la thérapie.

C'est ce que révèle une étude effectuée par le département de psychologie de l'Université de Montréal auprès de 128 toxicomanes, majoritairement des hommes, dont la moyenne d'âge était de 28 ans. Les substances consommées par plus de la moitié étaient la cocaïne, l'alcool et le cannabis. Pour les autres, il s'agissait de la méthadone, des amphétamines et des inhalants.

La recherche, présentée au récent congrès international «Drogue et société», révèle que 10,6 p. cent des sujets ont complété le traitement, alors que 18,6 p. cent ont abandonné au stade du prétraitement, 37,2 p. cent après soixante jours et 23,9 p. cent après plus de 60 jours.

Fondé au début des années 70, Portage offre aux toxicomanes une cure fermée, considérée par plusieurs comme extrêmement difficile, qui doit conduire à une réinsertion sociale. Des ex-toxicomanes agissent comme animateurs, soutenus par des professionnels. Le programme oblige le participant à se regarder dans le miroir, à redéfinir ses valeurs pour retrouver son identité.

Selon les auteurs de l'étude, MM. Dollard Cormier et Jacques Perron, la scolarité, l'âge et la nature du traitement ne sont pas les principales causes d'abandon. Il semble qu'il faille regarder plutôt du côté des valeurs.

Ceux qui persistent ont des valeurs beaucoup plus fortes que ceux qui abandonnent. Ils privilégient la réussite, la sécurité, le respect, l'honnêteté et la paix dans le monde tandis que les autres recherchent avant tout le plaisir, le confort ou des valeurs liées à l'hédonisme.

Les autorités de Portage soutiennent que les toxicomanes qui terminent le traitement, d'une durée d'un an habituellement, sont sur la bonne voie de réhabilitation. On estime que c'est une réussite dans 85 p. cent des cas.

Qu'ils aient abandonné ou persisté, les sujets de l'étude avaient au début du traitement une identité personnelle négative, présentaient les mêmes symptômes de dépression, d'anxiété et d'hostilité et avaient des besoins semblables. La seule grande différence est l'ordre des valeurs.

Cette étude, la première du genre, amène les dirigeants à se questionner sur les causes d'abandon. Elle constitue une amorce de réflexion. On se demande s'il ne faudrait pas resserrer davantage les critères de sélection pour éviter qu'il y ait autant de départs. Mais cela va à l'encontre de la philosophie de la maison, qui est de rendre le service accessible au plus grand nombre de gens possible. On s'interroge aussi sur l'orientation du programme qui ne convient pas à toutes les clientèles.

Au congrès des groupes thérapeutiques, plusieurs personnes déploraient, la semaine dernière, que les traitements pour toxicomanes ne fassent pas davantage l'objet d'évaluations scientifiques.

Un chercheur américain, qui travaille auprès des mères cocaïnomanes, affirmait que les communautés thérapeutiques commençaient à peine à ouvrir leurs portes. «La peur et les résistances diminuent. On commence à comprendre l'importance d'évaluer l'efficacité des programmes. C'est la seule façon de faire des progrès.»

Au Québec, très peu de centres et de programmes sont reconnus dans le domaine de la toxicomanie. «Il se fait beaucoup d'expériences dont on ignore la valeur», affirmait une professionnelle à ce même congrès.

Le Service de gestion des appels... pour votre tranquillité d'esprit!

Vous êtes une personne occupée et appréciez votre intimité. La maison est votre havre de paix, mais le téléphone est aussi votre lien vital avec le monde.
Bell Canada vous offre maintenant, dans la région de Montréal, le Service de gestion des appels (SGA)–4 fonctions qui vous permettent de mieux contrôler la situation! Il vous est enfin possible de mettre votre téléphone au service de votre qualité de vie, en tenant compte de votre style de vie et de vos besoins.

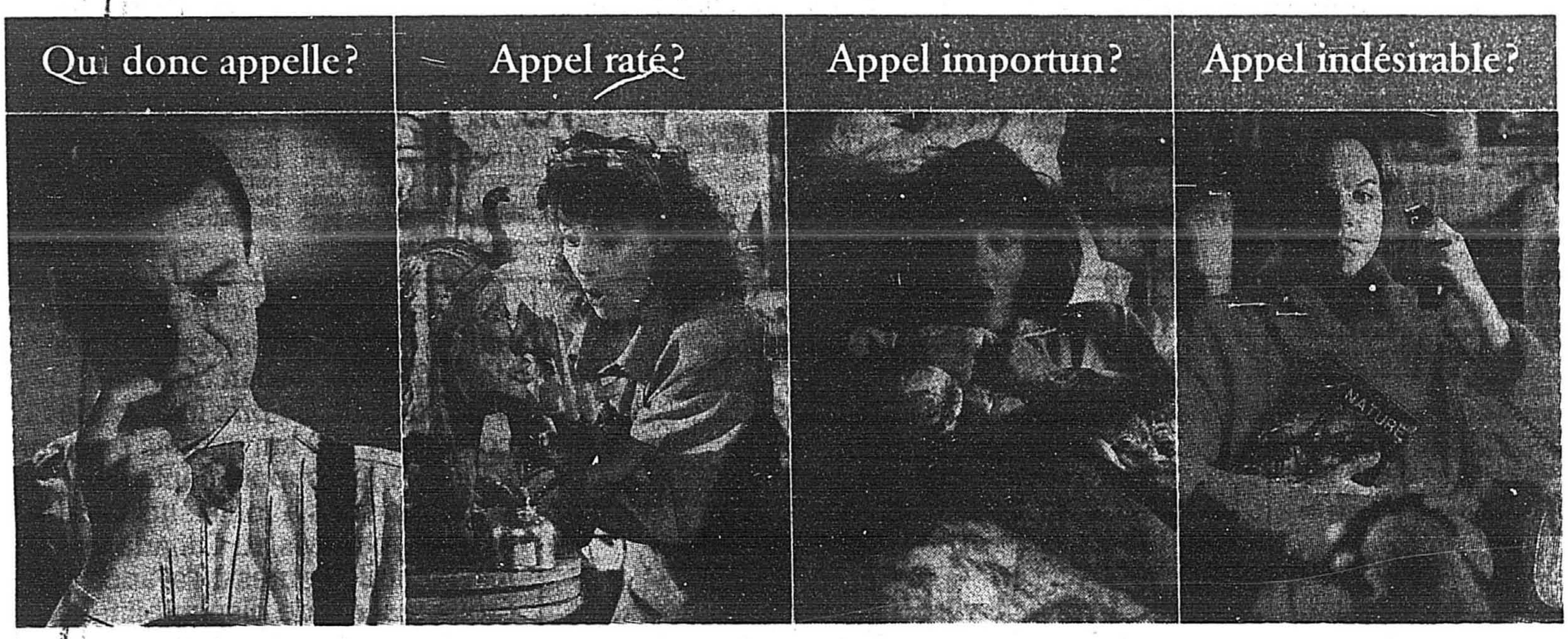

Contrôlez la situation avec le Service de gestion des appels de Bell Canada
Quatre fonctions peu coûteuses qui assurent votre tranquillité d'esprit!

L'Afficheur

L'Afficheur vous permet de connaître la provenance de vos appels!

Imaginez! Vous n'avez plus à deviner qui vous appelle et vous avez tout le loisir de répondre ou de rappeler plus tard. Avec l'Afficheur et un appareil doté d'une fenêtre d'affichage, vous voyez le numéro d'où provient l'appel et vous décidez.

L'Afficheur est la seule fonction qui requiert un module d'affichage. Voyez le vaste choix que Bell vous offre, de l'appareil multifonctionnel, aux simples modules d'affichage que vous pouvez brancher à votre appareil actuel.

Le Mémorisateur

Le Mémorisateur surveille pour vous une ligne occupée... jusqu'à ce qu'elle se libère!

Combien de temps avez-vous perdu à tenter de joindre une ligne occupée? Vous pouvez maintenant continuer tranquillement vos activités grâce au Mémorisateur, qui surveille la ligne pendant 30 minutes, ou jusqu'à ce qu'elle se libère!

Et combien de fois vous êtes-vous précipité sur un téléphone qui sonnait? Avec le Mémorisateur, laissez sonner! Puis, dès que vous êtes disponible, composez tout simplement un code et vous êtes en communication avec votre dernier correspondant.

Le Dépisteur

Le Dépisteur vous permet de démasquer les importuns

Voici enfin une façon d'en finir avec les appels de menace! Avec le Dépisteur, si vous recevez un appel de menace ou importun, raccrochez et composez un code. Le numéro d'où provient l'appel sera mis en mémoire chez Bell et pourra être divulgué en cas de poursuites judiciaires.

Le Sélecteur

Le Sélecteur élimine les appels indésirables

Ne serait-il pas agréable de réacheminer les appels indésirables et de répondre seulement aux appels que vous voulez? Le Sélecteur vous offre la possibilité de faire réacheminer les appels provenant de certains numéros (vous pouvez mettre jusqu'à douze numéros en mémoire) vers le message suivant. «L'abonné que vous désirez joindre préfère ne pas prendre de communications en ce moment». Vous pouvez aussi ajouter le numéro de votre dernier correspondant à la liste, même sans connaître son numéro. Vous préservez ainsi votre intimité tout en étant présent aux personnes à qui vous voulez parler.

Il y a des restrictions
Le Service de gestion des appels est offert dans certains secteurs aux clients de résidence et d'affaires monolignes et fonctionne lors d'appels établis par la composition automatique dans les secteurs desservis par la technologie du SGA. Le service s'étendra graduellement aux appels interurbains venant des secteurs desservis par les SGA. Lorsqu'une fonction du SGA ne pourra être en service au cours d'un appel, un message vous en informera. Le SGA n'est peut-être pas offert dans votre secteur.

Le SGA dissuade les auteurs d'appels importuns
Le SGA contribuera grandement à préserver votre intimité et votre sécurité. L'existence même du SGA dissuadera bien des auteurs d'appels ennuyeux car ils ne sauront pas si vous êtes abonné au SGA ou non.

Ainsi, chaque fois que vous appellerez un abonné au SGA, votre numéro de téléphone sera transmis à cette personne (à moins de limites techniques)... sauf si vous faites composer l'appel par le téléphoniste. Cela s'applique également aux numéros qui ne sont pas dans l'annuaire.

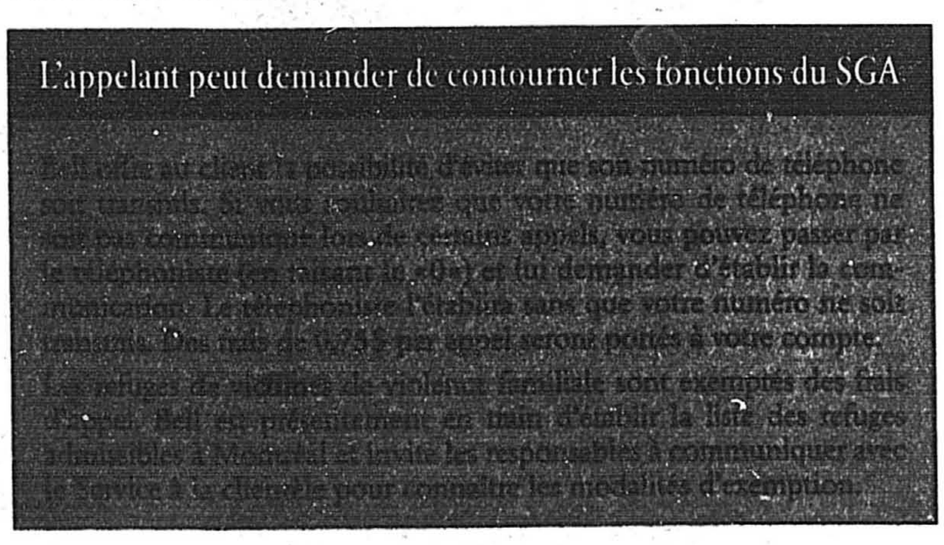

Si vous habitez dans la région de Montréal et que vous voulez passer votre commande, appelez dès maintenant au
279-8638

Bell
des gens de parole

Casinos: la police change son fusil d'épaule

PIERRE BELLEMARE

■ Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal qui, encore en mai dernier, s'opposait à l'implantation de casinos sur son territoire, est maintenant favorable à ce projet, que pilote le ministre André Vallerand au sein du cabinet Bourassa.

Selon la télévision de Radio-Canada, un rapport, signé par des cadres supérieurs du SPCUM, a été remis récemment au directeur du service, Alain Saint-Germain. Ce rapport se base, entre autres, sur les résultats d'une tournée européenne, effectuée par deux «éclaireurs» de la police.

Mais il faudrait que les éventuels casinos — et toutes leurs composantes — répondent à une réglementation sévère. Par exemple, on voudrait qu'ils soient sous surveillance de l'État et qu'ils plafonnent les mises, à l'image du casino implanté par Raymond Malenfant au Fort Garry Hotel, à Winnipeg.

Le rapport du SPCUM a ensuite été porté à l'attention du président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin et il serait attendu avec impatience par M. Vallerand, titulaire du Tourisme à Québec.

MM. Saint-Germain et Hamelin n'étaient pas «disponibles» hier pour commenter cette information. Seraient-ils embarrassés par la volte-face du SPCUM? Cette volte-face serait-elle dictée par des considérations économiques?

Car l'industrie du jeu, au Québec, signifierait globalement une affaire d'un milliard de dollars et le cabinet Bourassa, qui tarde toujours à se brancher là-dessus, pourrait y voir une occasion de relancer le tourisme et, d'une façon générale, l'économie de la région montréalaise.

L'état-major de la Sûreté du Québec, un peu à l'exemple du SPCUM, a également changé son fusil d'épaule sur la question des casinos et des maisons de jeu. Dans les années 70, la SQ appréhendait la venue de casinos, pour des raisons d'ordre public et d'impact social dans la population.

«Parce que le modèle envisagé, il y a deux décennies, était celui des casinos américains», expliquait la direction de la SQ, ces derniers mois, en faisant savoir qu'elle appuierait maintenant une telle initiative, si on respectait sept conditions.

Parmi celles-ci, on préconise l'établissement de casinos gérés par une entreprise d'État, de style européen, ainsi que la mise en place d'un organisme de surveillance, aux pouvoirs étendus.

Loto-Québec s'est déjà prononcée dans ce sens-là, étant disposée à participer très activement à l'implantation de casinos légaux, d'inspiration européenne.

Avec le changement d'attitude de la police de la CUM, le ministre Vallerand dispose donc maintenant d'un as additionnel dans son jeu, dans le but d'amener ses collègues du cabinet à avaliser son projet sur les casinos.

Martin Gobeil aurait assassiné de sang-froid le «bon Samaritain» qui l'avait fait monter dans son auto

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ C'est de sang-froid, sans aucune influence d'alcool ni de drogue, que Martin Gobeil, 20 ans, se serait acharné à poignarder un «bon Samaritain» qui ne s'est jamais défendu et qui répétait qu'il n'avait pas d'argent dans ses poches.

Le meurtre de Christophe Callogher, 23 ans, de la rue Saint-Valier, à Montréal, a été commis sous les yeux de sa compagne, tard vendredi soir dernier, à Saint-Félix-de-Valois, dans la région de Joliette.

La version des faits a donné la chair de poule à plusieurs, tant au quartier général de la Sûreté du Québec qu'au palais de justice de Joliette. Elle a été fournie par l'amie de la victime et par Gobeil lui-même.

«Lors du procès, nous allons sans aucun doute avoir beaucoup de difficulté à interroger cette jeune fille, qui n'est pas prête d'oublier la scène horrible qui s'est déroulée à quelques centimètres d'elle», a mentionné un représentant de la justice qui a assisté, hier, à la comparution de Gobeil devant le juge Roger Lagarde, de la Cour du Québec.

Craignant pour sa vie et tremblant encore de peur, la jeune femme a demandé que son identité demeure secrète.

Christophe Callogher et son amie se dirigeaient vers le chalet d'un copain à Saint-Damien, lorsqu'ils ont aperçu, près de Notre-Dame-de-Lourdes, un jeune homme qui faisait du stop par une pluie froide sur une route peu achalandée.

Prise de pitié, la compagne de la victime a aussitôt stoppé le véhicule. L'auto-stoppeur est monté à l'arrière et les trois jeunes gens ont entrepris une conversation.

Jugeant l'inconnu de bonne foi, le couple a décidé de modifier son trajet afin d'aller le reconduire chez lui. Une fois à destination, boulevard l'Assomption, à Saint-Félix-de-Valois, Gobeil a sorti un couteau pour réclamer de l'argent.

En aucun temps, Callogher ne se serait défendu. Gobeil se serait tout de même acharné sur lui. La victime a été atteinte d'au moins trois coups de couteau dans la région du thorax.

Prise de panique, la jeune femme a quitté précipitamment les lieux. Ce n'est que dans un village voisin qu'elle a raconté à un commerçant ce qui venait de se produire, précisant qu'il ne fallait pas que la police soit alertée parce que l'assaillant l'avait menacée. L'homme a tout de même prévenu la Sûreté du Québec.

Pendant ce temps, Gobeil s'est rendu dans le logement démuni qu'il habite. Avant de se mettre au lit, il s'est lavé les mains et a essuyé les taches de sang sur ses vêtements. Quand les policiers ont frappé à sa porte, il dormait.

Après avoir lu la déclaration signée de Martin Gobeil faite aux policiers et avoir écouté la version de l'agent André Boudreault, de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ, Me Pierre Loranger, représentant la Couronne, a porté une accusation de meurtre au premier degré contre le jeune homme de 20 ans.

Des barrages pour vérifier si les ceintures de sécurité sont bouclées

Presse Canadienne

OTTAWA

■ La GRC, la Sûreté du Québec et la police provinciale de l'Ontario vont établir des barrages sur les principales routes à travers le pays aujourd'hui pour vérifier si les automobilistes ont bouclé leur ceinture de sécurité.

Le but de cette opération est de rappeler aux conducteurs la loi sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité qui prévaut dans chaque province, a déclaré au cours d'une conférence de presse le commissaire Norman Inkster de la GRC.

Les policiers remettront des avertissements ou des contraventions «dépendamment des cisconstances», a indiqué pour sa part M. Thomas O'Grady de la police provinciale de l'Ontario.

Le montant des contraventions pour ce type d'infraction est généralement de 75$ en Ontario et de 78,25$ au Québec.

M. Robert Lavigne, directeur de la Sûreté du Québec (SQ), a estimé qu'environ 93 pour cent des automobilistes québécois portaient en 1990 la ceinture de sécurité, soit le taux le plus élevé au pays. Selon lui, des mesures de contrôle comme celle-ci ont contribué à l'obtention d'un tel pourcentage. La SQ a émis au cours des deux dernières années quelque 4000 contraventions par mois aux automobilistes qui n'avaient pas bouclé leur ceinture.

À l'échelle nationale, environ 82 pour cent des conducteurs attachent leur ceinture. Selon les spécialistes, en augmentant ce taux à 95 pour cent, on pourrait sauver la vie de 400 personnes chaque année.

Le présumé agresseur «à la hache» devra subir un examen psychiatrique

■ Le jeune homme qui est soupçonné d'avoir agressé à coups de hache deux employés d'un restaurant Poulet Frit Kentucky devra subir un examen psychiatrique pour voir s'il est apte à comparaître devant la cour.

Jean-François Giroux, 18 ans, a fait une brève apparition hier après-midi devant le juge François Doyon, de la Cour du Québec, d'où il a été confié à un médecin.

S'il est jugé apte à comprendre la nature des accusations qui lui sont reprochées, il sera accusé de deux tentatives de meurtre.

Samedi, vers une heure, le jeune homme se serait présenté à une succursale du restaurant Poulet Frit Kentucky, boulevard Henri-Bourassa, dans le Nord de la ville, et aurait attaqué à coups de hache le gérant et le cuisinier, avant de prendre la fuite avec une partie des recettes de la soirée.

Giroux s'est livré lui-même à la police, dimanche.

A l'amende pour possession et trafic de vidéos pornos

GILLES ST-JEAN

■ Le juge Denis Bouchard, de la Cour du Québec à Longueuil, a condamné hier l'ex-propriétaire d'un vidéo-club de cette ville à des amendes totalisant 8 250$ pour possession et trafic de vidéos pornographiques.

Gaétan Deschênes, âgé de 39 ans, s'était reconnu coupable de 13 chefs d'accusation il y a quelques mois; hier matin, le client de M. Gilles Chaloux s'est également reconnu coupable de deux autres chefs d'accusation portés par la police de Toronto et transférés à Longueuil.

Le club-vidéo Fantaisie, fermé après l'intervention de la police, diffusait notamment des vidéos obscènes impliquant des enfants. Un policier de Toronto en avait commandé un par la poste, d'où les deux autres accusations portées contre Deschênes par la suite.

Pour sa part, la conjointe de Deschênes, Pauline Dinardo, âgée de 36 ans et qui s'était reconnue coupable d'une accusation de complot et d'une accusation de possession d'une trentaine de ces vidéos, a été condamnée à une probation de deux ans et à une sur-amende de 35$ par chef.

Il y a plusieurs mois, deux autres hommes s'étaient reconnus coupables de diverses accusations relatives à ces bandes vidéo et ont été condamnés à des amendes de 1000$ et 3025$.

Dans tous ces dossiers, la Couronne était représentée par Me Marcel Patenaude.

Thibeault reconnu coupable d'avoir incendié l'église de l'Épiphanie

■ François Thibeault, 20 ans, a été reconnu coupable, hier, d'introduction par infraction et d'avoir allumé l'incendie qui a détruit, le 24 avril dernier, l'église paroissiale de l'Epiphanie causant des dommages évalués à plus de 10 millions.

Le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec, fera connaître sa sentence le 26 novembre au Palais de justice de Joliette.

En attendant cette date, Thibeault demeure derrière les barreaux.

Thibeault a été arrêté peu de temps après le désastreux incendie. Au cours de son procès, il a tenté de faire passer son crime sur le dos d'un complice. Il est passible de 14 ans de prison.

Il n'y a qu'un seul moyen pour qu'une société chimique canadienne puisse afficher ce symbole :

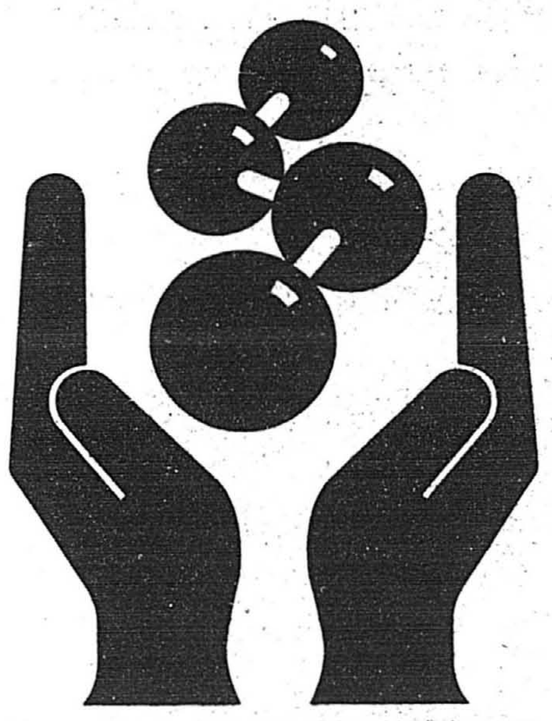

GESTION RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT TOTAL

S'engager.

Au Canada, avant qu'un fabricant de produits chimiques puisse devenir membre de notre association, il lui faut s'engager...

S'engager... à prendre toutes les précautions utiles pour s'assurer que ses produits ne présentent pas de risques inacceptables pour ses employés, ses clients, le public ou l'environnement.

S'engager... à observer un strict ensemble de codes de pratique dans l'exercice des activités suivantes : recherche et développement, fabrication, transport et distribution des produits, gestion des déchets et planification du secours d'urgence communautaire.

Ce n'est qu'après s'être ainsi engagée qu'une entreprise peut afficher le symbole de la Gestion responsable[md].

Nous demandons aux entreprises membres de se montrer exigeantes avec elles-mêmes. Et vous-même devriez vous attendre à tout autant de leur part.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES

350, rue Sparks, bureau 805, Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Vous avez des questions sur les produits chimiques ou la Gestion responsable? Appelez le 1•800•267•6666.

Fondée en 1962, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques regroupe plus de 70 sociétés chimiques qui, ensemble, produisent près de 90 % des produits chimiques fabriqués au Canada.

LES PRODUITS CHIMIQUES AKZO LIMITÉE ALBRIGHT & WILSON AMÉRIQUE LES PRODUITS CHIMIQUES ALLIED-SIGNAL CANADA INC. LES PRODUITS CHIMIQUES ASHLAND ATKEMIX INC. ATOCHEM CANADA LTD. BASF CANADA INC. H.L. BLACHFORD LTÉE LES PRODUITS INDUSTRIELS ET D'EMBALLAGES BORDEN CANADIAN OCCIDENTAL CHEMICALS GROUP CARBOCHEM INC. CELANESE CANADA INC. CHATTERTON PETROCHEMICAL CORP. CHINOOK CHEMICALS COMPANY CIBA-GEIGY CANADA LTÉE COURTAULDS CANADA CYANAMID CANADA INC. DOW CHEMICAL CANADA INC. LES PRODUITS CHIMIQUES DELMAR INC. DU PONT CANADA INC. EKA NOBEL CANADA INC. ESSO CHIMIE CANADA, ETHYL CANADA INC. FIBERGLAS CANADA INC. FMC CANADA LIMITÉE G.E. PLASTICS LES PRODUITS CHIMIQUES GÉNÉRAL DU CANADA INC. B.F. GOODRICH CANADA INC. LES PRODUITS CHIMIQUES HART LTÉE HEWEL CANADA LTÉE HERCULES CANADA INC. HIMONT CANADA INC. HOECHST CANADA INC. HÜLS CANADA INC. ICI CANADA INC. SOCIÉTÉ PÉTROCHIMIQUE KEMTEC INC. KRONOS CANADA INC. LES INDUSTRIES SYNERGISTICS INC. LUBRIZOL CANADA LIMITED MACKENZIE & FEJMANN LIMITÉE MARSULEX INC. MONSANTO CANADA INC. PRODUITS NACAN LTÉE SILICATES NATIONAL LIMITÉE NALCO CANADA INC. NITROCHEM INC. NORANDA SALES CORPORATION LTD. NOVA CORPORATION OF ALBERTA OCELOT CHEMICALS INC. OXYCHEM CANADA INC. PPG CANADA INC. PÉTROMONT INC. PIGMENT & CHEMICAL INC. POLYSAR RUBBER CORPORATION PRODUITS CHIMIQUES CCC PRODUITS CHIMIQUES CLOUGH INC. RAYLO CHEMICALS LTD. RECHOCHEM INC. RESPHOLD LIMITÉE RHÔNE-POULENC CANADA INC. ROHM AND HAAS CANADA INC. SHELL CHIMIE DU CANADA LIMITÉE STANCHEM INC. STELCO INC. STEPAN CANADA INC. SURPASS CHEMICALS LIMITED TIOXIDE CANADA INC. UNION CARBIDE DU CANADA LIMITÉE UNIROYAL CHEMICAL LTD. WELLAND CHEMICAL LTD. WITCO CANADA INC.

Décès de Jean Beetz, ex-juge à la Cour suprême

YVES BOISVERT

■ Jean Beetz, qui fut juge à la Cour suprême du Canada pendant 14 ans, est mort hier à Montréal, à l'âge 64 ans.

Cet ancien professeur de droit constitutionnel de l'Université de Montréal avait été nommé au plus haut tribunal du pays en 1974, par Pierre Trudeau, qui avait été son collègue à la faculté de droit.

Avant de démissionner en 1988 pour cause de santé, ce Montréalais d'origine a eu l'occasion de laisser sa marque sur le droit constitutionnel canadien, en participant à plusieurs décisions importantes.

A titre de conseiller de Pierre Trudeau en matière constitutionnelle, de 1968 à 1971, Jean Beetz avait contribué à la rédaction de la «Charte de Victoria», une des tentatives de rapatriement de la Constitution qui avait échoué à cause de l'opposition de dernière minute du premier ministre du Québec, Robert Bourassa.

Le juge Beetz a été décrit hier par ses anciens collègues comme un homme d'une gentillesse extrême qui aimait pousser la réflexion juridique jusque dans ses derniers retranchements.

«Je suis sûr que cet homme-là n'avait aucun ennemi!» lance affectueusement l'ancien ministre Herbert Marx, aujourd'hui juge à la Cour supérieure.

«Je suis allé le voir avant de rédiger mon mémoire de maîtrise», se souvient-il. «Je lui avais dit: 'j'ai deux idées...' Il m'avait répondu: c'est une de trop!»

Le juge Marx, qui a aussi enseigné le droit constitutionnel, trace le portrait d'un homme méticuleux qui penait soin de peser chacun de ses mots. Si son ancien

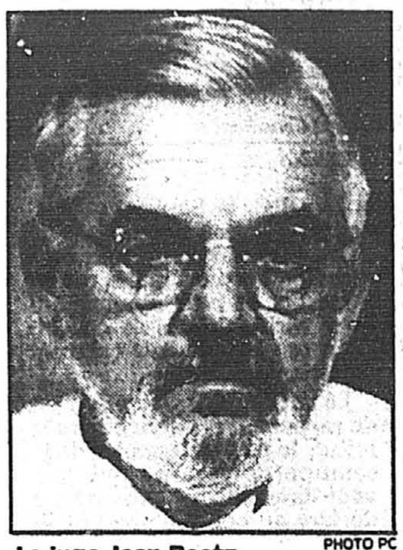

Le juge Jean Beetz PHOTO PC

maître a peu publié comme professeur, ses textes ont tous été marquants, estime-t-il.

«C'était toujours un charme de plaider devant lui à la Cour suprême», dit le professeur Henri Brun, de l'Université Laval, pour qui le juge Beetz était «un des esprits les plus profonds et les plus nuancés de la Cour suprême».

Malgré ses liens avec Pierre Trudeau, on décrit aujourd'hui le juge Beetz comme un ardent «provincialiste».

Le professeur François Chevrette, de l'Université de Montréal, rappelle la dissidence importante que le juge Beetz avait inscrite en 1976, dans le jugement qui avait confirmé la loi anti-inflation adoptée par le gouvernement fédéral. Le juge Beetz jugeait que le gouvernement central empiétait sur les compétences des provinces en gelant les prix et les salaires de cette façon.

Lors du jugement sur le rapatriement de la Constitution, en 1981, il a eu une «importance déterminante» dans la décision de la cour, estime le professeur Chevrette.

Cet arrêt, où la Cour suprême concluait à la majorité à l'existence d'une «convention constitutionnelle» forçant «moralement mais pas juridiquement» le gouvernement fédéral à consulter les provinces avant de rapatrier la Constitution, avait forcé le gouvernement Trudeau à négocier avec les gouvernements provinciaux.

Henri Brun qualifie la vision fédéraliste de Jean Beetz de «très équilibrée». «Il a toujours manifesté une grande sensibilité aux besoins des provinces», dit-il.

Le professeur Brun estime cependant que le revers de la délicatesse de Jean Beetz fut une certain difficulté de faire triompher ses idées à la Cour suprême, voire une certaine «mollesse».

M. Brun considère que Jean Beetz n'a pas su être assez ferme face à l'influent Bora Laskin, juge en chef de 1974 à 1984, qui lui était un centralisateur non équivoque, décrit comme le véritable frère spirituel de Pierre Trudeau. Résultat, ce sont les centralisateurs qui ont imposé leur vision à la Cour suprême depuis cette période charnière, estime M. Brun.

Le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, a quant à lui pleuré la disparition de son «ami sincère et loyal». «La rigueur de son raisonnement, la précision de sa plume, la clarté de sa rédaction et l'élégance de son style, ainsi que son intégrité feront défaut à tous les Canadiens», a-t-il déclaré dans un communiqué.

Le juge Jean-Louis Baudouin, de la Cour d'appel du Québec, qui fut aussi un des anciens collègues de Jean Beetz, confie que «c'est un peu grâce à lui» qu'il s'est lancé dans la carrière universitaire. A l'hiver de 1961, Jean Beetz avait relancé le jeune Baudouin jusque chez lui pour le convaincre de devenir professeur à l'U de M.

De fait, Jean Beetz, qui fut doyen de la faculté de droit, en a été un des premiers professeurs de carrière. Formé à Oxford, en Angleterre, il faisait bande à part dans un corps professoral composé surtout d'avocats qui venaient enseigner entre deux procès...

Feux de forêt dévastateurs

Presse Canadienne

CHICOUTIMI

■ En un seul été, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a perdu cinq fois plus de bois qu'il n'en perd en moyenne annuellement dans des incendies de forêt.

Au cours de la saison 1991 qui se terminait hier, l'équivalent d'une superficie de 24 km par 24 km a été complètement ravagé par 180 incendies.

Il s'agit de plus de 57000 hectares qui représentent 0,65 p. cent de la superficie disponible pour l'exploitation forestière.

La Société de conservation du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau a évalué les coûts directs d'extinction à quatre millions pour l'équipement et le personnel qui a combattu les feux de forêt.

Au plus fort de la saison, vers la fin du mois de juin dernier, 150 personnes travaillaient sur le terrain, appuyées par vingt hélicoptères.

Un juge refuse à un collègue la possibilité d'être exclu de l'application de la Loi 146

YVES BOISVERT

■ Un juge de la Cour supérieure vient de refuser à un de ses collègues la possibilité d'être exclu de l'application rigoureuse de la loi sur le partage du patrimoine familial («Loi 146»).

Le juge X (la loi nous empêche de l'identifier), qui siège à Montréal, est âgé de 58 ans et marié en secondes noces depuis huit ans à une femme de 37 ans de laquelle il n'a pas eu d'enfant.

C'est le magistrat qui demandait la «séparation de corps», mais il souhaitait bénéficier d'une exception de la Loi 146, cette loi qui prévoit que les époux, au moment du divorce, se séparent à parts égales certains biens acquis pendant leur vie commune (il s'agit souvent des biens les plus importants, comme la maison).

De fait, non seulement le juge X craignait les effets de la loi 146, mais l'entrée en vigeur de cette loi, en juillet 1989, a provoqué dans le couple un «affrontement majeur» entre monsieur le juge et son épouse, qui refusait de signer une entente de «désengament» de la loi, comme il était permis aux époux jusqu'au 31 décembre dernier. La loi elle-même aurait donc été un motif de divorce...

Quoi qu'il en soit, la loi 146 prévoit que le juge peut écarter la règle du partage 50-50, s'il estime que le partage à parts égale causerait une injustice, compte tenu de la brièveté du mariage, du fait qu'un des deux a dilapidé certains biens ou a fait preuve de mauvaise foi.

Le juge X, qui n'avait été marié que huit ans avec cette femme de 20 ans sa cadette, estimait pouvoir bénéficier de cette exception.

Le juge François Chevalier, qui entendait l'affaire, a admis que la situation financière de son confrère est «désolante», notamment à cause des dépenses somptuaires et des voyages que le couple s'est payé. Mais cela ne justifie pas qu'on s'écarte de l'application rigoureuse de la loi. Il est vrai que madame s'était engagée par écrit à ne pas réclamer quelque droit que ce soit sur les biens de monsieur en cas de divorce. Mais si elle a manqué à sa parole, cela ne doit pas permettre d'écarter la règle du partage.

Le juge Chevalier a seulement consenti à exclure du partage la pension du juge X, parce que versée en vertu d'une loi fédérale.

Au total, le juge X est condamné à verser à madame, qui est décoratrice, la somme de 32 000 $ du patrimoine familial (composé pour pour l'essentiel d'un chalet), en plus d'une pension alimentaire pour les six prochains mois.

Votre parole est un appui.

Nous avons remporté le plus grand honneur qui soit: votre appréciation. Un récent sondage* révèle en effet que, parmi toutes les entreprises canadiennes, Bell a été mentionnée par le plus grand nombre de Québécoises et de Québécois comme étant un «bon citoyen corporatif». Le principal critère des répondants, dans leur choix d'une entreprise, était la qualité des produits et services offerts. Nous en sommes fiers. Et nous nous engageons à demeurer attentifs à vos besoins, dans un élan toujours renouvelé. Parole d'honneur.

merci

* IL S'AGIT D'UN SONDAGE RÉALISÉ AU DÉBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE 1991 PAR LE CABINET DE RELATIONS PUBLIQUES NATIONAL INC. EN COLLABORATION AVEC GALLUP CANADA INC.

Bell
des gens de parole^MC

On respire un air vicié dans 30 pour cent des immeubles de bureaux hermétiquement fermés

Selon un chercheur, il en va de la protection de la santé publique de mieux ventiler ces lieux

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Pour protéger la santé publique, il est nécessaire que les nouveaux immeubles de bureaux soient construits avec des fenêtres qui s'ouvrent. Quant aux édifices hermétiquement fermés existants, ils sont encore fréquemment pollués — on décèle encore des problèmes de contamination dans quelque 30 p. cent d'entre eux — et il faudra les ventiler beaucoup mieux.

L'un des organisateurs de la «journée-conférence» sur «la qualité de l'air intérieur», le Dr Van Hiep Nguyen, du laboratoire sur l'environnement de l'Université McGill, a fait ce constat au cours d'une entrevue avec *La Presse* hier.

Ce chercheur participait, en compagnie de représentants de l'Association pour l'hygiène industrielle, de l'ASHRAE (le génie de la ventilation) et des universités, à une journée de réflexion sur ce problème d'actualité.

Le mal, a indiqué l'expert, a été causé par l'architecture même des bâtiments et par leurs systèmes de ventilation. «Le bon sens commande des fenêtres qui s'ouvrent, a-t-il convenu. Et, s'il faut, pour cela, construire moins haut, alors pourquoi pas?»

En attendant, il faudra, pour protéger les poumons et le système immunitaire des employés travaillant dans les immeubles hermétiques existants, multiplier par quatre la masse d'air ventilée. La norme actuelle, de 2,5 litres, devra être portée à 10 litres par seconde par personne. Le gouvernement du Québec n'a pas encore consenti à faire cette modification.

L'expert a souligné que les canaux d'aération des immeubles déjà contaminés pouvaient maintenant être nettoyés par des robots qui aspirent, par balayage, les moisissures et les pourritures générés par un air vicié ou insuffisant.

À moyen et à long termes, les occupants d'espaces mal aérés deviennent malades. Les cas les plus graves de contamination peuvent même être mortels. C'est le cas de la maladie dite «du légionnaire» qui brise le système immunitaire «en quelques jours».

Ce spécialiste croit que la plus grande conscientisation des citoyens a entraîné une «légère amélioration» de la situation en Amérique. Certains propriétaires ont consenti à augmenter la ventilation. Mais la rentabilité de plusieurs immeubles a été établie au moment de la crise de l'énergie, donc en fonction d'une consommation d'énergie minime. Or une plus grande ouverture des volets d'aération a d'importantes conséquences économiques pour les promoteurs. M. Nguyen croit qu'on pourra régler ce problème en imposant de nouvelles normes.

Le Dr Pierre Auger, expert du CLSC Centre-Ville, devait pour sa part faire le bilan médical de cette contamination de l'air dans les immeubles scellés.

Par ailleurs un autre colloque qui se déroule aujourd'hui doit permettre aux membres de l'Association pour l'hygiène industrielle de donner leur point de vue sur toute cette question.

Ottawa octroie 300 000 $ à la Société de développement économique de Roussillon

GILLES ST-JEAN

■ Le gouvernement fédéral a annoncé hier l'octroi de 300 000 $ répartis sur trois ans à la nouvelle Société de développement économique de Roussillon, qui doit entrer en activité au début de l'an prochain.

Les 11 municipalités de la MRC font partie de la SODER. Il s'agit de Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint- Philippe et Sainte-Catherine.

La région a été touchée par la crise amérindienne de l'an dernier, et la SODER a pour but d'y attirer de nouveaux investissements en tablant sur ses avantages particuliers, comme la présence de l'autoroute 15 qui mène à l'État de New York. La SODER devrait s'impliquer dans le dossier de l'autoroute 30, a signalé le commissaire industriel, M. Michel Brière, au cours d'un entretien téléphonique.

«Nos objectifs sont les industries manufacturières et agro- alimentaires, le commerce et le secteur récréo-touristique; la région a de quoi offrir un beau circuit à ce chapitre,», a noté M. Brière.

Selon lui, la région est bien placée pour entreprendre des démarches auprès des Américains qui pourraient profiter de la proximité de Roussillon à la faveur du libre-échange.

Une manifestation des élèves d'une école secondaire trifluvienne tourne au vandalisme

Les jeunes casseurs ont été identifiés et devront peut-être payer la facture

Presse Canadienne
TROIS-RIVIERES-OUEST

■ La presque totalité des élèves de l'école secondaire Chavigny, de Trois-Rivières-Ouest, ont manifesté sur les terrains de l'école et jusque sur la route 138, entre 13h et 14h30, hier, pour protester contre la qualité de l'air dans les classes.

Ce qui était tout d'abord censé n'être qu'une simple marche autour de l'école a tourné au vinaigre puisque, sur l'incitation d'un petit groupe de trouble-fête, bon nombre de manifestants se sont mis à taper sur les voitures, sur le terrain de stationnement, et certains s'en sont même pris à un autobus d'écoliers qu'ils ont failli renverser sur le côté; à ce moment-là, quelques élèves étaient à bord de l'autobus.

Un autre groupe a interrompu la circulation sur la route 138, s'en prenant un peu de la même manière à un autobus de la CITE. Les policiers ont été obligés de se rendre sur les lieux pour prendre le contrôle de la situation.

Et, histoire de mettre une cerise sur le gâteau, des élèves ont profité de la mêlée générale pour vandaliser des casiers, dans la place d'accueil de l'école.

La tournure de la manifestation a beaucoup mécontenté le comité des étudiants de Chavigny qui ne souhaitait sincèrement qu'une petite démonstration pacifique, avant le retour en classe pour l'après-midi.

Mais le plus mécontent, dans cette affaire, est évidemment le directeur de l'école, M. Vincent Guay. Selon lui, «il semble que les étudiants ont jugé qu'il était plus important de tenir une manifestation plutôt que de discuter des problèmes de ventilation qu'on pouvait avoir».

Selon M. Guay, les auteurs de ces actes ont été formellement identifiés comme étant des vandales et ils devront répondre de leurs gestes. «J'entends bien que les dommages soient payés par ces gens-là. Habituellement, on n'intente pas de procédures comme telles pour des jeunes. Dans un premier temps, on envoie le jeune réfléchir à la maison pendant une journée ou deux et puis, par la suite, on le reçoit avec ses parents. On lui fait prendre conscience que, ce qu'il a fait, n'a aucun bon sens et que c'est dangereux, que c'est un manque de savoir-vivre, que c'est un acte asocial.

«Ce qu'on veut, c'est non seulement que le jeune réfléchisse sur son attitude, mais aussi qu'il répare les dommages qu'il a faits. Réparer les dommages, ça peut se faire de deux façons. Ce peut être une espèce de sentence de type communautaire où le jeune investit du travail personnel dans l'école, ou bien il y a une facture qui est envoyée carrément à cet enfant-là ou à ses parents», explique le directeur.

«S'il y avait quelque chose de majeur, je ne peux pas présumer de tout ce qui va se passer. Je ne peux pas dire qu'il n'y aura jamais de poursuites intentées contre des élèves», donne-t-il à entendre.

L'homme le plus grand au monde n'arrête pas de grandir!

Agence France-Presse

■ L'homme répertorié par la nouvelle édition du *Livre Guinness des Records* comme le plus grand être humain vivant au monde, est soigné dans un hôpital londonien qui va tenter de l'arrêter de grandir: de 2,51 m lorsque le livre des records a été mis sous presse, il est passé en quelques mois à 2,59 mètres.

L'hôpital de St-Bartholomew a confirmé que M. Parimal Chandra Barman, 27 ans, originaire du Bangladesh, était soigné pour une croissance anormale, mais n'a pas précisé quel traitement il suivait.

Selon un porte-parole du *Livre Guinness des Records*, M. Barman va remplacer dans l'édition 1992 (publiée le 11 octobre), à la rubrique «homme vivant le plus grand du monde», un Pakistanais de 38 ans, M. Haji Mohammed Alam Channa, tenant du titre 1991, avec 2,33 mètres.

M. Barman, dont la croissance anormalement rapide a commencé à l'âge de 9 ans, pourrait aussi devenir le 4e plus grand homme ayant jamais existé. Le plus grand jamais répertorié était un Américain, Robert Wadlow (1918-1940), qui mesurait 2,72 m. Il est suivi de John William Rogan (1871-1905), 2,64 m, puis de John F. Carroll (1932-69), 2,63 m, tous deux également américains.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS CETTE SEMAINE DANS *LA PRESSE*
Si vous êtes membre du CLUB entrez le code suivant:
7450645
Sinon, composez, à Montréal, le 251 8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688.
CLUB *Multi points* La Presse

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Comme elles seront en vente bientôt, rassemblez vos épargnes.

Vous avez réussi à épargner? Bravo! Maintenant, faites vraiment fructifier vos épargnes... avec les Obligations d'épargne du Canada. Depuis 45 ans, elles sont le placement préféré de millions de Canadiens. Cette année, vous pouvez les acheter à leur valeur nominale à votre institution financière du jeudi 17 octobre au vendredi 1er novembre. Votre paiement peut être daté du 1er novembre, jour où vos obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

SÛRES. Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. C'est un placement sûr qui ne perd jamais de valeur.
ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS. Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; votre argent n'est donc jamais gelé.
TAUX D'INTÉRÊT GARANTI. Les Obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt avantageux, garanti pour une année entière.
DEUX TYPES D'OBLIGATIONS. Si vous choisissez l'obligation à intérêt composé, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Si vous optez plutôt pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera payé par chèque ou sera versé directement à votre compte le 1er novembre de chaque année.

Faciles à acheter. Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans la plupart des institutions financières. De plus, un grand nombre d'employeurs offrent à leurs employés la possibilité d'acheter des Obligations d'épargne du Canada à l'aide du Mode d'épargne sur le salaire. Informez-vous auprès de votre employeur.
Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre. Le taux d'intérêt et la limite d'achat de cette année seront annoncés à la mi-octobre. Ces renseignements seront publiés dans les quotidiens et partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.
Les obligations de 1984 (émission S39) arrivent à échéance cette année. Les Obligations d'épargne du Canada de 1984 arrivent à échéance cet automne. Pour que votre argent continue à fructifier sans interruption, pensez à réinvestir dans la nouvelle émission, du 17 octobre au 1er novembre.
Rassemblez vos épargnes dès maintenant! Prévoyez acheter vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada à partir du 17 octobre. N'oubliez pas: le 1er novembre est la date limite où vous pourrez acheter de nouvelles obligations à leur valeur nominale. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.

Canada

Les Obligations d'épargne du Canada
Un moyen par excellence pour faire fructifier vos épargnes.

ACHETEZ-LES DU 17 OCTOBRE AU 1er NOVEMBRE

▶REPÈRES

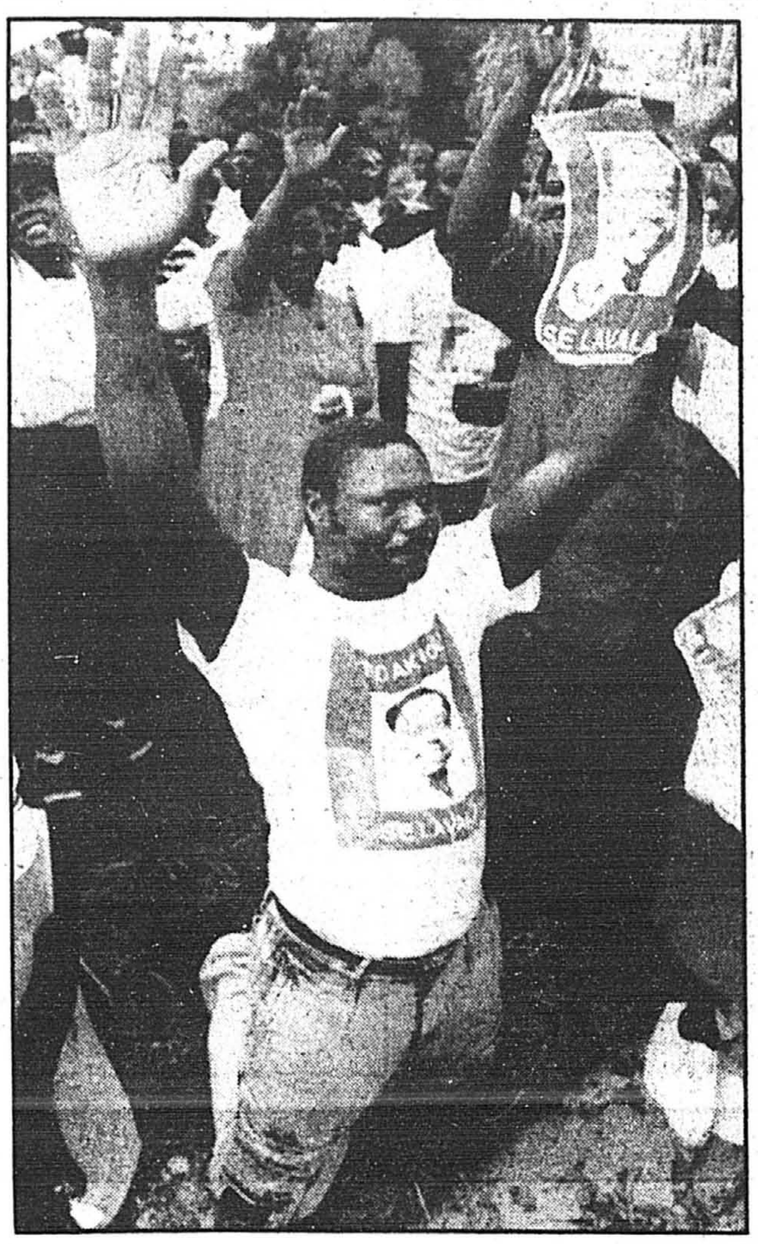

La Petite Haïti manifeste

Près d'un millier de personnes sont descendus hier dans la rue à « Little Haïti », un quartier à prédominance haïtienne de Miami pour manifester leur soutien au président Jean-Bertrand Aristide. Plusieurs d'entre eux, des larmes aux yeux, portaient l'effigie du président sur leur T-shirt tandis que d'autres agitaient le drapeau rouge et bleu de Haïti. À la nouvelle de son arrestation, la foule en colère a commencé à piller vitrines et magasins et a allumé des feux dans la rue.

PHOTO REUTER

Haïti : retour à la case départ

CHARLES DAVID

■ Sept mois après la tenue, en Haïti, d'une des rares élections démocratiques, la situation politique haïtienne, par le fait d'un nouveau coup de force militaire, semble être ramenée à la case départ.

Après avoir été arrêtés par l'armée et détenus au siège de l'état-major, le président Jean-Bertrand Aristide et six membres de son cabinet particulier ont pris le chemin de l'exil. L'arrivée d'une junte militaire au pouvoir ne scelle pas l'issue de cette crise. Mais, d'ores et déjà, on sait qu'un coup — peut-être mortel — a été porté à la Démocratie naissante en Haïti.

Cette fois-ci, à l'encontre de ce qui s'était passé le 6 janvier dernier, lors de la tentative menée par le Dr Roger Lafontant, la ferveur populaire n'a pu faire reculer l'action armée menée par des gens décidés à faire prédominer, par tous les moyens, la force brutale et à imposer leur loi. Pour ce pays, déjà aux prises avec des difficultés économiques presque insurmontables et menacé quotidiennement par une explosion sociale, le prix est lourd à payer et risque de conduire la société haïtienne à une dérive irrémédiable.

Ce coup de force a une apparence: un groupe de mutins en mal de faire passer des revendications dépassant largement le cadre sectoriel pour déboucher directement sur l'action politique. Entre autres, les rebelles au président Aristide exigent une indépendance totale de l'armée, la réintégration dans l'armée de tous les officiers limogés, la révocation de tous les militaires proches du gouvernement, la dislocation du service de sécurité chargé de la garde rapprochée de Jean-Bertrand Aristide et la dénonciation par le président du supplice du collier infligé officiellement à tous les macoutes.

Ce coup de force a une réalité: la volonté délibérée du secteur duvaliériste d'entraver sa disparition sur la scène politique et de faire monter les enchères. On en revient donc à la politique du pire qui a marqué tous les gouvernements militaires depuis le départ de Jean-Claude Duvalier. Le message a toujours été clair: ou les gouvernements civils laissent à l'armée, garante de la survie duvaliériste, les véritables leviers du pouvoir, ou les macoutes protégés par l'armée imposent au pays la terreur. On semble oublier que la tentative de Lafontant a piteusement échoué parce qu'une fraction de l'armée lui était physiquement hostile.

Ce coup de force a surtout des commanditaires. On ne peut s'empêcher de déceler certaines coïncidences pour le moins surprenantes. L'entreprise des factieux s'est déroulée, en effet, trois jours après le retour de Jean-Bertrand Aristide de New-York où il s'était adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies pour fustiger notamment la politique de la République dominicaine à l'égard des travailleurs haïtiens. En plus des braceros-esclaves, la République dominicaine exerce le triste privilège de servir de bastion à tous les barons duvaliéristes en exil.

Ce coup de force s'est hélas! nourri des erreurs graves commises par l'équipe au pouvoir. En voulant confisquer tout l'espace politique au détriment des autres forces démocratiques qui avaient lutté contre la dictature duvaliériste, l'équipe de Jean-Bertrand Aristide, assurée du pouvoir de la rue, côtoie aujourd'hui les limites de l'arrogance. Il est clair qu'une intolérance de moins en moins rampante et un fanatisme non déguisé ont sensiblement dilué la vague anti-duvaliériste qui a d'abord porté Jean-Bertrand Aristide au pouvoir pour emporter, d'uner manière résolue, — et dans le cadre de la Constitution de 1987 — la société duvaliériste.

Ce coup de force, malgré ses allures de mutinerie, est en fait un véritable coup d'État militaire qui vise à réinstaller l'ordre ancien. Ce n'est plus l'équipe d'Aristide qui en est victime mais un peuple. Après avoir été l'otage de la rue, la Démocratie haïtienne passe aujourd'hui sous la coupe des baïonnettes. Ce n'est certes pas un progrès, encore moins une politique. À moins de vouloir transformer ce pays en un vaste camp de concentration. Décidément, le mois de septembre paraît bien funeste à certains présidents en Amérique latine et dans les Caraïbes. Après Allende, Bishop, c'est aujourd'hui le tour de Jean-Bertrand Aristide.

Moscou veut inclure l'arrêt des essais nucléaires dans le plan Bush

Agence France-Presse

MOSCOU

L'URSS a lancé hier un nouvel appel pour l'arrêt des essais nucléaires et estimé que la dernière initiative américaine de désarmement nucléaire tactique serait renforcée si elle contenait un volet sur l'interdiction des essais nucléaires.

« L'éventail des propositions américaines pourrait être plus large s'il incluait la question de l'arrêt des expérimentations nucléaires », a estimé au cours d'une conférence de presse Vladimir Petrovski, premier vice-ministre des Affaires étrangères soviétique.

M. Petrovski a indiqué que l'URSS était « prête à entamer dès maintenant des négociations sur la limitation des essais souterrains », ajoutant que les négociateurs soviétiques sur le désarmement seraient prêts « dans les prochains jours » à entamer la mise au point d'un projet d'interdiction des essais nucléaires avec leurs homologues américains.

« Cette question est très importante et les habitants de nos deux pays, comme la communauté internationale en général, sont interessés par une solution rapide de ce problème », a ajouté M. Petrovski.

Le responsable soviétique a estimé que l'initiative annoncée vendredi par le président américain George Bush était une initiative « à grande échelle » qui « reflète le nouveau caractère » du processus international de désarmement.

Ces propositions pourraient permettre d'effectuer une « nouvelle percée » dans le domaine du désarmement nucléaire, a ajouté M. Petrovski, qui a réitéré les affirmations soviétiques du ministre soviétique des Affaires étrangères Boris Pankine et d'autres hauts responsables, selon lesquels Moscou répondra par la réciprocité à Washington.

Le service de presse du président soviétique a indiqué hier à l'agence non officielle Interfax que Mikhail Gorbatchev rendrait publiques en milieu de semaine les propositions soviétiques qui constitueront la réponse de l'URSS aux propositions américaines.

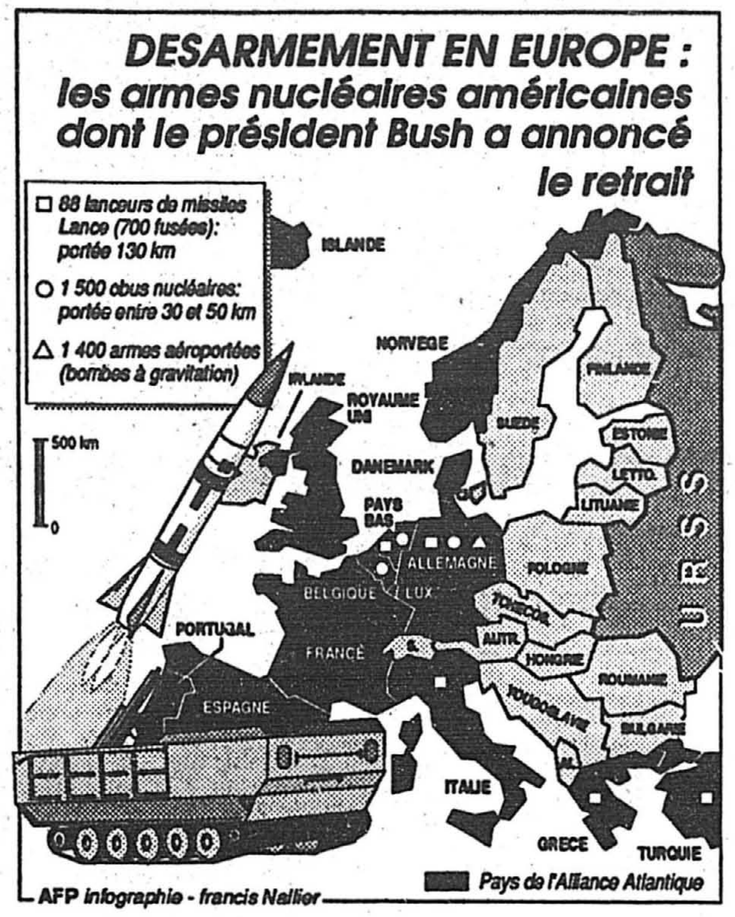

M. Gorbatchev avait déjà qualifié de « très positives », lors d'une intervention télévisée samedi, les propositions avancées par M. Bush. Le président soviétique avait toutefois souligné qu'il était « encore tôt » pour se prononcer sur toutes les propositions américaines.

George Bush a annoncé notamment que les États-Unis étaient prêts à retirer unilatéralement leurs armes nucléaires tactiques sur terre et sur mer. Le président américain avait également proposé à l'URSS l'élimination de tous les missiles balistiques à têtes nucléaires multiples.

Un autre vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Alexis Oboukhov, doit se rendre à Washington en octobre pour des entretiens « sur un large éventail de questions » liées aux propositions américaines.

« De larges perspectives de démantèlement des structures militaires qui avaient été créées durant la période de la confrontation (entre l'URSS et les États-Unis) se sont ouvertes », a souligné M. Petrovski. Le responsable a noté que la reconversion des industries de Défense dans le domaine civil était « requise pour le bon fonctionnement de l'économie » aussi bien aux États-Unis qu'en Union soviétique.

« Je suis très satisfait des réactions venues du monde entier, satisfait de la réaction soviétique et je m'attends à ce qu'ils coopèrent sans réserve », a déclaré hier le président américain lors d'un discours en Floride. « Ce que je propose préservera notre position dirigeante, notre propre puissance, garantira notre propre sécurité nationale, mais réduira de façon significative les armes nucléaires », a-t-il ajouté.

Gorbatchev prêt à démissionner si l'Union n'est pas préservée

d'après AFP

MOSCOU

Le président soviétique Mikhail Gorbatchev a déclaré hier qu'il démissionnerait de son poste si l'on ne parvenait pas à prévenir la « dislocation » de l'Union, a indiqué l'agence TASS.

Gorbatchev s'est d'autre part prononcé en faveur de la conclusion rapide d'un accord de l'Union, régissant les relations entre les différentes républiques, mais tenant compte des « nouvelles réalités » issues du coup d'État manqué en août.

Si l'Union n'est pas préservée, « je démissionnerai immédiatement de mon poste, dans la mesure où, sans intégration, le pays est menacé de dislocation C'est une voie désastreuse. Je ne me lierai pas à une telle approche », a souligné Mikhail Gorbatchev.

Le président soviétique avait déjà souligné à plusieurs reprises le haut niveau d'intégration, notamment économique, atteint entre les différentes républiques soviétiques.

Gorbatchev a noté à cet effet que l'affaiblissement des liens entre les républiques avait entraîné de graves conséquences, dans le domaine économique, mais aussi dans celui des droits de l'homme. « Il est essentiel de soutenir tout ce qui est positif, de démocratiser et de décentraliser l'Union », a ajouté le président soviétique.

Selon lui, le nouveau Traité de l'Union, prenant en compte les « nouvelles réalités » issues du coup d'État manqué d'août dernier, concernera une « Union d'États souverains, un État fédéral et non pas une quelconque entité amorphe ».

Un tel traité et un accord économique inter-républicain peuvent être prêts pour l'essentiel dès octobre. « Toutes les républiques ne les signeront pas, mais le processus aura commencé », a-t-il déclaré.

Mikhail Gorbatchev a également indiqué s'être entretenu avec le président russe Boris Eltsine, actuellement en vacances, au sujet d'un nouveau « Traité de l'Union des États souverains ». « Nous exprimerons notre position commune dans les prochains jours », a ajouté le président soviétique.

Ces déclarations de Gorbatchev interviennent à la veille de l'ouverture, à Alma Ata (Kazakhstan), d'une réunion de onze républiques qui sera consacrée à leurs futures relations dans le domaine économique.

Par ailleurs, l'état d'urgence a été levé hier au Tadjikistan, cette république soviétique d'Asie centrale où un communiste conservateur, Rahmon Nabiev, a pris le pouvoir le 23 septembre.

En Géorgie, enfin, le président Zviad Gamsakhourdia et l'opposition armée ont à nouveau fait appel hier à la rue: les partisans des deux camps ont manifesté séparément à Tbilissi.

Washington semble peu pressé de renouer le dialogue avec l'OLP

d'après AFP

WASHINGTON

Washington a écarté hier une prochaine reprise du dialogue entre les États-Unis et l'OLP, après le retrait d'Aboul Abbas du comité exécutif de cette organisation, estimant notamment que ce « n'était pas le moment » d'en discuter alors que les États-Unis s'efforcent de réunir une conférence de paix.

Le dialogue entre Washington et l'OLP avait été suspendu en juin 1990 à la suite d'une opération militaire contre Israël menée par l'organisation d'Aboul Abbas.

« La reprise d'un dialogue USA-OLP n'est pas un sujet que nous examinons pour l'instant », a déclaré le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler. Elle a rappellé que le président George Bush avait, lors de l'annonce de cette suspension, posé plusieurs conditions à la reprise de ce dialogue, y compris « la condamnation de l'attaque terroriste pour laquelle Aboul Abbas était directement responsable ».

« Je ne crois pas avoir jamais vu cette condamnation », a poursuivi le porte-parole, notant que l'OLP avait à l'époque publié « une déclaration très générale ».

« Nous avons noté le départ d'Aboul Abbas du comité exécutif mais cela ne répond pas à toutes nos préoccupations », a ajouté Mme Tutwiler.

Aboul Abbas, président du Front de libération de la Palestine, ne s'est pas représenté au Comité exécutif élu à la fin de la semaine lors de la réunion du Conseil national palestinien (CNP) à Alger.

« Ce n'est pas le moment de discuter, de réexaminer cela. C'est le moment, c'est ce que nous faisons, d'avoir pour priorité de tenter de mettre en place un processus de paix et c'est notre priorité actuellement », a ajouté Mme Tutwiler.

Les États-Unis s'efforcent de convoquer d'ici fin octobre une réunion de paix réunissant Israël, des pays arabes et des Palestiniens.

Le Monde
Autres informations
▶ B4, D12

DÉPÊCHES

IRAK-NUCLÉAIRE

Programme avancé

■ Les sites de recherche nucléaire en Irak sont mieux équipés que la plupart des installations européennes et nord-américaines, ont déclaré hier des observateurs de l'ONU. « Si vous considérez la qualité du travail accompli (. . .) vous ne pouvez qu'être impressionné », a dit David Kay, chef d'une mission d'inspection de l'ONU qui a été retenue quatre jours à Bagdad après avoir découvert des preuves de l'existence d'un programme militaire nucléaire clandestin en Irak. « En parcourant ces sites, on ne peut que s'étonner car ils sont bien supérieurs à la plupart de ceux que j'ai vus — à tous ceux que j'ai vus en Europe ou en Amérique du Nord — c'est un programme très important », a-t-il dit. Il s'est montré réticent à fournir des informations sur les documents saisis par l'ONU avant qu'ils aient été analysés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne. Ces documents — plus de 25 000 pages, 19 heures de bandes vidéo et 700 rouleaux de pellicules — portent sur un programme général de conception d'armes nucléaires, a-t-il dit.

USA-DÉMOCRATES

Bob Kerrey candidat

■ Le sénateur Bob Kerrey (Nebraska) a annoncé hier sa candidature à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle américaine de 1992, en se présentant comme un homme tourné vers l'avenir et déterminé à effacer une décennie de déclin économique. « Je fais campagne parce que l'Amérique a urgemment besoin d'une meilleure direction, plus hardie, qui agira à nouveau pour la grandeur », a déclaré le sénateur dans son fief de Lincoln (Nebraska) où il fut gouverneur de 1982 à 1986. Ancien du Vietnam où il fut grièvement blessé et décoré de la Medal of Honor, M. Kerrey, 48 ans, a dénoncé l'égoïsme et la cupidité de la politique américaine pendant les années quatre-vingt. « Notre enthousiasme pour le rêve et notre volonté de croire ont été diminués par des dirigeants ayant trahi notre confiance », a t-il dit.

BURKINA

Affrontements

■ Une quarantaine de personnes ont été blessées dans des affrontements qui ont opposé, hier matin à Ouagadougou, les partisans du président burkinabé, le capitaine Blaise Compaoré, aux manifestants de l'opposition, selon les responsables de l'hôpital de Ouagadougou. Plusieurs centaines de partisans du président Compaoré ont dispersé par la force une manifestation organisée par la Coordination des forces démocratiques (CFD, regroupant les partis d'opposition) pour réclamer la convocation d'une conférence nationale des partis politiques. Ensuite, un groupe de civils se réclamant du chef de l'État burkinabé a incendié le siège de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération (ADF, opposition). Et, en soirée, un autre groupe a mis à sac le siège de la Convention nationale des patriotes progressistes Parti social démocrate (CNPPPSD, opposition).

CEE

La Haye recule

■ Les Pays-Bas ont été contraints hier à Bruxelles de retirer leur projet de traité sur l'Union politique européenne face au déluge de critiques que ce texte a déclenché parmi les Douze. À l'exception du représentant belge, les ministres des Affaires étrangères des Douze ont estimé qu'il fallait en revenir au projet préparé par le Luxembourg, qui a assumé la présidence de la CEE jusqu'en juin dernier. Ils ont opposé un véritable tir de barrage au texte néerlandais, de crainte qu'il ne fasse capoter leurs négociations dont la conclusion est prévue en décembre prochain. Les points forts du projet néerlandais étaient un accroissement considérable des pouvoirs du Parlement européen et un affaiblissement des dispositions en matière de politique étrangère et de défense.

SALVADOR

Résolution de l'ONU

■ Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté hier à l'unanimité la résolution 714 qui exprime sa prédisposition à participer à la mise en oeuvre d'un accord de paix entre le gouvernement salvadorien d'Alfredo Cristiani et le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN). Le secrétaire général Javier Perez de Cuellar a proposé que les deux parties adoptent immédiatement « un modus vivendi pour un arrêt graduel des hostilités », sous la supervision de l'ONU. Si gouvernement et guérilla sont d'accord, ce modus vivendi pourrait inclure la présence d'observateurs militaires de l'ONU. Pour l'envoi de « casques bleus » de l'ONU, une résolution du Conseil de sécurité est nécessaire.

LA TOUTE NOUVELLE TOYOTA CAMRY 1992. LA ROUTE NE SERA PLUS JAMAIS LA MÊME.

Plus de puissance

Tout nouveau V6, 185 ch 24 soupapes offert en option; ou, en équipement standard, un nouveau moteur de 130 ch, 4 cylindres, 16 soupapes avec arbres d'équilibrage.

Plus d'espace

Plus de 8 pi³ d'espace supplémentaire à l'intérieur pour les hanches, les épaules, la tête et pour asseoir cinq adultes en tout confort.

Plus de sécurité

Coussin d'air côté conducteur en équipement standard, «cage de sécurité» en acier pour les passagers; zone à déformation contrôlée à l'avant et à l'arrière; verrous de protection pour enfants standard, et plus encore!

Plus de confort

Intérieur de conception ergonomique avec les indicateurs faciles à lire et les instruments faciles d'accès; épaulières avant à ancrages réglables; volant inclinable à sept réglages équipement standard.

Plus de contrôle

Traction avant standard sur tous les modèles; parties constituantes de la suspension hautement perfectionnées; direction à crémaillère en équipement standard.

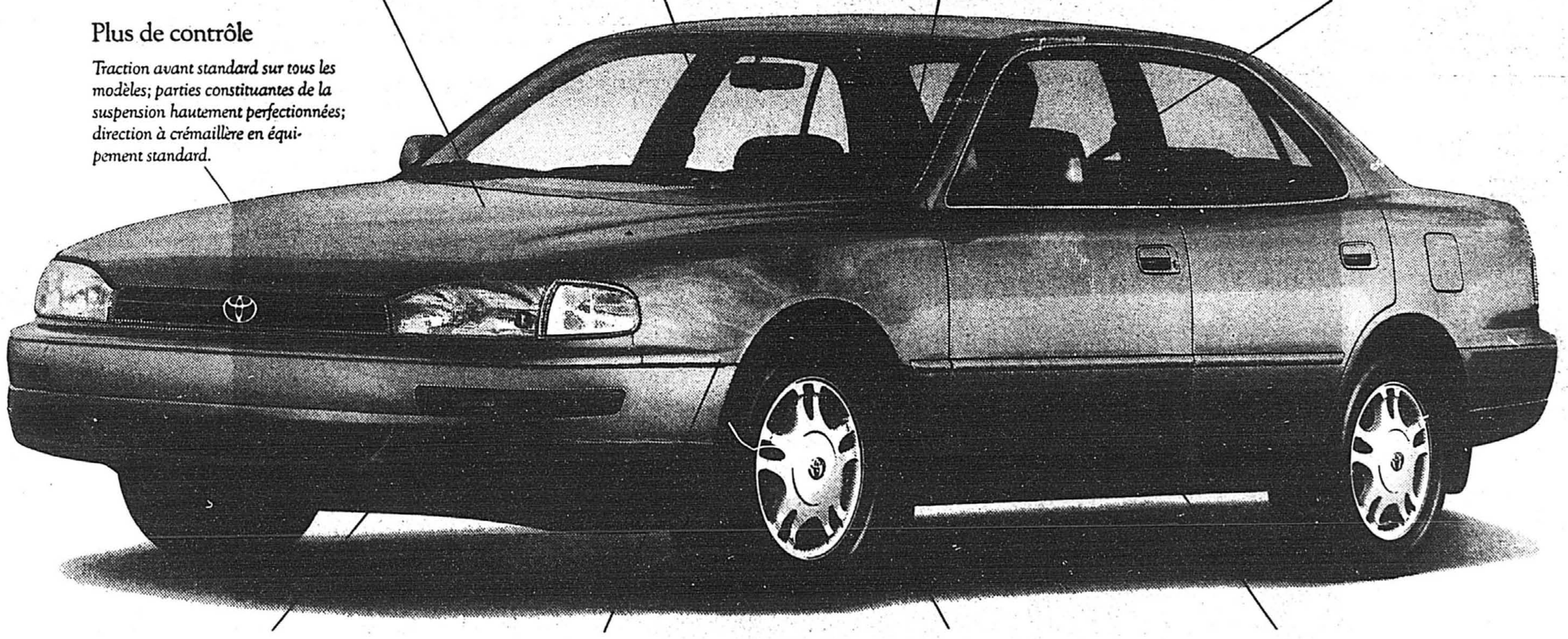

Plus silencieuse

Sous-cadre en berceau à l'avant avec supports du moteur hydrauliques en caoutchouc; panneaux de carrosserie plus ajustés pour réduire le bruit du vent; blocs de mousse injectés dans les panneaux du toit pour un intérieur plus silencieux.

Plus de prestance

Des lignes aérodynamiques impressionnantes qui réduisent le bruit du vent. Le plus imposant modèle de Camry à ce jour, la Camry 92 devient le «point de référence des berlines familiales des années 90.»

Plus de pouvoir de freinage

Système A.B.S. (antiblocage des freins) en équipement optionnel; freins à disque ventilé aux quatre roues en équipement standard sur les V6.

Plus durable

Revêtement résistant aux chocs et enduit d'étanchéité anticorrosion sur la partie inférieure de la carrosserie; 84% des panneaux de la carrosserie en termes de poids, sont résistants à la corrosion et recouverts d'une double couche d'un alliage de zinc et de fer.

Avec pratiquement tout ce que vous avez toujours souhaité d'une nouvelle voiture, rien ne vaut un essai routier pour apprécier la toute nouvelle Camry à sa juste valeur. Rendez-vous chez votre concessionnaire Toyota pour essayer la Camry 1992 : vous comprendrez mieux pourquoi la route ne sera plus jamais la même.

TOYOTA

Commanditaire officiel des équipes olympiques du Canada.

® Marque officielle © Association olympique canadienne 1967

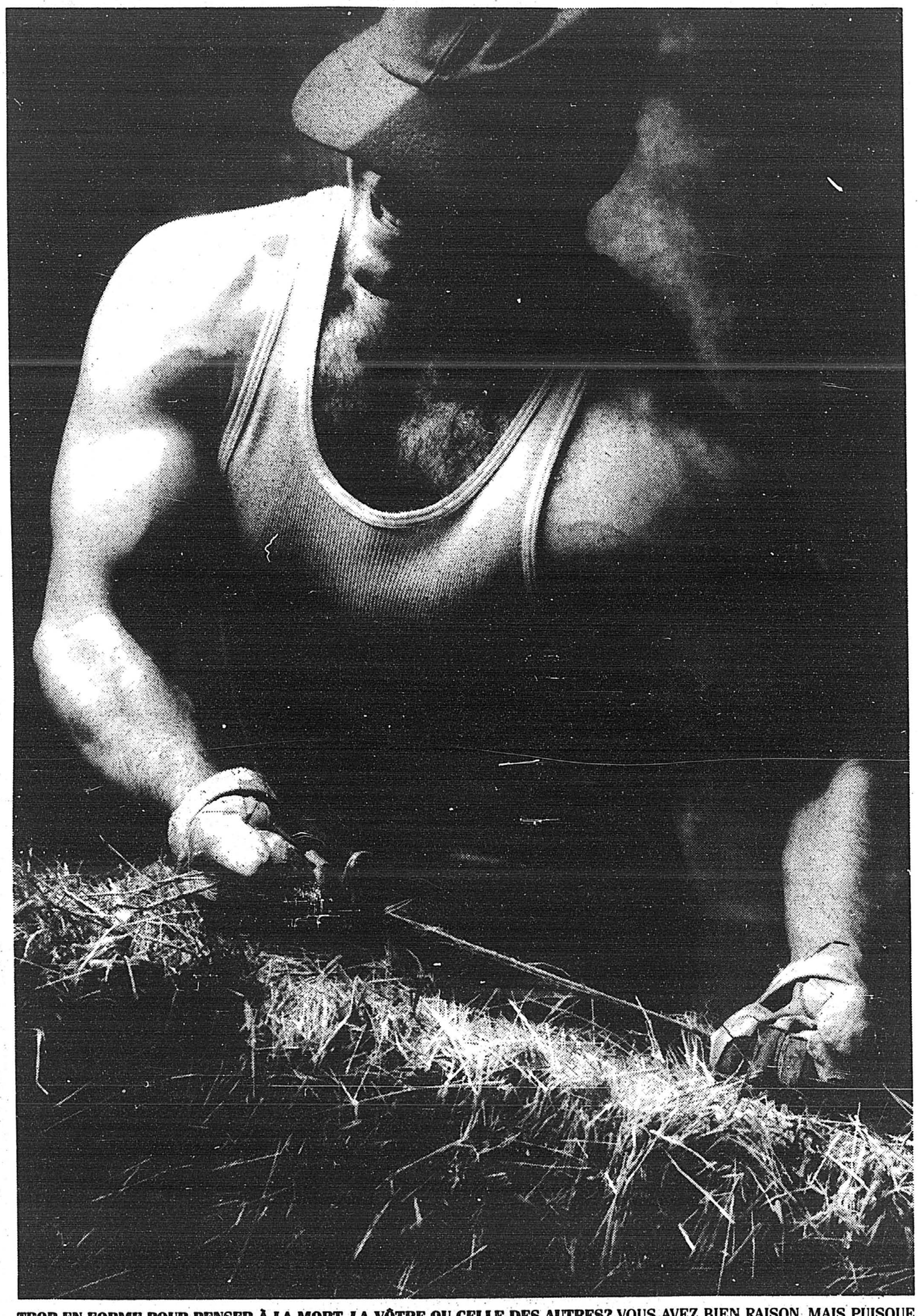

TROP EN FORME POUR PENSER À LA MORT, LA VÔTRE OU CELLE DES AUTRES? VOUS AVEZ BIEN RAISON. MAIS PUISQUE C'EST UNE CHOSE À LAQUELLE VOUS DEVREZ INÉVITABLEMENT FAIRE FACE UN JOUR, LA MEILLEURE FAÇON POUR VOUS DE NE PLUS AVOIR À Y PENSER C'EST EN PRENANT DES DISPOSITIONS DÈS AUJOURD'HUI AVEC LES GENS QUI SONT LÀ POUR Y PENSER POUR VOUS. URGEL BOURGIE 932.2225. PARCE QU'APRÈS TOUT, VOUS AVEZ TOUTE LA VIE DEVANT VOUS.

Démocrate, le voleur s'enfuit en autobus

MARCEL LAROCHE

■ Après avoir dévalisé à la pointe du couteau une succursale de la Banque Nationale à Verchères, un bandit solitaire a pris tout le monde par surprise, en début d'après-midi hier, en s'enfuyant à bord d'un autobus!

Cet incident inusité n'a heureusement fait aucun blessé, le voleur ayant utilisé le transport en commun au même titre que tous les autres passagers.

Des clients qui se trouvaient dans l'établissement bancaire, au 627 du boulevard Marie-Victorin, au moment du vol, à 14 h 13, ont raconté avoir vu un individu d'environ 25 ans se faire remettre à la pointe du couteau une somme d'argent indéterminée pour ensuite prendre la fuite.

Une fois à l'extérieur, l'individu, qui portait une moustache et était vêtu d'une chemise de chasse quadrillée rouge, a été aperçu s'engouffrant dans un autobus de la firme Auger assurant le transport intermunicipal sur la Rive-Sud.

En direction de Sorel

Des témoins de cette scène plutôt inhabituelle ont immédiatement alerté la Sûreté du Québec de Sainte-Julie. Les policiers ont tout de suite déclenché l'Opération 100 pour retrouver l'autobus qui, au moment de faire monter le voleur, filait en direction de Sorel.

Agissant avec une extrême prudence, les policiers ont finalement intercepté le véhicule, à 14 h 45, pour apprendre que l'individu recherché était descendu quelques minutes plut tôt, à l'intersection de la montée Calixa-Lavallée et du boulevard Marie-Victorin (route 132), à Verchères.

Le chauffeur d'autobus a précisé qu'en aucun temps les passagers n'avaient été inquiétés ou menacés par le voleur en fuite.

Malgré une vaste opération de ratissage dans la région de Verchères, les policiers de la SQ n'ont retrouvé aucune trace du malfaiteur, qui est toujours au large.

Oka: un autre warrior admet sa culpabilité

■ Un *warrior* d'Oka, Scott Gabriel, a reconnu sa culpabilité, hier, à une accusation de voies de fait sur Gerry Étienne, le 31 juillet 1990 à la barricade du rang Sainte-Germaine.

Le juge Valmont Beaulieu, de la Cour du Québec, siégeant au palais de justice de Saint-Jérôme, a fixé au 9 décembre le prononcé de sa sentence.

C'est le deuxième «guerrier» à enregistrer ainsi un plaidoyer de culpablité relativement aux événements qui ont marqué Oka du 11 juillet au 26 septembre 1990. Dennis Nicholas a déjà été condamné à deux ans moins un jour de prison pour des actes indentiques.

Deux autres individus qui ont porté l'uniforme des *warriors* durant cette période, Joe Day et Harvé Nicholas, ont égalemenbt été trouvés coupables des accusations qui pensaient contre eux. Ils sont aussi en prison.

C'est par contre demain que quelque 500 aspirants jurés se rendront au palais de justice de Saint-Jérôme au sujet du procès de Ronald (Lasagne) Cross, Gordon (Noriega) Lazore et Roger Lazore.

Elle lui coupe un testicule lors d'une chicane de ménage

Reuter

LONDRES

■ Une Anglaise de 40 ans a dû expliquer lundi au tribunal de Londres comment elle avait arraché l'un des testicules de son mari avec ses ongles pendant une scène de ménage particulièrement déchirante.

L'affaire remonte à janvier. Dorreth Currithers, furieuse que son mari, Lascelles, soit rentré tard, lui avait interdit l'entrée de leur chambre. L'homme, qui était en pyjama, a quand même réussi à entrebâiller la porte.

Mal lui en a pris: son épouse irascible lui a décoché un coup tellement précis et rapide qu'avant de s'évanouir, il a juste eu le temps de voir le testicule couvert de sang qu'elle avait dans la main.

Le couple a engagé une procédure de divorce après 20 ans de vie commune.

«Elle devait vraiment avoir des ongles très pointus», a déclaré le juge en remettant le verdict à trois semaines.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Pour assurer de meilleures interventions

CERTIFICAT DE CRIMINOLOGIE

Ce programme d'une qualité rigoureuse, vous fournit les connaissances fondamentales pour une compréhension critique des problématiques sociales, du système judiciaire et pénal.

Avec ce certificat, vous saurez développer des outils efficaces d'intervention dans les différents champs de la criminologie.

DATE LIMITE D'ADMISSION :
LE 1er NOVEMBRE 1991

Renseignements :
3744, rue Jean-Brillant, 3e étage
Métro Côte-des-Neiges
(514) 343-6090 ou
1-800-363-8876

(FEP0011)

APPRENDRE *POUR AGIR*

QUEL EST L'ENDROIT IDÉAL POUR PARLER DE VOS PLACEMENTS ?

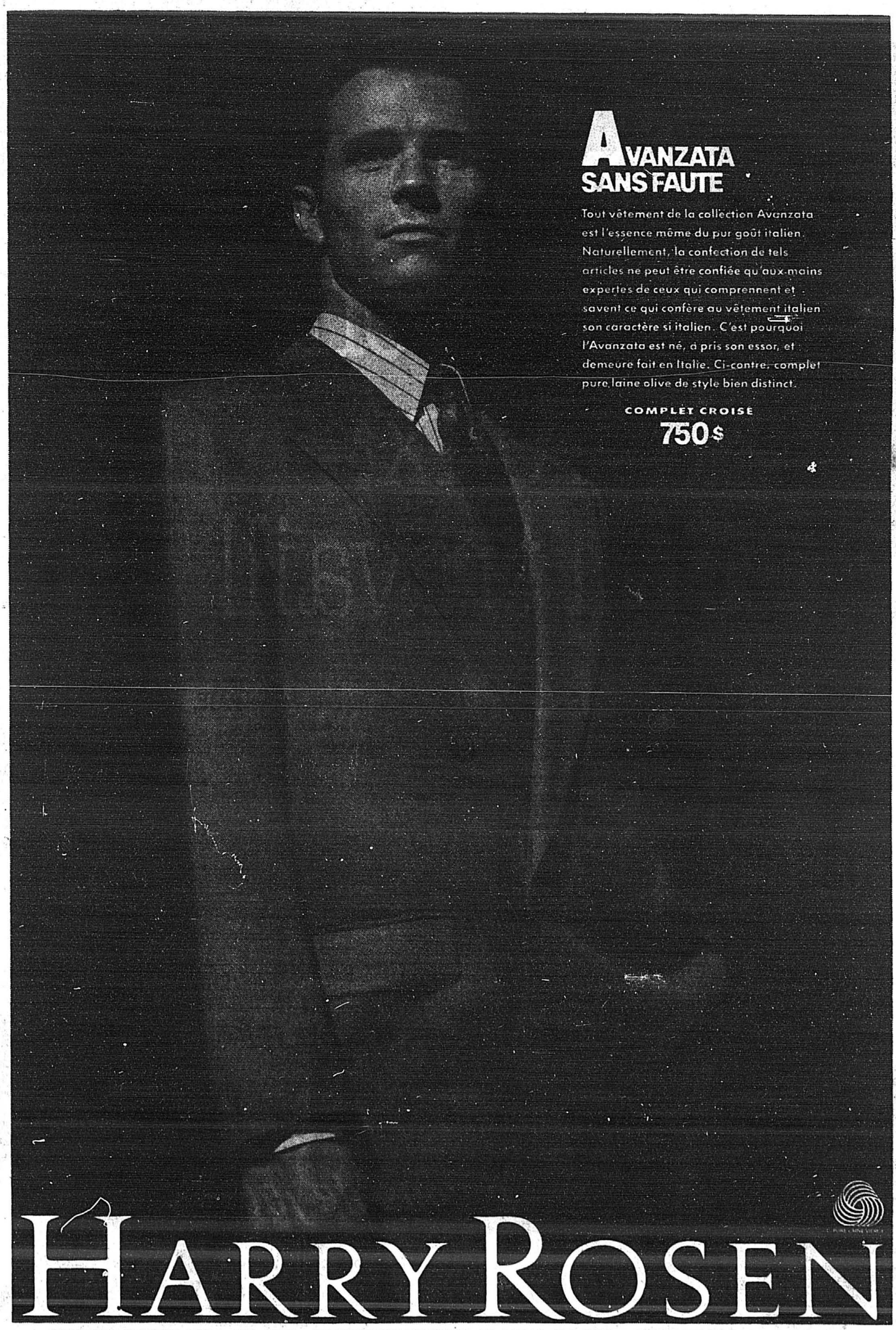

ÉCONOMISEZ 35%

RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX INVICTA GL

Dimensions flanc blanc	Prix de solde	Dimensions flanc blanc	Prix de solde
P155/80R13	59,15 $	P205/65R15	96,20 $
P165/80R13	68,25	P205/75R15	91,65
P185/80R13	76,70	P215/75R15	95,55
P185/75R14	79,30	P185/70R14	81,25
P195/75R14	81,90	P205/70R14	88,40

2ième PNEU À MOITIÉ PRIX

RADIAL TOUTES SAISONS HAUTE PERFORMANCE DE PREMIER CHOIX EAGLE GT+4

Dimensions lettres blanches dessinées	Prix de solde, la paire
P175/70R13	196,50 $
P205/70R14	250,50
P215/65R15	267,00

RADIAL D'HIVER HAUTE PERFORMANCE EAGLE M+S

Dimensions lettres blanches dessinées	Prix de solde, la paire
P205/70R14	231,00 $
P215/60R14	226,50
P215/65R15	241,50

42,99 $ POUR UN GOODYEAR À 100%

RADIAL TOUTES SAISONS CEINTURÉ D'ACIER S-AS

Dimensions flanc blanc	Bas prix courant
P155/80R13	42,99 $
P195/75R14	57,99
P215/75R15	69,99

Prix de solde en vigueur jusqu'au 26 octobre. Veuillez nous téléphoner pour le prix de dimensions non représentées.

AUCUN ACOMPTE
• AUCUN INTERET
• 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES*

VISA MasterCard

*Pour les pneus et les services automobiles de plus de 250,00 $. Versement calculé d'après un programme de financement différé à l'usage de la carte VISA, MasterCard ou American Express. En exclusivité chez les détaillants Goodyear participants. Rendez vous chez votre detaillant Goodyear pour tous les détails.

GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI

PAS DE ZIGONNAGE

MONTRÉAL EST
9170, Sherbrooke est
352-2662

MONTRÉAL
5750, Côte de Liesse
731-6471

2615, rue Ontario est
527-8364

5135, av. Papineau
527-9854

MONTRÉAL NORD
3950, Fleury est
328-2834

MONTRÉAL CENTRE-VILLE
11, boul. De Maisonneuve est
849-8031

MONTRÉAL (NDG)
2125, boul. Cavendish
481-7771

VILLE STE-CATHERINE
5280, route 132
635-1869

AHUNTSIC
10220, boul. St-Laurent
381-2591

ST-LÉONARD
9255, boul. Lacordaire
325-3280

LAVAL-CHOMEDEY
1250, boul. Labelle
688-3575

LAVAL-PONT-VIAU
366, boul. des Laurentides
667-0210

TERREBONNE
1810 Chemin Gascon
492-0487
LAVAL 664-1844

VILLE LASALLE
1870, av. Dollard
363-0633

VERDUN
4000, av. Verdun
761-4568

CHÂTEAUGUAY
104, boul. d'Anjou
691-3160

LONGUEUIL
85, boul. Ste-Foy
679-5250

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3614, Montee St-Jean
620-2341

WEST ISLAND
4910, chemin des Sources
684-9532

PIERREFONDS
16013, boul. Pierrefonds
620-1073

VILLE ST-LAURENT
1755, rue Grenet
(face à Canadair)
748-0103

LA PRAIRIE
430, Ste-Elisabeth
659-1994

POINTE-AUX-TREMBLES
1400, boul. St-Jean-Baptiste
645-2787

ST-EUSTACHE
220, 25ème Avenue
472-7506/7871

BOUCHERVILLE
660 de Montbrun
655-8531

ST-BRUNO
610, boul. Clairvue
461-0373

ROSEMERE
261, boul. Labelle
435-5713

CENTRES COMMERCIAUX GOODYEAR

VILLE ST-LAURENT
7405, rue Verite
334-9312

VILLE D'ANJOU
8301, boul. Métropolitain
354-7444

DÉTAILLANT INDEPENDANT
Service de Pneus Salois
9970, des Recollets
321-7511

Poursuite d'un homme d'affaires pour une fausse créance de 97 500 $ US

GILLES ST-JEAN

■ Un résidant de Laval a intenté une poursuite devant la Cour supérieure du Québec, à Longueuil, contre un ex-partenaire d'affaires qui lui avait cédé pour le tiers de sa valeur, en 1986, une créance de 97 500 $ US faite par une compagnie de Hong Kong et qu'il dit n'avoir pu encaisser parce qu'elle n'a apparemment jamais existé.

En fait, le demandeur, M. Denis Lavigueur, accuse le défendeur, M. Yvon Bilodeau, d'avoir fait de fausses représentations.

Après la parution d'une annonce dans les «occasions d'affaires» d'un quotidien, en juin 1986, M. Lavigueur avait pris contact avec le défendeur. Dans sa déclaration déposée au greffe de la Cour, M. Lavigueur allègue qu'il a acquis la créance après avoir fait des vérifications auprès de deux hommes d'affaires que lui aurait présentés le défendeur. L'un d'eux lui aurait été présenté comme un représentant de la société de Hong Kong; l'autre se serait porté garant du premier.

La transaction s'est faite le 24 juin 1986, et M. Lavigeur dit avoir pris contact avec la société de Hong Kong pour la prévenir de la cession de créance. Il dit avoir obtenu une confirmation deux jours plus tard, confirmation qui corroborait par surcroît que le mandat bancaire de 97 500 $ US était bel et bien déposé en Suisse.

Le même 26 juin, indique la déclaration, les deux parties ont confirmé la transaction par écrit; et le défendeur s'est prétendument engagé par écrit à cautionner et garantir le paiement de la somme de 97 500 $ US. Le demandeur dit lui avoir payé la totalité des 32 500 $ US dès ce moment-là.

Au mois d'octobre 1988, le demandeur dit avoir mis le défendeur en demeure de lui rembourser les 32 500 $ US qu'il lui avait versés. Puis, après avoir écrit à la banque suisse où la créance devait avoir été déposée, il allègue avoir reçu une lettre affirmant que l'institution n'avait jamais été impliquée dans la transaction.

En août 1991, le demandeur dit avoir appris d'un des hommes d'affaires qui lui avaient été présentés par M. Bilodeau, en 1986, que la transaction n'avait et n'aurait jamais lieu.

C'est pourquoi M. Lavigueur exige maintenant le paiement des 97 500 $ US dont M. Bilodeau s'était porté garant et le paiement de 32 500 $ US à titre de dommages-intérêts.

Paris, Lyon, Nice et plusieurs autres villes françaises 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21 h 40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance KLM

Centre de perfectionnement

HEC

L'ordinateur peut augmenter la productivité du gestionnaire

L'INFORMATIQUE POUR LE CADRE NON-INFORMATICIEN

28, 29 et 30 octobre 1991
9h à 17h

Voyez le rôle du gestionnaire dans l'analyse, la conception, le développement et l'implantation d'un système d'information. Apprenez les aspects de l'utilisation de l'ordinateur qui concernent absolument le gestionnaire. Initiez-vous à l'utilisation du IBM PC et du logiciel Lotus 1-2-3 au cours d'un laboratoire de micro-informatique.

Coordonnateur
M. Claude Chriqui
M.Sc.,
Ph.D. (informatique), U. de M.

M. Chriqui est professeur agrégé à l'École des H.E.C. Il s'intéresse particulièrement à la conception des systèmes d'information et à l'utilisation de l'intelligence artificielle en gestion.

M. Alain Pinsonneault, récipiendaire du prestigieux prix mondial en systèmes d'information, le «Doctoral Award», et M. Paul Mireault, professeurs aux H.E.C., traiteront certaines parties de ce programme.

Participants: tous les cadres qui désirent se familiariser avec l'informatique de l'entreprise. Aucun préalable académique n'est requis.

HABILETÉS DE DIRECTION

23, 24 et 25 octobre 1991
9h à 17h

Ce programme à l'approche essentiellement pratique, vous permet de développer votre capacité d'analyse de différentes situations de gestion. Expérimentez des savoir-faire et des habiletés portant sur les relations supérieur-subordonnés, la gestion des réactions de résistance et d'hostilité, les conflits, la conduite de réunions... Voyez comment gérer d'une façon qui vous soit authentique.

Animateur
M. Laurent Lapierre
M.B.A., H.E.C. - Montréal,
Ph.D., McGill

Professeur agrégé à l'École des H.E.C., M. Lapierre s'intéresse particulièrement à l'influence de la personnalité des gestionnaires sur la performance et la rentabilité de leurs entreprises ainsi qu'aux comportements de succès et d'échec dans l'exercice de la direction.

Participants: les cadres et professionnels qui doivent maîtriser ces habiletés de direction. Aucun préalable académique n'est requis.

Afin de favoriser des échanges enrichissants, le nombre de participants est limité.

Le Centre de perfectionnement de l'École des Hautes Études Commerciales (514) 340-6001

L'esprit d'entreprise

Rendre 8934 patrons heureux, c'est du travail!

L'AN DERNIER, DES MILLIERS D'EMPLOYEURS QUÉBÉCOIS ONT BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME PAIE.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION EN EMPLOI (PAIE) VOUS PERMET D'EMBAUCHER DES PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE RECEVOIR, PENDANT 6 MOIS, UNE SUBVENTION DE 50 % À 100 %* DU SALAIRE HEBDOMADAIRE VERSÉ.

VOUS POUVEZ VOUS AUSSI PROFITER DE CE PROGRAMME ET INTÉGRER À VOTRE PERSONNEL DES FEMMES ET DES HOMMES MOTIVÉS ET CONSCIENCIEUX, QUI VEULENT TRAVAILLER.

* SELON LES MAXIMUMS FIXÉS PAR LE MINISTÈRE, EN FONCTION DES CATÉGORIES D'EMPLOYEURS.

LE PROGRAMME PAIE C'EST RENTABLE

AVEC UN SEUL FORMULAIRE À REMPLIR, LE PROGRAMME PAIE EST SIMPLE ET EFFICACE.
RENSEIGNEZ-VOUS EN COMPOSANT LE 873-2145 DE MONTRÉAL OU LE 1 800 361-4743 DE L'EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL.

Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle Québec

Francfort, Munich, Berlin et plusieurs autres villes allemandes 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21 h 40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance KLM

À vous de jouer.

Un 5 à 7 à la volée.
Un 8 à 9, c'est pas volé !
En simple ou en double,
le badminton, c'est tout simple !

PARTICIPACTION

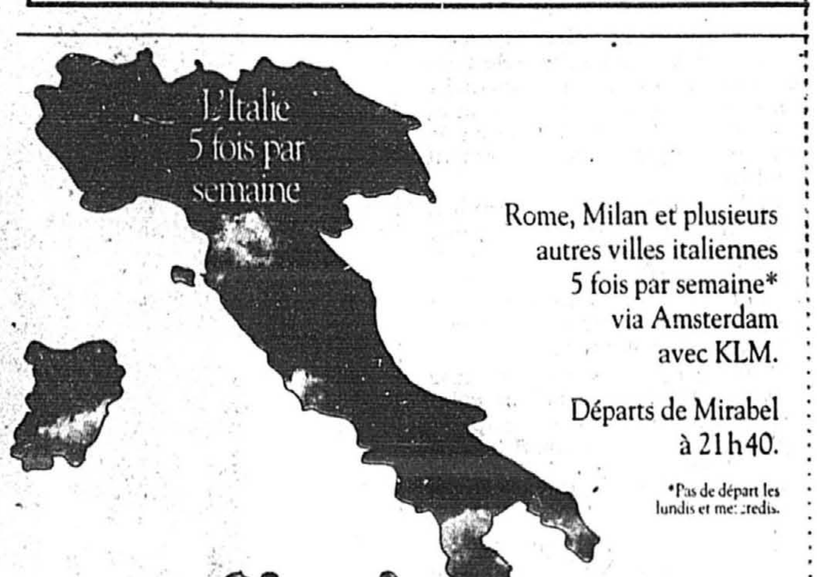

Rome, Milan et plusieurs autres villes italiennes 5 fois par semaine* via Amsterdam avec KLM.

Départs de Mirabel à 21 h 40.

*Pas de départ les lundis et mercredis.

La ligne de confiance KLM

Une ligne téléphonique spéciale pour les membres de la communauté noire aux prises avec la loi

FRANÇOISE DREURE
Collaboration spéciale

Les citoyens noirs de Montréal ont-ils plus de mal que les autres à se faire entendre des services de police?

Il est certes communément admis que «nul n'est censé ignorer la loi». A cette nuance près que tout citoyen peut adhérer sereinement à cette clause... tant qu'elle reste pure théorie. En effet, la sérénité prend fin à l'instant où ce même citoyen se trouve personnellement confronté à ladite loi. Le plus souvent à l'occasion d'une rencontre avec les services de police. C'est alors qu'il va réaliser que ses connaissances sur le sujet sont quasiment nulles. Avec pour conséquence immédiate une grande difficulté, parfois proche de l'incapacité, à s'expliquer.

C'est pour essayer d'aplanir ces tensions que le Conseil de la communauté noire du Québec (CCNQ) vient de mettre en place un «Service d'urgence, à l'intention des jeunes et des adultes». «En réponse à la crise dans les relations entre la police et la communauté noire», précise d'ailleurs dans son communiqué le CCNQ.

Fonctionnement du service d'urgence

Créé et expérimenté depuis trois semaimes environ, le service d'urgence a été officiellement inauguré hier. Il s'agit d'une ligne téléphonique, baptisée «ligne noire» par le CCNQ, reliée à une «clinique juridique».

Cette dernière est en mesure, par la voie de ses avocats bilingues et bénévoles, de renseigner et de conseiller ses interlocuteurs, anglophones ou francophones, sur tout ce qui touche à leurs droits: violation des droits de l'être humain, discriminations de toutes sortes, procédures légales ou système légal...

Quelques précisions utiles: la «ligne noire» (488-8824) répond du lundi au vendredi, de 9 à 19 heures sans interruption. A partir de 19 heures et durant la fin de semaine, c'est le 957-9609 qu'il faut composer. Les noms et questions des appelants seront notés et transmis dès le lendemain (ou le lundi suivant) à la «clinique». Qui plus est il s'agit de services gratuits.

Pour assurer ce service en continue, le CCNQ s'attend à des des subventions provenant du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal.

Ainsi que l'a souligné Linton Garner, l'un des porte-parole du CCNQ, «ce service devrait permettre, non seulement de réduire l'incompréhension entre la police et la communauté noire, mais aussi de dédramatiser les situations».

SKF
GBS GENERAL
Montréal 937-7423 Laval 668-6230 Saint-Léonard 328-6471
St-Laurent 744-3721 Longueuil 670-2560 Mtl-Est 254-6636

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités, d'expansion?
Compagnies établies seulement.
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

GURDJIEFF
(pour le développement de soi)
Conférence avec M. E. Fanaberia, ancien directeur de l'école de 4e voie Claymont en Virginie-Occidentale. L'école a été fondée par M. John G. Bennett, l'un des professeurs les plus en vue formés par M. Gurdjieff lui-même, et par M. Ouspensky. Cette méthode d'enseignement est offerte à Montréal.
Jeudi 3 octobre à 19 h 30
Entrée libre
3980, rue Saint-Denis (angle Duluth) 369-1300

À LA FIDUCIE DESJARDINS, NOUS PRENONS TOUJOURS LE TEMPS DE RECEVOIR TOUS NOS CLIENTS EN PRIVÉ.

Le procès du journaliste Benoit Proulx s'ouvre à Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le procès du journaliste radiophonique Benoit Proulx, accusé du meurtre de l'étudiante France Alain, survenu en 1982, a débuté hier à Québec, sous la présidence du juge François Tremblay et devant une maigre audience.

Les choses pourraient être différentes aujourd'hui puisque les quelque 475 candidats jurés doivent se présenter devant le juge Tremblay.

Hier, la plus grande partie de la journée a été consacrée à débattre une requête de la poursuite et une de la défense. Des requêtes sur lesquelles le juge Tremblay ne s'est pas prononcéimmédiatement.

Ce sont des points interdits de publication. Parmi les sujets véritablement publics, il y a celui surgissant chaque fois qu'un procès sortant de l'ordinaire a lieu: le rôle des médias.

Le juge Tremblay a tenté d'éclaircir les choses pour « plusieurs journalistes non familiers avec les pratiques » du milieu judiciaire. « Je m'adresse aussi aux chefs de pupitre, a cru bon d'ajouter le magistrat. Ce ne sont pas des menaces que je vous fais mais s'il y a des « coches mal taillées, je devrai suivre la loi... »

C'est le procureur de la Couronne, Me Robert Parrot, qui a soulevé la question, prévenant le juge qu'il a été mis au courant du projet d'un réseau de télévision de faire une hypothétique reconstitution des faits. L'avocat de l'accusé, Me Lawrence Corriveau, s'est joint à son confrère pour dénoncer une telle initiative.

Le juge Tremblay refuse de voir un procès particulier dans celui du journaliste de 44 ans. Pour lui, il s'agit d'un procès ordinaire et il a demandé aux médias d'être prudents dans la « publicité » qu'ils en feront afin d'éviter un avortement.

Dans la même veine, il a demandé aux journalistes de ne pas « harceler » les avocats. « C'est souvent dans les corridors que les procès avortent », a-t-il dit.

Une deuxième épouse... au four

Reuter
MOSCOU

■ Un agriculteur lituanien qui avait tué et fait cuire sa première épouse, il y a dix ans, vient de recommencer l'opération avec la deuxième parce qu'elle lui avait volé 100 roubles, a rapporté *La Pravda*, hier.

L'homme, âgé de 51 ans et père de quatre enfants, a déclaré à la presse avoir découpé et salé les «meilleurs morceaux» de la malheureuse.

«La police a trouvé dans son grenier des bras, des jambes, ainsi qu'un grand plat et un seau contenant des restes humains mis à saler», ajoute le journal.

Le meurtrier, désigné sous le nom de Montvidas, avait déjà tranché la gorge de sa première femme en 1982. Il en faisait cuire les morceaux quand la police était venu l'arrêter.

Un examen psychiatrique est en cours. Lors du premier meurtre, les experts avaient reconnu Montvidas sain d'esprit.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Pour une intervention efficace

CERTIFICAT EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT

Dans une perspective d'action et de pratique professionnelle, ce programme vous permet de développer vos connaissances dans les disciplines appliquées à l'environnement.

Il favorise une analyse critique des interrelations entre les sciences physiques et humaines pour une meilleure action préventive.

DATE LIMITE D'ADMISSION : LE 1er NOVEMBRE 1991

Renseignements :
3744, rue Jean-Brillant, 3e étage
Métro Côte-des-Neiges
(514) 343-6090
1-800-363-8876

(FEP0009A)

APPRENDRE *POUR AGIR*

Les nouveaux copieurs performants à tirage moyen de Canon

Profitez-en... automatiquement.

Les automatiques font leur entrée sur le marché des copieurs à tirage moyen.

Les nouvelles séries NP 3000 et NP 4000 de Canon proposent des caractéristiques évoluées qui, jusqu'à présent, n'étaient offertes que par les copieurs haut de gamme, ou encore, par le biais d'accessoires optionnels coûteux.

Les copieurs de ces nouvelles séries sont dotés d'un grand nombre de fonctions automatiques standards de finition des documents, dont l'assemblage et la reproduction recto verso automatiques, l'autoreproduction, l'édition, le chargeur d'originaux recto verso automatique et le système d'autodiagnostic. Ils sont bourrés de fonctions pratiques, économiques ... et automatiques!*

Appelez votre dépositaire Canon dès aujourd'hui afin de vous renseigner ou de profiter d'une démonstration.

Canon
NP3050/4050

*La trieuse-agrafeuse et la trieuse illustrées sont offertes en option.

OE Montréal
5990, Côte de Liesse, Montréal (514) 341-6363 Télécopieur: 342-2561

Maintenant à MONTRÉAL

PÉRIODES CRITIQUES.

L'automne et l'hiver sont des périodes particulièrement critiques pour les automobiles. Les abrasifs qui sont répandus sur les routes s'infiltrent partout dans les moindres fissures, coins et replis du châssis et de la carrosserie. Additionnés à l'eau, ils forment un mélange extrêmement corrosif qui ronge la carrosserie de l'intérieur, ainsi que des pièces importantes pour la sécurité, (exemple: les boulons d'encrage des ceintures de sécurité).

IL N'EXISTE PAS DE PRODUIT MIRACLE.

Les produits prétendant éliminer la rouille à long terme en obstruant toutes les orifices, provoquent dans les faits un problème plus grave. Avec le temps ils sèchent, se fendillent et facilitent l'infiltration de l'eau, créant des nids de pourriture. La rouille ça se contrôle, mais pas de cette manière

LA BONNE SOLUTION.

La bonne solution est de faire pénétrer sous pression un produit assez fluide pour chasser l'eau et les saletés accumulés et suffisamment adhésif pour y laisser une pellicule protectrice, résistante à la rouille pendant un an. Il suffit de répéter l'opération chaque année et le problème de la rouille est éléminé à tout jamais.

Notre produit est breveté®.

Notre produit fut mis au point avec l'aide des chercheurs spécialisés du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Un produit limpide, sans odeur et très fluide afin de traverser les poussières accumulées, chasser l'humidité et pénétrer les pores de la tôle. Il est suffisamment adhésif pour laisser une mince pellicule protectrice sur les tôles nues.

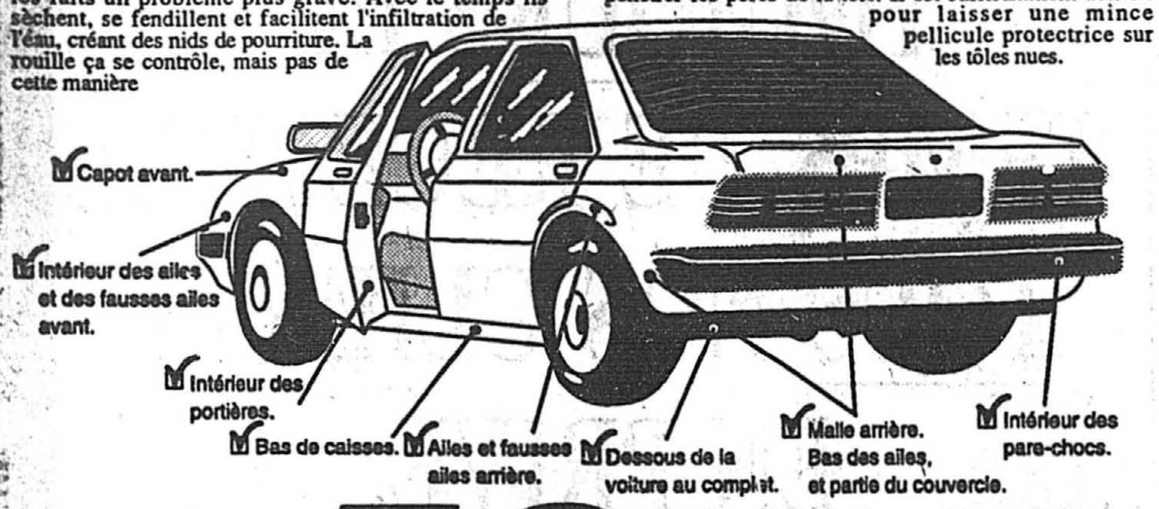

TRAITEMENT COMPLET POUR SEULEMENT: 59.95$ *Plus TPS*

Pour éviter les files d'attentes prenez rendez-vous!

ANTIROUILLE à l'huile Métropolitain ?

Montréal 6951, boul. Les Galeries d'Anjou **356-1519**

Longueuil, 340, boul. Roland-Therrien ... 651-5531

Laval, 600, boul. Saint-Martin Est ... 668-9883

La Fédération des affaires sociales veut donner plus de pouvoirs à ses syndicats

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La Fédération des affaires sociales de la CSN entreprend, cette semaine, de réformer ses structures administratives afin de donner aux instances régionales et sectorielles de l'organisme un plus grand pouvoir de décision sur la négociation collective.

Le président de la FAS, (600 syndicats représentant 100 000 membres à 95 p. cent du domaine public), M. Sylvio Robinson, a expliqué hier à La Presse que la réforme envisagée devrait, dans ses grandes lignes, être adoptée jeudi ou vendredi au cours du congrès qui réunit actuellement, dans un hôtel de Laval, un millier de participants.

La réforme a été soigneusement préparée depuis plus d'un an, a souligné le président. Elle a été élaborée à la suite d'une consultation faite auprès de toutes les instances et après l'examen de 52 mémoires rédigés par les syndicats.

Il s'agit, principalement, de donner aux syndicats des «groupes professionnels» (infirmiers, employés de bureau, intervenants sociaux et le reste) et des «secteurs» (hôpitaux et CLSC, notamment) de meilleurs moyens de négocier les aspects particuliers (les annexes de leurs contrats de travail) qui les concernent. Pendant les négociations avec l'État ces «groupes» et ces «secteurs» auront des représentants aux diverses rencontres de négociation.

Les réclamations, à cet égard, ont été formulées à la suite des dernières négociations avec l'État, négociations qui ont soulevé diverses critiques apparemment relatives au caractère expéditif du processus de décision.

Par ailleurs M. Robinson a dit que la récente volonté du gouvernement de favoriser la privatisation de certains services de santé est «fort inquiétante». Actuellement, en tout cas, cinq p. cent des syndiqués de la FAS sont du domaine privé, dont ceux qui travaillent dans certaines résidences pour vieillards.

Pour les représenter le projet de réforme propose de créer un nouveau poste (une vice-présidence) au comité exécutif qui en compte actuellement cinq.

Le nouveau représentant du domaine privé aura pour tâche de veiller aux intérêts des syndiqués eux-mêmes; ceux-ci sont moins bien traités que leurs collègues du domaine public. Mais il s'intéressera, aussi, à la question du contrôle de la qualité des soins, particulièrement dans les maisons de vieillards «dont les services ne sont pas toujours à la hauteur»; il aura aussi «un oeil ouvert» sur toute cette question de la privatisation du secteur de la santé.

M. Robinson a dit que les employés du domaine de la santé sont vraiment «courageux», par les temps qui courent car l'État rogne les budgets et restreint le nombre des employés permanents. Soixante p. cent des employés de l'État, dans le domaine de la santé, a-t-il souligné, sont des travailleurs précaires.

Jean-Paul Desbiens pourrait être le prochain président du Conseil de presse

JULES BELIVEAU

■ Jean-Paul Desbiens était quelque peu mal à l'aise, hier, mais il n'a pas nié qu'il pourrait succéder à Marc Thibault à la présidence du Conseil de presse du Québec.

D'autres «candidats sérieux» sont toutefois également en tête de liste. Parmi ceux-ci, on peut mentionner le nom de Gilles Boulet, ancien président de l'Université du Québec. Le nom du juge Guy Guérin, ancien président de Radio-Québec, a aussi été mentionné mais tout indique que, pour des raisons personnelles, le principal intéressé déclinerait l'invitation du Conseil de presse.

«Effectivement, j'ai été approché», a confié Jean-Paul Desbiens au cours d'un entretien téléphonique. L'ancien directeur général du Campus Notre-Dame-de-Foy, qui a déjà été éditorialiste à *La Presse*, a ajouté: «J'ai dit que la chose, en principe, m'intéressait.»

M. Thibault, qui achève ce mois-ci son second mandat à la présidence du Conseil de presse, a indiqué que le nom du prochain président devrait être dévoilé «vers la fin de la semaine prochaine». Peu surpris que des noms circulent présentement, il a néanmoins affirmé qu'au moins une autre «excellente candidature», secrète celle-là, pourrait retenir l'attention du conseil d'administration du Conseil de presse. Il s'agit, a-t-il insisté, d'un candidat «que je ne vous nommerai pas».

Le Conseil de presse du Québec, par ailleurs, consacrera cette année son assemblée annuelle publique au thème «La crise constitutionnelle et l'information: prospection et prévention». Cette rencontre aura lieu à Montréal le 25 octobre.

Selon le président sortant du Conseil de presse, c'est probablement la première fois que les journalistes et le public sont invités à examiner ensemble le traitement à faire «de cette actualité si lourde de conséquences pour notre devenir collectif».

Augmentation du salaire minimum

Presse Canadienne

■ Le salaire minimum passe de 5,30 $ à 5,55 $ l'heure à compter d'aujourd'hui, au Québec, a rappelé hier la Commission des normes du travail. Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, où les employés reçoivent habituellement des pourboires, le salaire minimum est augmenté de 4,58 $ à 4,83 $ l'heure. Par ailleurs, les domestiques qui résident chez leur employeur voient leur salaire passer de 202 $ à 215 $ par semaine.

À tous les Canadiens et Canadiennes

L'offre que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a repoussée

Le président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada a lancé un appel à la reprise de la grève plutôt que de répondre favorablement à l'offre suivante du gouvernement du Canada :

- une offre salariale respectant les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire qui s'appliquent aux employés de la fonction publique, aux ministres, députés et sénateurs ainsi qu'à leur personnel, aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada, soit 0 % la première année et 3 % la deuxième année;
- un montant forfaitaire de 500 $ à quelque 35 000 employés dont le salaire annuel est inférieur à 27 000 $;
- la garantie d'un emploi aux employés dont les fonctions sont transférées au secteur privé par suite de la sous-traitance ou d'une mesure de privatisation; ceux qui choisiraient de travailler pour le sous-traitant recevraient 6 mois de salaire en compensation des avantages sociaux moindres du secteur privé;
- la garantie d'une offre d'emploi raisonnable à tous les autres employés touchés par le réaménagement des effectifs;
- de meilleurs avantages sociaux, notamment en ce qui a trait au régime de soins dentaires, à l'assurance de soins de santé, à l'assurance invalidité, aux congés annuels, aux primes de poste, au nombre de garderies et aux indemnités de repas;
- les paiements de 81 millions de dollars par année qui sont versés au titre de la parité salariale seraient intégrés au traitement de base des employés, augmentant ainsi la valeur en dollars de leurs futures augmentations et pensions de retraite.

Les avantages actuels des membres de l'AFPC :

- un salaire annuel moyen de 33 500 $, nettement supérieur à la moyenne nationale;
- une pension entièrement indexée au coût de la vie;
- un des meilleurs régimes de protection de la sécurité d'emploi au Canada;
- un régime de soins dentaires payé entièrement par l'employeur;
- une gamme complète d'avantages reliés à leur emploi, notamment : un régime de soins de santé subventionné; un régime d'assurance invalidité subventionné; des congés de maladie pleinement payés; des congés annuels généreux; des congés pour obligations familiales, y compris des congés de maternité subventionnés.

Ce qui s'est produit ailleurs :

- quatre provinces ont appliqué 0 % pour 12 mois : Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba.
- quatre syndicats autres que l'AFPC ont négocié des ententes conformes aux lignes directrices du gouvernement du Canada.

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

3 000 $ DE SUBVENTION* THERMOPOMPE

LES MEILLEURS PRIX À MONTRÉAL

CARRIER 2 TONNES, AUX. 3 995$ INSTALLATION COMPLÈTE

*OBTENEZ JUSQU'À 3 000$ DE SUBVENTION D'HYDRO-QUÉBEC AVEC L'INSTALLATION D'UNE FOURNAISE ET D'UNE THERMOPOMPE

- LENNOX
- CARRIER
- RHEEM
- YORK
- ARMSTRONG
- MITSUBISHI

POUR DÉTAILS, APPELEZ LE SEUL CENTRE DE LA THERMOPOMPE OU VOUS OBTENEZ DES PRIX D'ESCOMPTE À MONTRÉAL

ECONOTECH TEL.: 733-1414

LOTERIE GRATUITE

1,000,000 de BILLETS

DATE: SAMEDI 28 SEPT. AU 11 OCT.

LOCATION: TOUS LES MAGASINS

Cumberland

AUCUN ACHAT REQUIS

93,500 GAGNANTS

DÉTAILS EN MAGASIN

GIGANTESQUE VENTE CELEBRATION ANNIVERSAIRE

Tiesha, 8 ans, une enfant martyre parmi tant d'autres

Agence France-Presse
NEW YORK

■ Tiesha, 8 ans, volait de la nourriture dans le réfrigérateur, raconte sa mère pour expliquer les traces de coups que la fillette portait sur tout le corps quand la police l'a découverte, couverte de meurtrissures et de cicatrices, tapie dans le placard d'une HLM du Bronx, à New York.

Quotidien aux États-Unis où plus de 2,5 millions de cas de mauvais traitements d'enfants ont été rapportés l'an dernier, ce drame découvert ce week-end provoque un sursaut d'indignation à cause de sa violence mais aussi à cause de l'indifférence des voisins et de l'incapacité des autorités à le prévenir malgré de nombreux indices.

«C'est un des pires cas que j'ai jamais vus», a commenté l'officier de police qui a découvert l'enfant. Près d'elle, un marteau, une pagaie en bois, une lanière en cuir et des menottes avec lesquelles sa mère l'attachait pendant des jours dans la baignoire. Cicatrices, bleus, brûlures et touffes de cheveux arrachées, 90 p. cent du corps de la fillette portait des marques de sévices, a indiqué la police qui a également relevé des symptômes de malnutrition.

Remariée et mère d'un nouvel enfant qui n'a subi aucun sévice, Marilyn Carter, 35 ans, trouvait que sa fille mangeait trop et ne supportait pas qu'elle vole de la nourriture dans le réfrigérateur. Cette employée de maison a été arrêtée et inculpée de sévices à enfants, de même que son mari, vigile.

Partageant le même appartement, la grand-mère de Tiesha, au physique rassurant de mama noire, s'est tue pendant des années: «Ma fille faisait ce qu'il fallait pour empêcher Tiesha de voler», affirme-t-elle à la presse, tout en reconnaissant que «les menottes, c'est un peu extrême». Elle a fini par en parler à une amie qui a averti la police.

Aujourd'hui, chacun se demande comment ce drame a pu être possible. Les voisins entendaient l'enfant hurler depuis des mois. «Je me demandais ce qu'ils pouvaient bien lui faire», raconte complaisamment à la presse la vieille dame d'à côté.

Tiesha, qui avait un comportement difficile depuis le remariage de sa mère, avait purement et simplement été expulsée de l'école élémentaire, et avait disparu du système scolaire depuis plus d'un an sans que personne ne remarque rien.

Pire encore, sa mère avait déjà été condamnée en 1985 à deux ans de prison pour mauvais traitement à un autre enfant dont elle avait la charge. Malgré cela, il semble bien qu'aucune assistante sociale n'ait franchi la porte du petit deux pièces du Bronx où toute la famille s'entassait.

Sur le sofa, la télévision et les étagères, trônaient des dizaines d'animaux en peluche, cadeau du beau-père de Tiesha à... la grand-mère.

La police a aussi retrouvé une carte d'anniversaire écrite par la petite fille: «Chère maman, je t'aime, Tu es si bonne pour moi. je sais que j'agis mal mais je t'aime. Tu es une bonne mère pour moi».

Des «maires» pour l'enfance

Agence France-Presse
ROME

■ Les maires du monde entier ont été appelés lundi à jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'enfance, lors d'une réunion internationale organisée à Rome par le comité italien de l'UNICEF, l'agence des Nations Unies pour l'enfance.

Ils ont été appelés à signer une déclaration — à laquelle ont déjà souscrit 365 maires italiens — les engageant à se pencher tout particulièrement sur les enfants qui, a souligné le maire de Turin, Valerio Zanone, «détiennent les droits de l'avenir».

À cette conférence, baptisée «Maires pour l'enfance», participaient le directeur général de l'UNICEF, James P. Grant, le président de la Conférence des capitales du monde, Mamadou Diop, maire de Dakar, le Haut Commissaire de l'ONU pour les Réfugiés, Mme Sadako Ogata, ainsi que des maires du monde entier.

La conférence de Rome s'inscrit dans le plan d'action décidé au sommet mondial des chefs d'État et de gouvernement sur les droits des enfants, tenu l'an dernier aux Nations Unies.

«Marraine» de la manifestation, l'actrice Audrey Hepburn a évoqué le problème de la faim en rapport avec l'endettement des pays en développement. «L'endettement de ces pays a tellement augmenté qu'ils doivent rendre quatre fois plus que ce qu'ils ont reçu. Voilà pourquoi 40 000 enfants meurent chaque jour.» Les maires, a ajouté l'actrice, doivent devenir «comme les parents et les tuteurs» des enfants de leur communauté.

Centre de perfectionnement HEC

LA PRISE DE DÉCISION EN GESTION À L'AIDE DE LOTUS 1-2-3

9, 10 et 11 octobre 1991
9h à 17h

Ce programme vous permettra de transformer un problème de gestion en un modèle facilitant la prise de décision et de concevoir un chiffrier structuré et fiable. Vous verrez les problèmes reliés aux aspects de mise à jour de données, sécurité, documentation, présentation graphique, accès et transfert des données entre logiciels.

Animateur
M. Paul Mireault
M.Sc. (recherche opérationnelle), Ph.D. (Management Science), M.I.T.

M. Mireault est professeur à l'École des H.E.C. où il donne des cours reliés aux systèmes d'information. Ses principaux domaines d'intérêt en enseignement et en consultation sont l'utilisation de la micro-informatique comme aide à la prise de décision et les bases de données.

Note: bien que le logiciel utilisé soit Lotus 1-2-3, les notions seront généralisables à tout autre logiciel de chiffrier électronique.

Participants: les cadres et professionnels qui connaissent déjà le fonctionnement d'un chiffrier électronique et qui désirent approfondir leurs connaissances dans l'élaboration de modèles fiables et performants. Aucun préalable académique n'est requis.

Afin de favoriser des échanges enrichissants, le nombre de participants est limité.

Frais: 895$ + TPS = 957,65$

Le Centre de perfectionnement de l'École des Hautes Études Commerciales (514) 340-6001

L'esprit d'entreprise

À la Fiducie Desjardins, nous pouvons vous garantir que vous serez reçu en privé, quel que soit le montant que vous désirez placer*.

Et ce, parce qu'en matière de placement, nous offrons exclusivement des services qui assureront votre sécurité financière, à moyen et à long terme.
C'est notre spécialité.

Comme votre sécurité financière, c'est votre avenir, nous croyons que ça mérite bien une conversation en privé.

* 500 $ et plus

Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR

Anjou • Brossard • Chicoutimi • Hull • LaSalle • Laval : Complexe Daniel-Johnson, Val des Arbres
Longueuil • Montréal : Complexe Desjardins, Peel/Sainte-Catherine
Ottawa • Pointe-Claire • Québec : Charlesbourg, Sainte-Foy • Sherbrooke

Desjardins L'incroyable force de la coopération

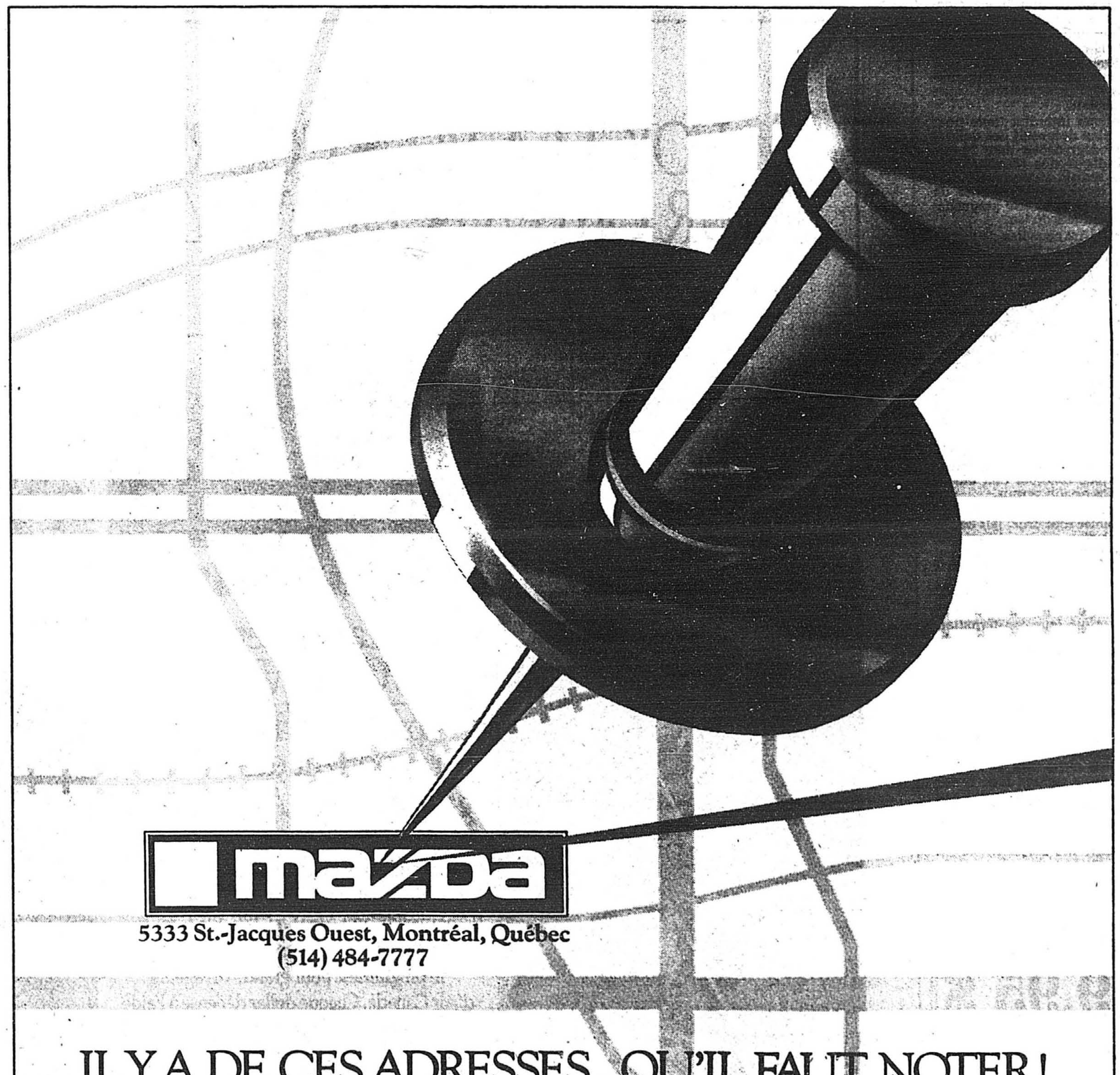

mazda
5333 St.-Jacques Ouest, Montréal, Québec
(514) 484-7777

IL Y A DE CES ADRESSES... QU'IL FAUT NOTER!

ENFIN! MAZDA GABRIEL OUVRE SES PORTES!

Mazda Canada poursuit son ascension avec la grande ouverture de son NOUVEAU SUPER CONCESSIONNAIRE... tout juste dans votre voisinage! Et comme MAZDA GABRIEL est sur votre chemin, arrêtez-vous y voir notre incroyable choix de voitures, incluant les modèles gagnants de nombreux prix, comme les 323, Protegé, 626, MX-6, RX-7, Miata, et MPV sans oublier les camions, la nouvelle 929 Serenia et MX-3 Precidia! Nous offrons ce qu'il y a de mieux en fait de bons prix et de service. En plus de l'une des meilleures garanties «gamme complète» de l'industrie! Donc, que vous soyez ou non à la recherche d'une superbe voiture, n'oubliez pas de passer chez MAZDA GABRIEL. Car vous ne serez pas déçu. Garanti! Ouverture officielle le 7 octobre 1991.

mazda
Je me sens bien.

Accord pour élever l'amende à payer par suite du désastre de l'Exxon Valdez

Les gouvernements et la pétrolière visent ainsi à éviter un procès

d'après AFP

ANCHORAGE, Alaska

■ Le gouvernement américain, l'État d'Alaska et la compagnie pétrolière Exxon ont conclu hier un nouvel accord modifiant légèrement un règlement précédent qui avait été rejeté par la justice américaine, a annoncé le gouverneur de l'Alaska, M. Walter Hickel.

Selon les termes du nouvel arrangement, Exxon s'engage à payer une amende de 125 millions de dollars, et 900 millions de dollars de dédommagement à verser sur les dix années à venir. Le seul changement notable est l'augmentation de l'amende, la précédente ayant été de 100 millions.

M. Hickel a indiqué qu'il ne comptait pas saisir de cette entente la Chambre des représentants de l'Alaska. Cette dernière avait dénoncé le précédent accord, le 3 mai dernier, et bien que n'étant pas lié de droit par cet avis parlementaire, le gouverneur avait néanmoins décidé de suivre l'avis de la Chambre.

Le but de l'accord, qui n'a pas encore été entériné par la justice américaine, est d'éviter un procès dont l'ouverture est prévue pour l'instant le 7 octobre à Anchorage.

Cette entente ne concerne que les poursuites entreprises par les autorités américaines. Les réclamations intentées par des personnes privées, pour un montant total de 59 millions de dollars, seront jugées à part.

L'entente est la plus importante jamais signée aux États-Unis pour un dédommagement concernant l'environnement.

L'échouage de l'Exxon Valdez sur les côtes de l'Alaska, en 1989, avait provoqué la plus grande marée noire de l'histoire du pays, plus de quarante millions de litres de pétrole brut ayant été déversés dans le détroit du Prince William.

Les organismes qui avaient critiqué la première entente se sont empressés de déclarer la seconde tout à fait inadéquate.

Sarah Chasis, du Conseil de défense des ressources naturelles, l'un des groupements écologiques qui poursuivent Exxon, a souligné que c'était essentiellement le même accord que celui que le juge, la législature de l'Alaska et le public avaient rejeté une première fois. «Les versements d'Exxon seront très loin de compenser les dommages que la fuite de mazout a déjà causés à l'environnement et qu'elle continuera de causer pendant des décennies, a-t-elle soutenu. Les 25 millions additionnels qu'Exxon payera en vertu du second accord ne représentent pour cette compagnie que deux journées de profits, puisqu'elle en a signalés trois milliards pour les six premiers mois de l'année.»

Pour sauver le lac Supérieur de la pollution

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le Canada et les États-Unis doivent annoncer aujourd'hui une entente majeure sur la protection du lac Supérieur, le plus propre des Grands Lacs, face aux produits toxiques non biodégradables.

Le lac doit devenir une zone test de la politique anti-pollution de «déversement zéro», tel qu'il avait été recommandé l'an dernier par l'International Joint Commission.

L'entente interdira toute nouvelle usine déversant des toxines non biodégradables dans le lac, ont indiqué des responsables ayant requis l'anonymat. En outre, les sources existantes de pollution doivent être graduellement éliminées du lac.

Le ministre canadien de l'Environnement, Jean Charest, doit endosser l'entente, aujourd'hui, lors d'une réunion de la Commission internationale conjointe à Traverse City, dans le Michigan.

L'entente constituerait le plus important pas vers l'atteinte du déversement zéro dans l'écosystème des Grands Lacs. Cet objectif est établi au sein de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui date de 1978, mais peu de progrès ont été réalisés à ce chapitre.

Le principe du déversement zéro veut qu'aucun déversement de produits toxiques non biodégradables ne soit permis.

Les produits toxiques non biodégradables sont ceux, tels les organochlorés, qui ne s'éliminent que difficilement de l'environnement. Plusieurs sont considérés à risque élevé pour la santé.

Les environnementalistes, qui attendent de voir l'entente, ont déjà exprimé leur consternation face au fait que les sources de toxines non biodégradables déjà existantes ne sont pas menacées par des règlements sévères.

«L'industrie du papier sur le bord du lac Supérieur déverse chaque jour 200 000 livres (90 900 kg) d'organochlorés. À notre connaissance, rien dans cette entente n'exercera un impact là-dessus», a déclaré Jack Weinberg, de Greenpeace, lors d'une entrevue accordée à Traverse City, sur la rive nord-est du lac Le lac Supérieur est le deuxième plus important lac d'eau douce au monde, après la mer Caspienne. Il contient la moitié de l'eau des Grands Lacs.

DES QUESTIONS SUR L'AVENIR DU CANADA?

Pour plus de renseignements concernant la réforme constitutionnelle telle que proposée par le gouvernement fédéral, appelez sans frais :

1-800-561-1188

Personnes sourdes ou malentendantes : 1-800-567-1992 *(ATS/ATME)*

Canada

Bâtir ensemble l'avenir du Canada

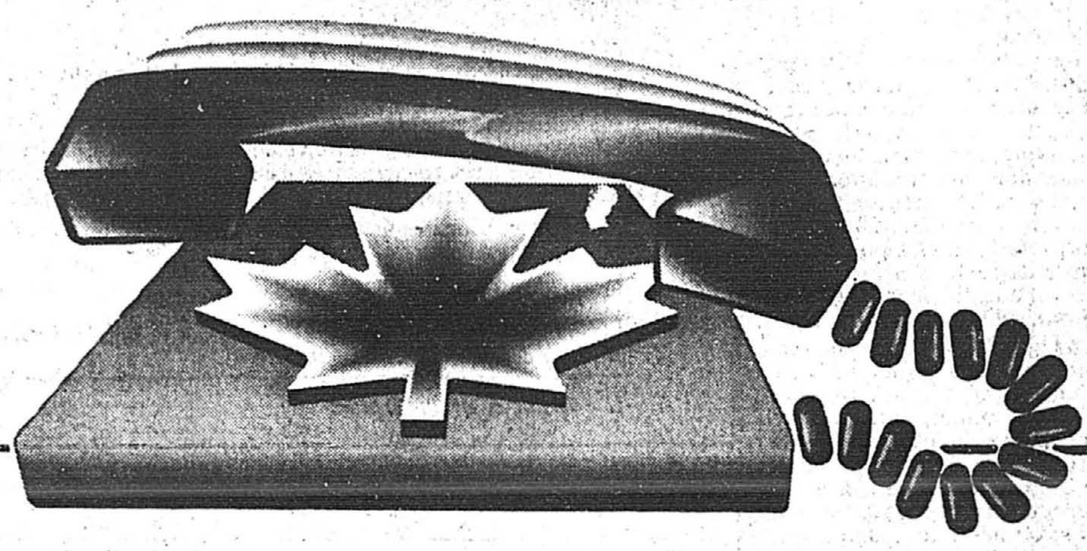

VOICI LA PLUS COURTE DISTANCE POUR OBTENIR DES VOYAGES GRATUITS.

←3½po→

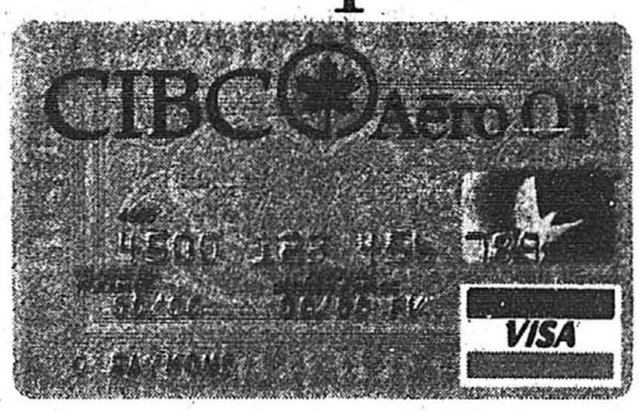

La Carte Aéro Or^MC CIBC-VISA*

Tous vos achats vous rapportent des milles gratuits avec Air Canada.

Jamais une carte de crédit or ne vous a donné autant de raisons d'en faire la demande dès maintenant. En devenant titulaire de la nouvelle Carte Aéro Or CIBC-VISA, vous adhérez automatiquement à Aéroplan®, le programme pour grands voyageurs d'Air Canada. Chaque dollar dépensé à l'aide de votre carte vous rapporte un mille Aéroplan gratuit. Ces milles s'accumulent rapidement, vous permettant de voyager gratuitement avec Air Canada.

La Carte Aéro Or CIBC-VISA vous fait également bénéficier des privilèges des cartes de crédit or. Pour connaître tous les détails, adressez-vous à un centre bancaire CIBC, à un comptoir Air Canada ou à votre agent de voyages. Appelez dès maintenant et vous obtiendrez des Milles-Bonis Aéroplan en guise de bienvenue.

1 800 465-CIBC

La Carte Aéro Or CIBC-VISA. Milles... et un voyage.

*AÉRO OR EST UNE MARQUE D'AIR CANADA. LA CIBC EST UN USAGER INSCRIT DE CETTE MARQUE. *CIBC ET AIR CANADA SONT DES USAGERS INSCRITS DE CES MARQUES. **MARQUE D'AIR CANADA. LA CIBC EST UN USAGER INSCRIT DE CETTE MARQUE.

LOCATION 19,95 $ PAR MOIS OU ACHAT: 499 $

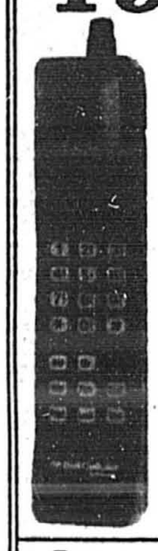

INCLUANT:
- BATTERIE
- CHARGEUR AC
- ÉTUIS
- 9 MOIS MINIMUM
- ANNULABLE SANS FRAIS
- PORTATIF MOTOROLA 8000

RCC INC.,
3350, 1re Rue,
bureau 204,
Saint-Hubert J3Y 9Z7
Bur.:(514) 676-9919
Ligne Montréal:
(514) 592-5535
Fax.: (514) 676-4323

Bell Cellulaire
Centre Cellulaire Plus